

Françoise Birck, préface d'André Grelon, *L'École des Mines de Nancy (ENSMN) 1919-2012. Entre université, grand corps d'État et industrie*, Nancy, Presses universitaires de Lorraine, coll. « Histoire des institutions scientifiques », 2013, 419 p.

Stéphane Lembré

DANS **REVUE HISTORIQUE** 2015/4 n° 676 , PAGES 925ZN À 1010ZN
ÉDITIONS **PRESSES UNIVERSITAIRES DE FRANCE**

ISSN 0035-3264

ISBN 9782130651444

DOI 10.3917/rhis.154.0925zn

Date de mise en ligne : 16/11/2015

Article disponible en ligne à l'adresse

<https://shs.cairn.info/revue-historique-2015-4-page-925zn?lang=fr>



Découvrir le sommaire de ce numéro, suivre la revue par email, s'abonner...
Scannez ce QR Code pour accéder à la page de ce numéro sur Cairn.info.



Distribution électronique Cairn.info pour Presses Universitaires de France.

Vous avez l'autorisation de reproduire cet article dans les limites des conditions d'utilisation de Cairn.info ou, le cas échéant, des conditions générales de la licence souscrite par votre établissement. Détails et conditions sur cairn.info/copyright.

Sauf dispositions légales contraires, les usages numériques à des fins pédagogiques des présentes ressources sont soumises à l'autorisation de l'Éditeur ou, le cas échéant, de l'organisme de gestion collective habilité à cet effet. Il en est ainsi notamment en France avec le CFC qui est l'organisme agréé en la matière.

COMPTES RENDUS

Mathilde Carrive, Marie-Adeline Le Guennec, Lucia Rossi (dir.), *Aux sources de la Méditerranée antique, Les sciences de l'Antiquité entre renouvellements documentaires et questionnements méthodologiques*, Actes du colloque tenu à la Maison Méditerranéenne des Sciences de l'Homme à Aix-en-Provence les 8 et 9 avril 2011, Aix-en-Provence, Presses Universitaires de Provence, coll. « Héritages Méditerranéens », 2014, 282 p.

Voici un ouvrage issu des réflexions de quinze jeunes chercheurs, doctorants et post-doctorants, rattachés à diverses universités françaises et étrangères, ou aux Écoles françaises à l'étranger. On remarquera que sur quinze, il y a seulement deux hommes, outre les deux universitaires bien connus qui signent *l'Avant-Propos* (Dominique Garcia, pp. 5-6) et la *Conclusion* (Xavier Lafon, pp. 277-280). Le thème fédérateur de l'ouvrage est celui des sources permettant d'approcher l'Antiquité, même si le mot « source » est refusé dans la première contribution, qui préfère des termes plus spécifiques comme « texte », « inscription », « relief », « stratigraphie »... (Anne-Françoise Jacottet, *Réflexion liminaire. Vous avez dit « sources » ? Pluridisciplinarité et documents antiques*, pp. 13-24) ; et même s'il y a une contradiction apparente entre le titre du livre, suggérant une étude des origines, et le contenu des articles où l'on retrouve les sources au sens où l'entendent traditionnellement les historiens. L'ouvrage englobe une longue période, de la protohistoire européenne à l'époque byzantine. Les articles, assez disparates à première vue, portent sur des lieux, des périodes, des monuments, des sujets et des faits de civilisation très divers, à l'aide de sources multiples. Ils s'ordonnent en trois grands chapitres aux titres un peu longs, *De la constitution du corpus documentaire : combler les vides, pallier les lacunes*, pp. 27-112, *Croiser les sources : un impératif méthodologique... pour reconstruire ce qui n'est plus (lieux, usages, pratiques)*, pp. 113-214, et enfin *Retour aux sources*, pp. 215-275, chacun des trois étant partagé en deux sous-chapitres aux longs titres abstraits.

La période la plus ancienne évoquée ici est donc l'Âge du Bronze en Grèce, dans les Cyclades et en Crète, dont certaines sources notamment iconographiques et écrites, exploitées depuis les découvertes du XIX^e siècle, ont été réexaminées grâce aux fouilles récentes, aux analyses de laboratoire et à l'informatique. Cela permet de déceler d'éventuels faux et des montages ou des reconstitutions excessives (L. Phialon, « De la recherche documentaire à la publication. "Faire du neuf avec du vieux" en

protohistoire égéenne », pp. 91-110). Puis dans l'Égypte lagide des périodes hellénistique et romaine, comme le suggèrent des papyrus, l'épigraphie et même des textes de Cicéron ou d'autres écrivains, un nouveau regard est porté sur des terres, parfois abandonnées ou confisquées, et vendues aux enchères, manifestement devenues privées et propriétés de citoyens romains, pas toujours résidents, sans doute anciens soldats de tous niveaux sociaux, en particulier à partir d'Actium. Alors le rôle d'organisateur et gestionnaire de l'idiologue est fondamental, d'autant plus que les besoins massifs de blé de la plèbe romaine se sont accrus avec les guerres civiles (Lucia Rossi, « Les Romains en Égypte et la propriété foncière. Contacts et interaction entre deux systèmes économiques différents », pp. 187-212).

D'autres régions du monde antique sont concernées par ces relectures de sources anciennes ou récentes. En Italie, il s'agit surtout du sud : d'abord un sanctuaire d'Aphrodite-Vénus, situé à l'extérieur de la porte sud de *Paestum*, révèle un culte à une divinité aux compétences multiples empruntées à plusieurs déesses méditerranéennes comme Astarté, Héra, Déméter, etc. : elle n'est pas seulement la déesse de l'amour, car elle est invoquée pour la santé des femmes et des enfants, ce dont témoigne un abondant mobilier, notamment des figurines en terre cuite, une inscription et un graffite sur sigillée avec le nom de la divinité honorée ici, entre la fondation de la colonie grecque archaïque de *Poseidonia*, devenue colonie latine en 273 av. J.-C., jusqu'à l'Empire (C. Grüner, « Das Heiligtum von Santa Venera in Poseidonia-Paestum. Möglichkeiten und Grenzen der Zuweisung archäologischer Funde an die Göttin Aphrodite », pp. 129-147). Ensuite Pompéi et Ostie ont suscité une étude comparative à propos de la définition architecturale du mot *pergula*, mettant en évidence une différence entre les deux villes, question déjà abordée par J. Carcopino en 1909. En effet, ce terme était utilisé dans les textes et l'épigraphie dans plusieurs acceptions et l'archéologie a tenté de retrouver sur le terrain ce qu'il signifiait : à Pompéi, outre une treille, il désigne des mezzanines ou des loggias à grandes baies au-dessus des boutiques, où logeaient les commerçants qui pouvaient y mettre en vitrine des marchandises très variées, en pleine visibilité depuis la rue ; à Ostie, la *pergula* est désolidarisée de la boutique et consiste sans doute en un local avec un balcon en saillie sur l'usage duquel on s'interroge (J. Schœvaert, « *Tabernae cum pergulis suis*, Le modèle pompéien transposé à Ostie », pp. 229-242). Enfin, toujours en Italie, et pas seulement pour les cités du Vésuve, on se demande quelle était la vision donnée aux passants par les façades extérieures des belles *domus* et aussi quelle était la vue du paysage et des jardins intérieurs qu'avaient leurs habitants, les deux types de perspective étant désignées par le mot *prospectus*. Ces deux notions complémentaires expliquent parfois l'implantation d'une demeure, et d'ailleurs Cicéron, Pline le Jeune et d'autres écrivains antiques, mais également la peinture murale, y font allusion. Certaines innovations comme les façades panoramiques et les vitres en verre au I^{er} siècle de n. è. confirment ce souci du prestige architectural (L. Garnier, « Réflexion sur la notion de *prospectus* et son rôle dans la configuration des façades dans l'architecture domestique romaine. Lecture croisée des sources écrites et archéologiques », pp. 245-261).

Une autre région, l'Afrique du Nord, a suscité trois recherches avec deux articles fondés sur l'archéologie et le troisième relatif à un problème de droit ecclésiastique. Tout d'abord, la ville de *Zitha*, inconnue des sources littéraires sauf des Itinéraires d'Antonin et de Peutinger, mais identifiée grâce à des milliaires portant son nom, fut découverte et explorée à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècles, puis oubliée, malgré la trouvaille de belles statues et d'un forum avec des inscriptions puniques et romaines. Des fouilles entreprises il y a une vingtaine d'années ont mis au jour un important atelier d'amphores de type dit tripolitain, confirmant la prospérité de cette région des *Emporia*, pourtant décrite aussi dans l'Antiquité comme une région

inhospitalière. L'huile et les salaisons furent exportées partout dans l'Empire par *Zitha* et les autres ports (E. Jerray, « Du problème de l'interprétation des sources antiques : des fouilleurs du XIX^e siècle à aujourd'hui. Le cas de Zitha (Henchir Zian) en Tunisie », pp. 77-89). À Carthage, il s'agit de deux célèbres édifices de spectacle bien insérés dans le quadrillage urbain, le théâtre et l'odéon, découverts et étudiés par Paul Gauckler, mais incomplètement publiés avant la mort de ce grand savant. Ils ont été réétudiés après la Seconde guerre mondiale, même si depuis un siècle le théâtre a été restauré pour une utilisation contemporaine, empêchant d'éventuelles nouvelles fouilles. L'édifice actuellement visible a été daté du II^e siècle, mais il est probable qu'un premier théâtre, totalement occulté maintenant, avait été construit sous Auguste dans cette ville neuve, colonie romaine. L'Odéon est mentionné par les textes du III^e siècle et l'épigraphie. Tous les deux semblent avoir été détruits par les Vandales en 439, bien que des sources médiévales y fassent encore allusion. Leur présence conjointe implique-t-elle une redondance ou leur complémentarité pour des genres de spectacles et des publics différents ? Il est difficile de répondre (É. Letellier, « L'insertion urbanistique du théâtre et de l'odéon de Carthage. Un dossier pluridisciplinaire », pp. 149-169). La troisième étude porte sur une question délicate pour l'église du V^e siècle. Les règles des conciles des IV^e et V^e siècles obligeaient les clercs à demeurer là où ils avaient été nommés, alors que des textes, par exemple plusieurs lettres de saint Augustin, avec le cas du lecteur Timothée, suggèrent une certaine mobilité : ce clerc a exercé son office dans cinq localités proches, dépendant de trois évêchés différents. Plutôt que d'y voir une indiscipline d'habitude sanctionnée ou l'ambition, l'explication aurait été la pénurie de personnel ecclésiastique compétent pour répondre à des urgences, dans le contexte du donatisme, et à l'accroissement du nombre des fidèles (M. Hoohs, « Entre textes de loi et sources épistolaires. La question de la mobilité des clercs en Afrique romaine à la fin de l'Antiquité », pp. 173-186).

Un lieu où les documents des XIX^e et XX^e siècles sont très utiles pour mieux comprendre les restes antiques encore visibles, est Autun avec ses portes. Des plans très soignés, élaborés par des architectes de talent, utilisant diverses techniques de relevés et qui peuvent se copier l'un l'autre, des estampes, de très anciennes photos avec d'éventuelles retouches à deviner, permettent de restituer grâce à des procédés numériques, non seulement l'état initial augustéen, mais aussi les différentes occupations et modifications des édifices. De plus, des sources écrites récentes les décrivent, souvent en se répétant d'une époque à l'autre : un cas insolite est celui de Stendhal, en 1838, très précis et réaliste dans sa présentation de la porte d'Arroux, bien qu'il ne soit jamais allé à Autun, car il se contenta de démarquer un texte antérieur assorti d'une estampe ! (V. Barrière, « L'archéologie du bâti face aux sources postérieures à l'Antiquité. Le cas des portes urbaines d'*Augustodunum* (Autun) », pp. 57-75).

Pour en finir avec la chronologie et la géographie, une chronique byzantine du IX^e siècle, elle-même issue d'un texte du VI^e siècle, évoque l'hippodrome de Constantinople, construit par Septime Sévère après la prise et la destruction de Byzance, utilisé jusqu'au XIII^e siècle et enfin complètement démantelé au XVI^e siècle, selon un voyageur occidental : ce monument est donc très mal connu sinon par des mentions littéraires. Ces textes, longtemps tenus pour mineurs et à utiliser avec circonspection, apportent pourtant beaucoup de renseignements, notamment sur les distributions de nourriture dans ce cadre lors des grandes courses (A. Petrucci, « Le traitement des monuments dans les chroniques byzantines. L'exemple de l'hippodrome de Constantinople », pp. 43-53).

Les derniers articles relèvent de domaines variés. L'un, dans le domaine littéraire et mythologique, étudie une scholie dérivée d'un poème de Pindare sur la mort de Néoptolème à Delphes, à travers trois versions du mythe, citées en grec, analysées

et comparées avec les outils de la linguistique (N. Villagra Hidalgo, « Fragmentary mythography as a source. Neoptolemos at Delphi in the *Tragodumena* », pp. 27-41). Un autre traité de l'éducation dans l'Empire romain, après les travaux fondateurs du milieu du XX^e siècle, et plus précisément de la pratique quotidienne dans la salle de classe, à partir de sources écrites et archéologiques égyptiennes, cherchant ensuite ce qu'il en était ailleurs dans l'Empire. Les différences sociales, le coût des études pour les élèves et le rôle de l'État, le matériel d'enseignement et les exercices proposés, les théoriciens comme Quintilien, la culture bilingue, sont autant de thèmes abordés. On regrettera toutefois que l'article n'envisage pas l'évolution éventuelle des méthodes et des buts recherchés, comme si en six siècles, rien n'avait changé (B. da Vela, « Reconstructing school-practices in antiquity. An interdisciplinary challenge », pp. 113-128). Dans une perspective plus étroite, un article étudie l'évolution du mot *stabulum* et les autres vocables apparentés, dans le sens juridique, à partir des édits des préteurs et des commentaires des juristes antiques, jusqu'au Code de Justinien (M.-A. Le Guennec, « Le *stabulum* romain, écurie ou établissement hôtelier. La langue juridique et l'usage à Rome », pp. 215-227). La dernière étude envisage les liens entre peinture murale et textes littéraires, historiques, philosophiques ou mythologiques, reflétant les goûts et la culture des commanditaires, en particulier dans la seconde moitié du II^e siècle de notre ère, en Italie centrale. À l'appui de la démonstration on trouve Cicéron, Aulu-Gelle et Fronton, et également l'exemple d'une villa maritime précise (M. Carrive, « Le texte et l'image. Réflexions sur l'usage des sources littéraires pour éclairer la compréhension de la peinture murale romaine », pp. 263-275).

Ce livre à la fois disparate et foisonnant appelle quelques remarques. Dans les références bibliographiques, l'ordre alphabétique des noms d'auteurs n'est pas respecté p. 126 (J. Balogh se trouve entre S. F. Bonner et G. Cavallo) et p. 260 (H. Broise, avec deux citations, est situé entre J. Clarke et H. Dessales) ! L'illustration, plutôt rare, est souvent trop petite, rendant illisibles les mentions d'origine sur les documents, souvent inédits, et c'est dommage. Par ailleurs, on regrette l'oubli, à côté de l'article de T. Kotula à propos des statuts des cités d'Afrique romaine (p. 79), des livres essentiels de J. Gascou, *La politique municipale de l'Empire romain en Afrique proconsulaire de Trajan à Septime Sévère*, 1972, même si Zitha n'est pas mentionnée, et de C. Lepelletier, *Les cités de l'Afrique romaine au Bas-Empire*, 2 vol., 1979 et 1981, au moins dans la bibliographie.

Ariane BOURGEOIS

Maria Teresa Schettino et Sylvie Pittia (dir.), *Les Sons du pouvoir dans les mondes anciens*, Besançon, Presses Universitaires de Franche-Comté, coll. « Institut des Sciences et techniques de l'Antiquité », 2012, 482 p.

Comment les sons peuvent-ils dire le pouvoir ? L'ouvrage rassemble les textes d'un colloque organisé en 2010 qui proposait d'explorer de façon assez novatrice la « dimension acoustique » des sociétés antiques ou, pour être plus exact, le versant sonore. L'ouvrage s'ouvre par un préambule sur la Mésopotamie (N. Ziegler) et l'Égypte ancienne (B. Kasparian) préliminaire à l'examen du monde gréco-romain tout en intégrant largement l'Étrurie. Le fil directeur, exposé en introduction, centre le propos sur le thème du pouvoir à travers les manifestations sonores entendues dans les « lieux institutionnels » : la cour orientale, les assemblées grecques d'Athènes,

Sparte et Tarente ou le sénat romain. En marge des « sons civiques », d'autres espaces sont évoqués comme le monde funéraire (D. Frère et l'atmosphère sonore des tombes étrusques) ou le banquet, tandis que la vie judiciaire ou la sphère militaire sont laissées de côté mis à part les chants guerriers dans la tradition proche-orientale (S. Demare-Lafont). L'approche se veut le contrepoint des études sur les représentations visuelles du pouvoir et cherche à mesurer la part du son dans les messages sensoriels. En partant du postulat qu'il n'existe plus que des « ruines acoustiques » (p. 10) – une formule qui n'est pas sans rappeler celle utilisée par Th. Reinach pour dresser l'état des lieux de la musique grecque – les organisateurs montrent la difficulté de l'entreprise lorsque l'historien et le philologue s'efforcent de saisir à travers les textes la bande sonore que nous ne pouvons plus qu'imaginer. Ce travail sur la perception des sons et leur caractère identitaire, sur leur relation avec la gestuelle et le rituel du pouvoir se décline à travers vingt-trois contributions (dont huit en italien) qui font la part belle aux évocations vocales et à la trompette, un instrument à vent chargé de transmettre les messages sonores et qui symbolise à lui seul l'autorité, que ce soient les trompettes de *Touthankamon*, la *salpinx* grecque et le *lituus* étrusque, signe par excellence des institutions étrusques et dont l'homonymie avec le bâton augural est en soi déjà signifiante (D. Briquel et L. Hugot).

Au croisement des travaux sur les dynamiques du pouvoir, l'oralité, le sensible et les représentations, ce livre s'efforce de proposer une recherche sur les formes d'expression sonore : cris, voix, applaudissements ou acclamations dont le rituel perdure jusque à l'Antiquité tardive (M. Raimondi cite les témoignages d'Himerius et Julien). Le bruit, déjà présent dans les poèmes mésopotamiens sur la création du monde, reste une préoccupation majeure du pouvoir dans les sociétés antiques mais il échappe souvent aux formes de régulation si bien que le désordre sonore ou les « violences sonores » au sénat (C. Badel montre qu'il ne faut pas en exagérer la portée) sont accompagnés dans les textes d'une connotation négative. L'enquête passe forcément par l'examen de la lexicographie, en particulier les occurrences des termes *fremere* (E. Torregarey Fragola chez Tite-Live) *adclamatio* et ses synonymes (A. Molinier tente de cerner ce que recouvre ce mot sur le plan sonore), *clamor* ou *rumor* qui peut présenter une connotation sonore (J. Direz et I. Cogitore). Le champ sémantique de la voix, dont Quintilien expose l'incroyable richesse dans son traité d'art oratoire, fait l'objet d'un soin particulier. La relecture de textes, de la poésie à l'*Histoire Auguste* à travers la *Vie de Commodus*, permet de montrer comment certains historiens, comme Tacite, instrumentalisent les sons afin de dramatiser leur discours ou tissent, à la manière d'Appien, une sorte de récit « polyphonique » pour raconter la mort de César (Ch. Carsana). L'enquête, attentive à l'évolution des pratiques oratoires, dessine les contours de la voix dans la sphère du politique. Au fil des articles, on apprend ce que doit être la voix du roi (celle d'Alexandre le Grand évoquée par L. Prandi) ou du bon prince qui, selon Sénèque, ne saurait vociférer (A. Gonzalez), celle des sénateurs marquées par le primat de la *gravitas* ou celle des auxiliaires du pouvoir à Rome : le lecteur qui crie les ordres pour ouvrir le passage et le *praeco* qui incarne la voix du magistrat, ce qui leur donne une position particulière dans la société (J.-M. David et Fr. Mencacci). À travers l'épisode du peintre Théon de Samos sous Alexandre, raconté par Élien, le son se mêle à l'image afin « de mettre le spectateur en condition » face à la peinture (R. Robert présente cette forme d'interaction et en donne une lecture politique). L'ambiance sonore des assemblées est fort bien rendue à travers plusieurs contributions. Si le bruit des assemblées populaires en Grèce est abordé (E. Claire), on pourra regretter que la voix de la plèbe à Rome ne soit pas aussi bien mise en relief que celle des sénateurs, ou que certaines contributions restent davantage dans le champ de la musique que du son. Cependant, malgré le nombre important de contributions, le livre arrive à proposer une vision cohérente et

participe à recréer l'environnement sonore des espaces du pouvoir. En refermant cet ouvrage, le lecteur comprend mieux dès lors « ce que révèle la voix » (F. Biville, « Ce que révèle la voix », *Bollettino di Studi Latini*, n° 26, 1996, p. 55-68) : la voix performatrice de l'orateur, le cri du peuple, la harangue, la voix chuchotée qui transmet les réponses au prince lors de la consultation divinatoire (S. Montero). *In fine* apparaît en creux la nécessité d'une étude sur le silence qu'Alain Corbin appelait de ses vœux (A. Corbin dans S. Mesure et P. Savidan [dir.], *Dictionnaire des sciences sociales*, Paris, 2006, s. v. « Sensibilités (histoire des) », p. 1077), et qui est esquissée ici à travers les silences au sénat (G. Zecchini), l'épisode de la prise des auspices et le *silentium noctis* (M. Humm).

Loin du constat trop pessimiste dressé par J.-P. Gutton dans son essai sur *Bruits et sons dans notre histoire* (2000), cette étude offre des perspectives stimulantes qui invitent à approfondir le sujet et à montrer comment les sons font sens. La question de l'interprétation des sources littéraires n'est pas éludée et les auteurs appellent à une ouverture vers l'archéologie. Par la variété des angles de vue et la richesse du propos, l'ouvrage offre une approche inhabituelle des rituels civiques ; à ce titre, il apparaît comme un jalon essentiel dans les recherches actuelles sur la perception du sonore et la sensibilité auditive. Après les cris au Moyen Âge (D. Lett et N. Offenstadt, *Harò! Noël ! Oyé ! Pratiques du cri au Moyen Âge*, 2003) et la parution récente des sons de la guerre (F. Gétreau [dir.], *Entendre la guerre. Sons, musiques et silences en 14-18*, 2014), voilà un livre qui arrive à point pour enrichir le dossier sur l'histoire du sonore.

Christophe VENDRIES

Antony Hostein et Sophie Lalanne (dir.), *Les Voyages des empereurs dans l'Orient romain (époques antonine et sévérienne)*, Arles, Errance éditions, coll. « Les Hespérides », 2012, 303 p.

Les textes réunis dans ce volume sont issus de trois journées d'études organisées en 2010 et 2011 par A. Hostein et S. Lalanne, animateurs du programme de recherche GRECS de l'équipe ANHIMA (CNRS, Paris I, EPHE), en association avec le programme « Du sénat à la cour impériale : l'empereur et les aristocraties du gouvernement (I^{er}-IV^e siècles) » animé par F. Chausson et B. Rossignol au sein de la même équipe. Le choix du sujet a été dicté par des considérations historiographiques et épistémologiques. L'ouvrage d'Helmut Halfmann, *Itinera Principum* (Stuttgart, 1986), qui servait jusqu'alors de référence à toute étude sur les voyages des empereurs, appelait d'inévitables compléments et mises à jour. Des monographies plus récentes ont depuis lors renouvelé l'analyse de certains aspects du gouvernement impérial, concernant par exemple l'octroi par le *princeps* de titres honorifiques aux cités, un aspect très important des pérégrinations impériales. Il devenait nécessaire par conséquent de reconsidérer l'ensemble du dossier qui questionne justement deux aspects de la gouvernance impériale : tout d'abord la manière dont le pouvoir central envisage par ses déplacements dans l'espace le gouvernement de l'Empire, la capitale Rome n'étant plus le seul lieu de l'incarnation du pouvoir ; d'autre part, les modalités de mise en contact de la personne impériale avec les cités provinciales. La documentation, particulièrement riche en Orient pour les périodes antonine et sévérienne, invitait à concentrer l'étude sur cette région dans des limites chronologiques qui iraient de Trajan à Élagabal. Cette documentation, protéiforme, est

souvent difficile à manier et n'informe que de manière superficielle et partielle. Les textes des historiens se contentent d'évoquer de loin les voyages, citent les régions parcourues, mentionnent à l'occasion une destination remarquable, une grande cité grecque. Mais rien n'est dit des conditions d'accueil du Prince et de sa suite par les autorités civiques locales. Les documents épigraphiques peuvent offrir d'heureux compléments. Ils ont pour eux, quand on connaît précisément leur lieu de découverte, d'évoquer des contextes précis, mais leur état de conservation aléatoire et le tri des informations qu'ils opèrent limitent la quantité et la qualité des données interprétables. Les témoignages monétaires dont plusieurs contributions du volume font un large usage ouvrent, quant à eux, des perspectives tout à fait intéressantes, comme nous allons le voir. L'iconographie y sert une volonté de mise en série des images insoupçonnée, qui met véritablement en scène l'arrivée de l'empereur et son entrée dans la cité provinciale. Le renouvellement des sources et leur mise à disposition plus aisée grâce à la publication systématique de nouveaux corpus (concernant en particulier les émissions monétaires réunies dans le *Roman Provincial Coinage*) imposent un nouveau regard sur la question.

Quatre chapitres structurent le volume : le premier traite des voyages des empereurs depuis Rome et l'Italie vers les provinces orientales et *vice versa* ; le deuxième, des parcours effectués par le *princeps* en Orient, le troisième des modalités de réception du prince dans les cités, en particulier du rôle qu'y jouent les notables ; enfin, le dernier traite des gratifications octroyées par l'empereur aux cités : un dossier particulièrement bien documenté et connu a été retenu, celui d'Hadrien qui traversa l'Asie Mineure à deux reprises en 124 et 129 après J.-C. Les quinze textes, tous d'un grand intérêt, s'organisent autour de deux grands axes. L'un s'attache à identifier avec plus de précision le parcours et les étapes impériales, le second à cerner autant que possible, dans une perspective plus thématique, les conditions dans lesquelles s'établissent les contacts entre la personne de l'empereur et les autorités civiques locales. Qui, de la cité ou de ses notables, est à la manœuvre ? Comment l'empereur en vient-il à gratifier d'un privilège telle communauté plus qu'une autre ? Comment celle-ci met-elle en scène et exploite-t-elle l'événement ?

Sept voyages impériaux vers ou depuis l'Orient ont retenu l'attention des auteurs. Dans l'ordre chronologique : celui de Lucius Verus en 162-164 après J.-C., qui partit de Rome pour gagner l'Euphrate et en revenir (B. Rossignol, « *Inter synfacias et cantica* : notes sur le voyage de Lucius Verus de Rome à la Syrie (et retour) », pp. 37-63) ; celui de Marc Aurèle en 175-176 après J.-C. (B. Rossignol, « *Omnibus orientalibus provinciis carissimus fuit* : essai sur le contexte et les significations politiques du voyage de Marc Aurèle dans les provinces hellénophones [175-176 ap. J.-C.] », pp. 123-133 ; M. Christol et Th. Drew-Bear, « Remarques sur le voyage de Marc Aurèle dans les provinces grecques et orientales en 175-176 », pp. 135-153) ; ceux de Septime Sévère depuis l'Orient vers Rome en 193 après J.-C., vers l'Orient toujours en 193 jusqu'en 196, enfin à nouveau vers l'Orient de 199 à 202 après J.-C. (S. Magnani, « Vers l'Orient. L'empereur et les infrastructures routières entre Italie et provinces danubiennes », pp. 63-81) ; celui de Caracalla en 213-214 après J.-C. (M. Christol, « Caracalla en 214 : de Nicomédie à Nicomédie », pp. 155-167) ; celui enfin d'Élagabal, qui partit d'Émèse en Syrie en 218 pour arriver à Rome en juillet 219 afin d'y recueillir le pouvoir impérial (L. Bricault, « Antoninus à reculons. Sur les pas d'Élagabal », pp. 83-105).

Toutes les contributions s'attachent à identifier les trajets et la chronologie : on retiendra celle de S. Magnani à propos des divers voyages de Septime Sévère, dont l'a. précise les parcours grâce à la recension méticuleuse des bornes milliaires. Même soin apporté par M. Christol et Th. Drew-Bear à l'analyse du voyage de retour vers Rome de Faustine, épouse de Marc Aurèle qui avait accompagné celui-ci dans son

périple oriental depuis leur départ de Rome à l'été 175. Les auteurs démontrent, par recoupement de divers témoignages littéraires qu'ils rapprochent d'un document épigraphique de Hiéropolis Castabala en Cilicie, que l'impératrice est décédée lors du voyage de retour qu'elle entreprit seule au début du printemps 176, anticipant de quelques semaines celui de son époux. Le lieu de sa mort est connu par les textes, un ancien site appelé Halala qui fut rebaptisé Faustinopolis.

Dans certains cas les sources sont maigres, voire litigieuses, tant certaines figures impériales ont été volontairement noircies par l'historiographie sénatoriale. L'analyse des textes permet une heureuse recontextualisation et la mise en évidence des caractéristiques que les Princes entendaient donner à leur séjour. Éloquent est, à cet égard, l'exemple de l'image de L. Verus qu'une tradition hostile incarnée notamment par l'*Histoire Auguste* s'était acharnée à défigurer. La signification de son voyage de 162-164 n'en était plus reconnaissable. On est redevable à B. Rossignol à la fois d'en donner une chronologie plus précise grâce, entre autres, aux témoignages des émissions monétaires, et d'en rappeler la portée idéologique ; ce voyage ne se réduisit pas à une série d'agréments licencieux, mais obéissait à un dessein plus général et complexe : incarner le rôle du pouvoir impérial dans l'organisation de l'Empire. Verus se fit accompagner de sénateurs compétents, et tous purent développer, à l'occasion des contacts établis avec les cités et leurs représentants, une activité juridique et normative, dont on sait par ailleurs l'importance à cette époque. La célébration des vertus militaires du pouvoir, un *topos* dans les discours officiels, était elle aussi renouvelée dans son contenu. On ne louait plus seulement la vertu du jeune Prince, mais aussi sa capacité à réunir autour de sa personne les Grecs des cités dans sa guerre contre les Parthes (le but militaire du voyage). La guerre parthique ravivait clairement les souvenirs ancestraux que les Grecs avaient pu conserver pieusement de leur confrontation avec les Perses.

On retiendra enfin la brillante analyse de M. Christol au sujet des séjours de Caracalla à Nicomédie dans la province de Bithynie-Pont. Il y démontre que, contrairement à ce que l'on pensait traditionnellement, l'empereur ne fit pas un seul (durant l'hiver 214-215) mais deux séjours dans la capitale provinciale. La republication par J. Scheid des *Actes des Frères Arvales*, une confrérie religieuse prestigieuse qui se réunissait dans les environs de Rome pour y célébrer le culte de la déesse *Dea Dia* (*Le collège des frères Arvales. Étude prosopographique du recrutement (69-304)*, 1990 ; *id.*, *Romulus et ses frères. Le collège des frères Arvales, modèle du culte public dans la Rome des Empereurs*, 1990), permet d'établir avec certitude que l'empereur partit en Orient dès le début de l'hiver 213 pour faire une première halte à Nicomédie en décembre de cette année. L'année 214 fut consacrée à l'inspection et à la remise en état des défenses en Dacie et Mésie puis à la visite de plusieurs cités prestigieuses de la province d'Asie. Caracalla revint à Nicomédie pour un second séjour pendant l'hiver 214-215.

Les contributions des chapitres III et IV analysent les modalités d'accueil des empereurs et de leurs suites par les autorités civiques locales ainsi que l'octroi de privilèges au bénéfice des cités. Les deux phénomènes semblent procéder étroitement l'un à l'autre. Néanmoins, leur corrélation n'est pas aussi évidente qu'il y semble. L'obtention d'un *beneficium*, loin d'être acquise, résultait d'un travail d'approche patient qui mobilisait les individus les plus remarquables et les plus brillants des milieux politiques locaux. Les élites intellectuelles, sophistes et autres, qui jouissaient d'un prestige considérable dépassant de loin les limites de leur cité, y jouaient un rôle essentiel. Les sources malheureusement ne font le plus souvent que de brèves allusions à leurs démarches. A.-M. Favreau-Linder (« Dans le sillage de l'empereur : la place des sophistes dans les voyages impériaux en Orient », pp. 193-204) souligne la difficulté d'utilisation d'une source comme la *Vie des sophistes* de Philostrate, qui insiste davantage sur les anecdotes mettant en valeur le talent exceptionnel des

grands rhéteurs du moment que sur les détails de leurs démarches. Quand les témoignages se font un peu plus précis, et surtout quand des recoupements avec d'autres types de sources (épigraphiques notamment) sont possibles, le rôle d'intermédiaires des sophistes entre le prince et leurs cités n'en est que plus évident. Ainsi, les articles d'É. Guerber (« Princes itinérants et gratifications impériales. Note sur les voyages d'Hadrien en Asie », pp. 231-245) et d'E. L. Bowie (successivement « Hadrien et Smyrne », pp. 247-261 ; « Hadrien et Ephèse », pp. 263-296), qu'il faut considérer d'un même regard, analysent avec minutie et perspicacité la multiplicité des contacts établis par les grandes métropoles d'Asie avec l'empereur Hadrien, le rôle éminent qu'y jouèrent quelques figures intellectuelles essentielles, enfin la nature et la chronologie, parfois difficile à établir, des *beneficia* impériaux. L'accueil d'un Prince dans une cité n'était pas une sinécure pour les autorités locales. C'était un coût dispendieux, que seuls les notables, qui pouvaient être plusieurs à mobiliser leurs ressources, étaient en mesure d'assumer (E. Perrin-Saminadayar, « Loger, nourrir, occuper le Prince : le rôle des notables », pp. 181-192 ; G. Frija, « Accueillir l'empereur dans la cité : un titre de gloire pour les notables locaux ? », pp. 171-180). Les cités qui virent leurs efforts couronnés de succès par l'obtention d'un privilège prestigieux eurent à cœur, pour certaines d'entre elles, d'« immortaliser » l'*adventus* du Prince. A. Hostein, dans un article très suggestif (« La visite de Caracalla à Pergame et à Laodicée du Lycos : l'apport des monnaies », pp. 205-227), montre comment Laodicée du Lycos et surtout Pergame, qui toutes deux furent honorées par Caracalla en 214 apr. J.-C. d'une nécorie (la troisième pour Pergame, la première pour Laodicée), s'appliquèrent à scénariser par la frappe d'une série de médaillons de moyens et gros modules les différentes étapes de la visite du Prince : entrée sur le territoire, accueil par les autorités devant les portes de la cité, discours du Prince, sacrifices en l'honneur des dieux tutélaires, enfin inauguration du temple néocore.

Le volume offre ainsi un riche panorama sur la question des visites impériales que l'enrichissement continu des sources épigraphiques et l'apport de la documentation numismatique ont contribué à renouveler largement. On est redevable à Sophie Lalanne et Antony Hostein d'avoir su mener de si belle manière une telle entreprise.

Henri FERNOUX

Stéphane Benoist et Christine Hoët-van Cauwenberghe (dir.), *La Vie des autres. Histoire, prosopographie, biographie dans l'Empire romain*, Lille, Presses Universitaires du Septentrion, 2013, 383 p.

Cet ouvrage résulte d'un colloque réuni en 2010 à l'Université de Lille 3 en hommage à Janine Desmulliez, professeur émérite d'Histoire des religions (Antiquité romaine) dans ce même établissement. Comme le rappelle Ch. Hoët-van Cauwenberghe, J. Desmulliez a principalement travaillé dans deux directions complémentaires. Elle s'est d'une part intéressée à la vie et aux œuvres de Paulin de Nole, gouverneur de Campanie puis évêque de Nole (cité de cette province) au tournant des IV^e et V^e siècles. Familière de ces premiers textes chrétiens d'Italie méridionale, elle a ainsi, d'autre part, collaboré à la *Prosopographie chrétienne du Bas-Empire (PCBE)*, à la fois pour les volumes sur l'Italie (parus en 1999 et 2000) et sur la Gaule (publié en 2013). Sous les auspices de J. Desmulliez, ce livre mêle donc naturellement biographie et prosopographie, toujours au service de l'histoire, comme le souligne S. Benoist. Notons qu'il est pourvu de 40 pages d'*indices* des sources, lieux, noms et

matières – instruments fort bienvenus au vu du domaine traité. Les contributeurs, tous historiens de l'Empire romain à l'instar de J. Desmulliez, associent surtout ses collègues de diverses universités du Nord de la France à des spécialistes de l'Antiquité tardive de l'Université de Barcelone, qui sont les maîtres d'œuvre du volume (à paraître) sur l'Espagne de la *PCBE* et avec qui elle a noué des liens étroits ; il faut préciser que 5 articles sur 17 sont écrits en espagnol. Le titre principal, *La vie des autres*, a été proposé par S. Demougin, éminente prosopographe de l'ordre équestre, qui a rédigé les conclusions. Elle s'y réfère aux travaux du psychiatre B. Cyrulnik sur le rapport entre soi et autrui, et ce titre me semble aussi renvoyer à un film allemand de 2006 évoquant la police politique de l'ex-RDA – ce qui suggère peut-être que toute prosopographie débute comme une enquête policière, voire que le Bas-Empire romain a pu être comparé (à tort ou à raison) à un régime totalitaire. Les articles sont édités suivant une progression ordonnée qui conduit du politique au religieux et du Haut-Empire au Bas-Empire, et les réflexions de S. Demougin invitent à en rendre compte selon trois thèmes précis couvrant chacun l'ensemble de la période.

Le premier ensemble cerne grâce à la prosopographie les élites politiques et militaires. Au sujet de la nomination des gouverneurs de provinces entre le IV^e et le VI^e siècle, R. Delmaire montre que la prosopographie relativise les principes posés par la législation : certains gouverneurs dirigent leur province d'origine, sont issus de l'ordre des curiales ou achètent leurs charges – toutes pratiques tolérées voire encouragées par les empereurs en raison de leur efficacité. Le répertoire des élites chypriotes du Bas-Empire dressé par M. Kantiréa révèle que les gouverneurs et les évêques prennent le pas sur les notables civiques, éventuellement païens, en un nouvel évergétisme. Documentés essentiellement par l'épigraphie, les chevaliers romains présents à Narbonne sont étudiés par M.-L. Bonsangue. Il s'avère que ce grand port, capitale d'une province particulièrement romanisée, a attiré sous la République des hommes d'affaires, puis a généré un important groupe de militaires, descendants de l'élite des vétérans installés par César. Les parentes d'officiers équestres considérées par A. Álvarez Melero témoignent des limites de la prosopographie, car ces femmes sont mal connues, et aussi de son intérêt, parce qu'elles ne sont pas elles-mêmes juridiquement membres de l'ordre équestre et gagnent ainsi à être étudiées dans leurs activités concrètes. Les inscriptions montrent qu'elles détiennent des prêtrises du culte impérial (flaminicat) et se livrent à des actes d'évergétisme, constituant un véritable milieu social ainsi mis en lumière. Enfin, la correspondance de Grégoire le Grand, au tournant des VI^e et VII^e siècles, permet à P. Maymó i Capdevila d'établir une prosopographie des officiers militaires impériaux attestés en Italie au moment où l'invasion lombarde remet en question la domination byzantine. Or on constate que le pouvoir impérial a bien cherché à s'opposer à la menace par un rigoureux maillage hiérarchique du territoire et par l'intégration de certains Lombards eux-mêmes dans cet encadrement militaire.

Le deuxième thème mêle la prosopographie aux questions religieuses. Deux articles s'intéressent à l'épigraphie des cultes païens dans l'Italie du Haut-Empire. F. Van Haepen considère les dévots d'Ostie (et de Portus) à travers les dédicaces collectives ou les offrandes pour une collectivité, soit au total une centaine de textes. Une telle prosopographie de groupes, et non d'individus, met directement en lumière des phénomènes sociologiques. Il en ressort ainsi le rôle central des cultes célébrés par les collèges, en particulier le culte impérial, et aussi la tendance des habitants à se réunir autour d'un culte commun – les deux aspects pouvant parfois se confondre dans ces cités portuaires densément peuplées. De son côté, M.-O. Charles-Laforge étudie les prêtresses de Vénus issues de cinq *gentes* de Pompéi tirant leur richesse de toute la Campanie chère à J. Desmulliez. Sans doute en lien avec la destruction précoce de Pompéi, une telle analyse révèle la prégnance du modèle hellénistique, où les femmes acquièrent un

rôle public par la prêtrise et consacrent aux dieux une partie de la fortune familiale. Dans ses conclusions, S. Demougin relie habilement cet évergétisme païen à la question du dépouillement de leurs richesses par les chrétiens, envisagée par C. Buenacasa Pérez. Si le christianisme primitif se méfiait systématiquement des biens matériels, les textes hagiographiques de l'Antiquité tardive sont plus nuancés. Une prosopographie élémentaire de saints hommes montre que la richesse est évoquée quand elle est abandonnée à l'entrée dans un monastère ou lors du financement d'œuvres pieuses par les évêques – actes éminemment associés aux nouvelles institutions chrétiennes de la fin de l'Antiquité. Enfin, R. Villegas Marín examine plusieurs cas d'aristocrates justement convertis à l'ascétisme, tels qu'ils sont exposés chez des auteurs provençaux du V^e siècle. Il en résulte que la théologie augustiniennne de la grâce fut ainsi discutée par des personnages qui croyaient à la possibilité de se racheter par des actes ; on remarquera simplement que cet article aurait pu citer le livre de J.-M. Salamito (*Les virtuoses et la multitude. Aspects sociaux de la controverse entre Augustin et les pélagiens*, 2005).

Le troisième groupe d'articles s'intéresse à la démarche biographique. En recourant encore dans un premier temps à l'instrument prosopographique, S. Benoist dresse une liste des acteurs malheureux de la compétition impériale entre le I^{er} et le IV^e siècle, non sans remettre en cause les catégories de « contre empereur » et d'« usurpateur » utilisées par D. Kienast (*Römische Kaisertabelle. Grundzüge einer römischen Kaiserchronologie*, 2011). Il montre qu'il faut en revenir à une analyse des parcours individuels, dont certains, dans l'*Histoire Auguste*, sont des produits de l'imagination ; dans tous les cas, cependant, ces biographies sont révélatrices de l'idéologie impériale romaine. J. A. Jiménez Sánchez propose un semblable regard critique sur les textes permettant de reconstituer le pouvoir monarchique. En l'occurrence, il souligne le caractère incertain, malgré sa richesse, de la *Pseudo Chronica Caesaraugustana* pour l'histoire du bref règne de Geisalic, fils naturel du roi wisigoth Alaric II : alors qu'elle lui attribue six ans de règne, il n'exerça probablement le pouvoir que pendant trois ans (507-509) et fut exilé en 510. Les trois dernières contributions examinent les sources portant sur la vie d'évêques des IV^e et V^e siècles. L. Pietri décode la *Vie* d'Hilaire de Poitiers (IV^e siècle) écrite par Venance Fortunat (VI^e siècle) dans cette même cité, à la demande de son évêque et dans le but de justifier les miracles accomplis par la relique. La directrice du volume gaulois de la *PCBE* explique en particulier que l'auteur, en lisant dans les œuvres de Sulpice Sévère les hauts faits d'Hilaire contre l'arianisme, y a aussi prélevé des miracles accomplis par son célèbre disciple Martin de Tours, afin de les attribuer à l'évêque de Poitiers. Pour sa part, J. Vilella, responsable du volume espagnol de la *PCBE*, examine la carrière de l'évêque Ossius de Cordoue, célèbre conseiller de Constantin, avant le concile de Nicée (325). Il se trouve clairement au service de l'empereur lors du schisme donatiste. En 324 et 325, il préside des synodes respectivement à Alexandrie et Antioche : en s'alignant constamment sur la position de l'évêque de la grande cité égyptienne, il définit comme hérétique la doctrine d'Arius, lui-même prêtre alexandrin ; soulignons qu'une telle optique ne fut pas celle d'un autre fameux conseiller de Constantin, l'oriental Eusèbe de Césarée. Enfin, F. Prévot étudie la manière dont Sidoine Apollinaire construit son image à travers la publication des neuf livres de sa correspondance. Grand propriétaire auvergnat, lettré hors pair, préfet de Rome en 468, évêque de Clermont en 470-475, Sidoine ne se borne pas à répartir ses lettres en livres selon le principe classique de variété, mais poursuit des fins plus précises. Le Livre 1 est centré sur l'homme public, le livre 2 sur son existence privée et le livre 3 sur son épiscopat ; les lettres des livres 4 et 5 sont adressées à des laïcs, celles des livres 6 et 7 à des religieux ; les livres 8 et 9 insistent sur la culture latine dans un monde soumis aux Barbares.

Ainsi, les différentes contributions de ce recueil explorent avec constance et rigueur l'apport spécifique des méthodes prosopographique et biographique à

l'histoire de l'Empire romain. On constate que ces deux approches permettent à la fois de dégager des lois sociologiques, mais aussi de repérer des exceptions aux normes. En bref, elles font vivre une histoire sociale, toujours difficile à explorer derrière la façade si codifiée livrée par les textes antiques. Inspiré par les travaux de J. Desmulliez, cet ouvrage complète remarquablement le livre dirigé par M.-F. Baslez et F. Prévot (*Prosopographie et histoire religieuse*, 2005), qui s'intéressait à l'ensemble de l'Antiquité gréco-romaine, païenne et chrétienne, mais pas à la variété de milieux sociaux envisagée dans *La vie des autres*.

Vincent PUECH

Pierre-Marie Berthe, *Les Procureurs français à la cour pontificale d'Avignon 1309-1376*, Paris, École nationale des chartes, coll. « Mémoires et documents de l'École des chartes » 96, 2014, 1 004 p.

Le dépouillement impressionnant de sources variées, dispersées au sein de dépôts d'archives en France et en Europe – Bibliothèque nationale de France, Archives secrètes du Vatican, dix-neuf fonds d'Archives départementales – et la lecture minutieuse d'une bibliographie en français, allemand, anglais et italien, ont permis à Pierre-Marie Berthe de présenter avec rigueur le métier de procureur en curie au XIV^e siècle. L'ouvrage est divisé en trois grandes parties : la première, institutionnelle, présente la fonction de procureur à la cour pontificale d'Avignon au XIV^e siècle (pp. 77-154) ; la deuxième s'attache à analyser le métier de procureurs français, en étudiant leur parcours et leurs relations avec leurs clients (pp. 157-291) ; enfin, une troisième partie intitulée sobrement « étude prosopographique » (pp. 295-451) est une enquête socio-historique classique. L'analyse de 408 pages est suivie d'un répertoire prosopographique de 400 pages, assez bien maîtrisé et présentant des notices relativement complètes au vue du matériau utilisé (pp. 495-895), de 11 cartes et d'un index impressionnant de 75 pages des noms de lieux et de personnes, en latin, ce qui est fort appréciable pour les lecteurs autres que français (pp. 909-984).

S'inscrivant dans les problématiques actuelles relatives à la réorganisation des grandes institutions administratives, judiciaires et financières du Saint-Siège et à la centralisation du gouvernement pontifical, l'étude des 131 procureurs recensés par Pierre-Marie Berthe à la cour pontificale (p. 72) apporte une nouvelle contribution aux recherches récentes sur le service pontifical. Volontairement, la recherche a été ancrée dans une « acceptation large » des frontières du royaume de France pour ne pas exclure des régions soumises à une influence française (p. 70). L'auteur présente d'abord l'activité des procureurs auprès des différents services de la Curie. Ils sont nés au XIII^e siècle du besoin des requérants, qui ne maîtrisaient pas les codes et le vocabulaire de la Curie, ainsi que de la croissance de l'écrit à la cour pontificale. Les procureurs sont ainsi devenus des mandataires « qui ont agi auprès des différents services de l'administration centrale du Saint-Siège, au nom d'un client empêché qui leur a donné procuration » (p. 58). Leur fonction a été principalement réglementée sous Jean XXII, un pontificat dont l'importance des réformes administratives a été largement sous-évaluée. Les obligations, les devoirs et le salaire des procureurs sont alors régis par un statut (pp. 88, 116). La fonction a ceci d'ambiguë qu'elle est considérée comme un office curial, mais dont la rémunération fixée par le Saint-Siège est à la charge des impétrants. Il existe plusieurs types de procureurs : ce sont des procureurs *ad impetrandum* auprès de la Chancellerie, *ad contradicendum* à l'audience des lettres contredites, *ad agendum* à la Rote et *ad promittendum et ad solvendum* à la

Chambre apostolique. Le fonctionnement est similaire pour les différents offices de procureurs, qui tous ont reçu un mandat de procuration en bonne et due forme, précisant l'acte qu'ils doivent obtenir et leurs attributions. L'auteur dresse ainsi un tableau précis des différentes missions des procureurs, du cadre juridique dans lesquelles elles s'effectuent, de leur déroulement, ainsi que de la rémunération des procureurs. Leur domaine d'action est vaste : dispenses d'excommunication et d'interdit, mandats dans différentes cours de justice, paiement d'une taxe ou supplique d'un bénéficiaire. Ils s'affirment ainsi comme des figures essentielles de la cour pontificale.

Au début de la deuxième partie, l'auteur commence par présenter ses sources, leurs lacunes et la manière dont il les a utilisées. Même si ce choix méthodologique se justifie, il est étonnant qu'il n'intervienne qu'à ce niveau de l'étude. De fait, un certain nombre de sources ont déjà été utilisées et commentées dans la première partie. Cette présentation permet toutefois de rendre compte du corpus hétéroclite avec lequel Pierre-Marie Berthe a travaillé. Les procureurs sont partagés entre procureurs professionnels ou « curiaux » – selon l'expression d'Andreas Sohn – et occasionnels, ces derniers étant plus nombreux. Les seuls procureurs professionnels, rompus au droit, considérés comme étant plus sûrs, sont étudiés dans ce livre, sans que l'on comprenne pourquoi les seconds ont été exclus. L'auteur a déterminé trois critères pour les qualifier : le nombre important d'interventions, la clientèle relativement nombreuse et la durée d'activité, d'un minimum de trois ans (p. 179). Les 131 procureurs recensés ont plusieurs domaines d'activité, mais leurs interventions concernent prioritairement la Chancellerie et la Chambre apostolique. Leur nombre n'a cessé d'augmenter entre 1322 et 1376, mais la durée moyenne de leur fonction – sept ans – cache une grande hétérogénéité – entre trois et 31 ans. Les carrières des procureurs sont très morcelées, avec des interruptions plus ou moins fréquentes. Ils ont entre trois et quarante clients, principalement des prélats français, soit une moyenne de onze à douze clients. Il n'est pas rare que les procureurs représentent à plusieurs reprises le même client. La clientèle des procureurs en curie est constituée pour les deux tiers de gens du Nord, en raison de leur éloignement de la cour. Certains procureurs se spécialisent pour un diocèse, tandis que d'autres étendent leur influence à l'ensemble du royaume. Néanmoins, il existe une certaine régionalisation de la clientèle des procureurs. Les procureurs contemporains travaillent en collaboration ou bien sont concurrents. Certains procureurs sont indépendants, d'autres sont associés. L'auteur propose plusieurs hypothèses séduisantes, dont celle d'un apprentissage auprès d'un procureur plus expérimenté et la possibilité, à terme, d'un transfert de clientèle.

Enfin, l'enquête prosopographique permet de déterminer le profil des 131 procureurs professionnels. À l'image de leurs clients, les trois-quarts des procureurs sont originaires de la France du Nord. Ils sont majoritairement des clercs, même si huit religieux et six laïcs sont recensés. Le tiers d'entre eux est passé par les universités. Ce sont des juristes. Les procureurs intègrent souvent une livrée cardinalice après 1350. Enfin, 39 % des procureurs sont amenés à poursuivre une carrière dans l'administration pontificale, en particulier comme scribe de la Chancellerie ou notaire apostolique. Un tiers des procureurs ne jouit des revenus que d'un seul bénéfice, mais un faible nombre a accès à des dignités. Après avoir été procureurs, les choix de carrières des procureurs sont variés, certains reprennent leurs études, rejoignent des familles cardinalices ou des administrations pontificales et obtiennent canonicats et dignités. La charge de procureur favorise donc l'intégration de son détenteur au gouvernement pontifical. On regrettera le nombre élevé de tableaux, se succédant parfois sans explication, certains apparaissant inutiles ou apportant peu à la réflexion.

En conclusion, je rejoindrai le souhait d'Andreas Sohn d'une étude « du profil socio-historique des procureurs d'autres nationalités à la cour pontificale du XIV^e siècle ». L'ouvrage de Pierre-Marie Berthe apporte une contribution importante

à l'analyse du fonctionnement de la Cour pontificale. Il est un matériau exceptionnel pour permettre des échanges au niveau européen, servir de base à la constitution de groupes de recherche qui dépassent les frontières nationales. L'étude des procureurs et de tous les autres agents et corps au service du pape ouvre non seulement la voie à de multiples études dans tous les champs de l'histoire, mais permet de comprendre un pan de la vision politique de la papauté à l'échelle de la chrétienté.

Amandine LE ROUX

Henri Bresc, *Le Livre de raison de Paul de Sade (Avignon, 1390-1394)*, Paris, CTHS, « Collection de documents inédits sur l'histoire de France section d'histoire et de philologie des civilisations médiévales » 65, 2013, 569 p.

Nos connaissances sur la société avignonnaise de la fin du Moyen Âge se sont affinées ces dernières années. Le mérite en revient incontestablement à l'étude et à l'exploitation de la documentation économique et fiscale qui permet désormais de mieux appréhender l'histoire de la cité et de sa région au moment, très délicat, de la présence pontificale sur les bords du Rhône et, par la suite, durant les années du Grand Schisme d'Occident. Après les travaux menés par Jérôme Hayez et, plus récemment, par Clément Lenoble, l'étude des parcours, des activités et des patrimoines des plus importantes familles citadines montre progressivement tout son intérêt et permet de saisir une époque, la fin du XIV^e siècle et la première moitié du XV^e siècle, qui a été pour longtemps caractérisée par une réputation négative et par un manque diffus d'éléments.

L'édition du livre de comptes de Paul de Sade, un lointain ancêtre du « divin marquis », réalisée par Henri Bresc, s'inscrit dans cette saison fortunée. Seul conservé parmi les quatre registres rédigés par le noble avignonnais, le *Manual* couvre l'activité du noble marchand avignonnais Paul de Sade pendant les années 1390-1394. Henri Bresc propose l'édition intégrale du texte, des notes, des billets ainsi que des feuilles détachées et insérées dans les pages du registre. L'édition, accompagnée d'une traduction en français – ce qui rend d'ailleurs l'ouvrage des plus accessibles –, est précédé d'une longue introduction offrant une présentation détaillée de la famille de Sade, de ses affaires, de ses activités et de ses biens. L'ouvrage est complété par une série de notes très utiles à propos de la langue utilisée par l'auteur du registre – écrites par Gérard Gouiran – et d'une table des mesures et des monnaies locales. Trois index – des noms, des lieux et des choses –, qui facilitent la recherche à l'intérieur du long texte, couronnent le volume.

Les débuts de ce travail d'édition et d'étude, comme l'auteur le précise lui-même dans l'introduction, remontent aux années 1961-1962, dans le cadre d'un Diplôme d'Études supérieures sur le commerce du sel mené par Paul de Sade. Henri Bresc offre aujourd'hui un produit d'autant plus important que le registre original, conservé aux Archives départementales des Bouches-du-Rhône jusqu'en 1994, a été égaré après sa restitution au château de Barbentane, emplacement où le registre était originellement conservé.

À la fin du XIV^e siècle, la famille des Sade est implantée dans la région avignonnaise depuis longtemps. Établie dans le village de Saze, sur la rive droite du Rhône mais dans le diocèse d'Avignon, elle acquiert une grande notoriété à partir du XIV^e siècle, surtout grâce à l'installation de la curie pontificale sur les bords

du Rhône et au développement du grand commerce international. Fermier de la gabelle du sel de la ville d'Avignon, le père de Paul occupe déjà une position de prestige au sein de la communauté : il est élu syndic de la commune à plusieurs reprises entre 1371 et 1387. Si Paul commence sa carrière en s'appuyant sur la fortune familiale, il assume, quant à lui, des responsabilités de plus en plus grandes dans l'entourage des papes. Pour dresser son parcours, Henri Bresc mobilise d'autres documents, copiés pour la plupart dans les registres du fonds du Carré d'Hozier de la Bibliothèque nationale de France. Après une série de voyages effectués durant les années 1390 et 1394 – à Beaucaire, à Nîmes, à Barcelone ou encore à Saint-Jacques de Compostelle, à Londres et à Bruges –, Paul s'implante durablement à Avignon au service du pape Clément VII, en tant que maître huissier. Quelques années plus tard, il est maître de salle du nouveau pontife, Benoît XIII, ce qui montre la progression rapide de sa carrière. En 1397, en profitant de l'appui du pape, il devient conseiller auditeur du roi d'Aragon, Martin I^{er}. Sur un versant plus privé, Paul épouse Catherine, fille de Girard Barleton de Die, et annote dans son registre les dépenses engagées – 512 florins et 6 sous – pour préparer leurs noces. La fille qui naîtra de ce mariage, Raymonde, épousera, après une première union qui la laissera veuve, Louis Cabassole et créera des liens durables entre ces deux importantes familles de la noblesse avignonnaise.

Le manuel rédigé par Paul de Sade est un registre en papier à couverture en parchemin qui compte 187 feuillets, au format habituel des livres de ce genre. Il faisait partie originellement d'un groupe de quatre volumes – trois desquels, cotés A, B et D, n'ont pas été conservés – mentionnées indirectement dans les comptes du noble avignonnais. Le livre C, défini *Manual* par Paul de Sade lui-même et désigné « livre de raison » par ses héritiers au XVI^e siècle, apparaît en effet bien plus comme un livre de comptes personnel que comme un registre de comptabilité destiné à un usage professionnel. Comme le souligne Henri Bresc avec justesse dans l'introduction, le livre de Paul de Sade est quelque peu différent des autres produits régionaux de la même époque, notamment ceux de Jean Blaise de Marseille, écrit entre 1313 et 1334, de Bertrand de Roquefort, rédigé pendant les années 1381-1395, ou de Jean de Barbantane, contemporain de Paul de Sade. Les éléments mémoriaux, qui jouent généralement un rôle essentiels dans ce genre de textes, sont chez Paul de Sade presque inexistantes. Si le registre du noble avignonnais renferme en effet tous ses comptes, en suivant un ordre chronologique sommaire, il glisse rarement dans la typologie des *Ricordanze*. L'ouvrage ne conserve mémoire que d'une petite trentaine d'événements et de faits relatifs à la vie privée ou à la famille de son auteur. Sur les 950 notices que le livre relate, seul un nombre modeste d'informations concernent son mariage, le déroulement des travaux de son hôtel particulier situé dans la rue de la Fusterie à Avignon, ses voyages et ses biens précieux. Au moment où ces informations sont abordées, elles obéissent plutôt aux impératifs économiques qui préoccupent l'auteur qu'à une volonté de laisser leur mémoire sur papier. Cela dit, il est vrai que certaines dépenses peuvent nous éclairer à propos des intérêts, de la culture et de la piété de Paul de Sade. Il achète notamment deux livres, le *Bréviaire d'Amour* de maître Ermengaud – sur lequel il ordonne de graver ses armes – et le *Roman de la Rose*, et il commande des tableaux, un saint Christophe et un saint Antoine, à un peintre montpelliérain. Ses liens avec les institutions religieuses avignonnaises sont aussi bien documentés par ses comptes. Il maintient des rapports très étroits avec les franciscains, nourris par ses ancêtres et déjà bien connus grâce aux travaux de Clément Lenoble, mais il participe aussi à la vie de la cathédrale avignonnaise, Notre-Dame-des-Doms, pour laquelle il paye des luminaires et fait confectionner une chasuble noire en soie. Dévot à Pierre de Luxembourg – une dévotion qui est probablement alimentée par sa proximité avec les papes avignonnais –, il part

également en pèlerinage à Saint-Jacques de Compostelle, où il semble associer la prière à la mission diplomatique.

Le livre de Paul de Sade offre donc – et cela est l'un des apports les plus importants du registre – un aperçu, très vif, des activités de l'aristocratie marchande de la région avignonnaise à la fin du XIV^e siècle. Son activité est exercée en effet à une époque marquée par la guerre civile en Provence, qui réduit considérablement le flux des trafics commerciaux dans cette zone, et l'éclatement du Grand Schisme. Le *Manual* est très clair sur un point : dans ce contexte défavorable, le patrimoine personnel de Paul aurait pu lui assurer une rente sûre et consistante. Les biens immobiliers qu'il possède et qu'il loue à Avignon – il s'agit de plusieurs maisons, hôtels, livrées, auberges et boutiques – lui procurent des revenus constants, même si des retards dans la perception des loyers sont répertoriés dans son registre. À ce parc immobilier, s'ajoutent des terres, et notamment des vignes, dans la plaine avignonnaise et dans les collines des environs – Champfleury, près d'Avignon, à la croix de Noves ou encore à Courthézon – qui assurent, elles aussi, des profits considérables.

Nonobstant cette aisance financière, Paul investit dans des activités marchandes, poursuivant en cela la tradition familiale. Il participe ainsi pleinement à l'activité économique d'une ville dynamique, mais en proie à des difficultés politiques. Cela est montré par la nécessité, perçue par les marchands locaux, de créer des sociétés d'assurance contre les pertes. Paul constitue avec Peyre Usol une société, une *companhia*, pour la location de navires transportant le sel, il participe au consortium qui gère un péage à Tarascon, instaure avec Jean Chambon, François Raynaud et Gaillard Chapus une société de prêt d'argent, d'administration des biens et de transmission de fonds – Paul administre le capital commun, la *borsa de la companhia* – et gère, toujours en société, une série de moulins à Courthézon. Parallèlement à ces activités, Paul dispose d'une boutique à Avignon, qu'il conduit avec d'autres membres de la famille. L'activité principale de cette boutique est la vente de cire. Mais le trafic de ce bien ne semble pas assurer à la famille de Sade les profits espérés. C'est pour cela que Paul diversifie ses activités en participant, avec de plus petites parts et avec des enjeux qui ne nous sont pas toujours clairs, au commerce du plomb et au grand trafic maritime.

L'espace économique de l'activité de Paul de Sade est donc assez réduit et se concentre principalement sur la vallée du Rhône et le Languedoc, région plus sûre après la conclusion de la révolte des Tuchins. Autour du Rhône, en effet, se trouve le cœur de son activité commerciale : le tirage du sel, qu'il garde jusqu'en 1393. Dans ce secteur, Paul de Sade montre le plus d'intérêts économiques si l'on se fie aux grosses sommes d'investissement mobilisées et plus de 1 100 florins de profits encaissés grâce aux ventes. Paul affrète deux navires, gérés par des associés de confiance, qui ont également le rôle de bailleur de fonds. L'impact économique du commerce du sel en Provence est bien connu, mais les enjeux économiques et territoriaux que cette activité engendre sont toujours restés au deuxième plan dans les études traditionnelles. Dans le *Manual* du marchand avignonnais on perçoit, au contraire, tous les intérêts en jeu dans cette activité économique, qui est liée, avant tout, aux équilibres politiques régionaux particulièrement sensibles, à Arles et à Tarascon, entre les péagers du comte de Provence et du roi.

D'un point de vue strictement formel, Paul utilise dans son *Manual* une méthode comptable simple et ne recourt pas aux méthodes déjà expérimentées par d'autres professionnels, comme les frères Bonis et Jaume-Olivier de Narbonne, ou par des maisons italiennes implantées dans la région, notamment les Datini. Ses comptes sont regroupés par ordre chronologique, par lieu géographique et par activité. Les *deu donar* et les *deu aver* sont distingués dans les folios, avec les mentions des crédits regroupés en haut de la page. Et tous les 8-10 jours l'auteur récapitule les opérations effectuées. C'est en décrivant cette structure qu'Henri Bressc interprète, justement, la

rédaction du *manual* comme un « aide mémoire, pratique, facile à utiliser, plus utile pour calculer les possibilités de crédits que pour faire des bilans » (p. 24). Même si la méthode comptable utilisée reste pour nous difficile à évaluer dans les détails, à cause des pertes documentaires qui affectent la totalité de ses papiers, un certain nombre d'allusion à d'autres instruments indique que Paul de Sade tenait, de façon classique à cette époque, des livres auxiliaires pour administrer ses affaires, divisés cette fois-ci par activité. Cependant, la maîtrise du calcul permet de supposer qu'il avait reçu une bonne formation et qu'il contrôlait ainsi correctement la gestion de ses activités.

Le registre de Paul de Sade semble donc s'apparenter plus à un ensemble de notes personnelles ou à un journal de caisse des recettes et des dépenses utiles dans l'organisation de ses affaires qu'à un véritable instrument de travail comptable professionnel. Il ne s'agit pas du compte d'un marchand attentif au profit mais d'un memorandum de l'activité d'un noble aux multiples activités. L'édition et la traduction réalisées par Henri Bressac du livre de comptes de Paul de Sade sont donc capitales pour entrer dans les rouages de la vie de la petite noblesse urbaine provençale, souvent écrasée par les problèmes économiques et obligée – mais cela est connu déjà depuis le XIII^e siècle – de diversifier ses activités quitte à perdre, au moins en partie, le rang social atteint dans le temps.

Simone BALOSSINO

Lynn Gaudreault, *Pouvoir, mémoire et identité. Le premier registre de délibérations communales de Brignoles (1387-1391), édition et analyse*, Montpellier, Presses Universitaires de la Méditerranée, coll. « Histoire et sociétés », 2014, 470 p.

L'ouvrage que publie L. Gaudreault est la version remaniée d'un mémoire de master soutenu à l'Université du Québec à Montréal. Disons-le d'emblée, ce travail d'édition et d'analyse d'une source provençale d'ampleur importante – quelque 240 pages de transcription – impressionne tant par la grande qualité de l'édition que par la finesse des remarques d'analyse qui ouvrent le propos. Il apporte incontestablement un matériau de premier ordre aux études urbaines provençales en fournissant l'édition d'une source de nature pas si fréquente dans la Provence du XIV^e siècle – un registre de délibérations communales – et en en proposant une interprétation originale, qui ouvre la voie à une discussion historiographique susceptible de faire avancer la recherche en ce domaine.

L'ouvrage se divise en deux grands ensembles d'inégale longueur : le premier est constitué d'une série de cinq courts chapitres qui forment l'analyse – consacrés pour l'essentiel (chapitre II) à un large spectre de thématiques devenues aujourd'hui un passage obligé, mais fort bien dominé ici, pour qui s'intéresse à l'écrit urbain et à ses fonctions – allant de l'analyse codicologique et matérielle de l'ensemble documentaire à l'étude détaillée des procédés d'enregistrement des séances par le biais d'une attention portée à la structure des procès-verbaux de séances. Si l'on peut regretter une mise en contexte brossée à trop grands traits – coupée de toute référence aux réalités urbaines angevines, de manière quelque peu surprenante – et ne soulignant qu'imparfaitement le renouveau que connaît à l'heure actuelle la thématique de l'écrit urbain pour les localités de Provence même, les originalités de la ville de Brignoles sont néanmoins bien mises en valeur et permettent de saisir ce statut informel de « ville du roi » qui crée un mode de dialogue singulier avec l'autorité souveraine. Les chapitres suivants se penchent successivement sur le rôle dévolu aux notaires du conseil

(chapitre III), sur le mode de fonctionnement du conseil, par une analyse des listes de présents lors des séances, des lieux et des dates de réunion ainsi que de leurs modalités (chapitre IV), puis sur les fonctions du registre (chapitre V), chapitre conclusif de la première partie de l'ouvrage, qui propose les interprétations les plus audacieuses, mais aussi les plus sujettes à discussion. La deuxième partie est consacrée à l'édition de la source – registre BB1 conservé aux Archives communales de Brignoles –, une édition soignée et conforme aux règles établies, qui privilégie le respect du texte original, sa mise en page et les traces de ses usages, dans une perspective très actuelle « d'archéologie » de l'écrit. Le volume comprend également quelques annexes – deux *indices nominum et locorum* ainsi que deux « cartes » non orientées, l'une correspondant à un plan de Brignoles et l'autre à la situation de la ville dans le contexte local. On aurait cependant attendu que l'auteur situe également la baillie de Brignoles à l'échelle de la Provence entière et localise les autres cités provençales pour lesquelles a été conservée une documentation du même type ; en l'état ces éléments cartographiques ne sont que de peu d'utilité au lecteur ignorant des réalités provençales.

L'abondante bibliographie montre la volonté de l'auteur de s'inscrire dans un courant historiographique précis, celui de l'écrit pragmatique et mémoriel, en abordant toutes les grandes thématiques qui renouvellent depuis une vingtaine d'années le champ des études urbaines médiévales, telles la scripturalité et l'écrit pragmatique ou encore la structure et le rôle des écrits urbains en tant que médias de communication et, plus récemment, celle du bien commun et de l'idéologie communale incarnée par les élites. On touche par-là aussi au thème de la gouvernance – ou gouvernementalité – que l'auteur n'exploite cependant pas au profit d'une interprétation entièrement symbolique et mémorielle des fonctions du registre. En cela, le chapitre III de l'analyse introductive, consacré aux notaires, est révélateur des objectifs poursuivis par L. Gaudreault et porte, en quelque sorte, le cœur de la démonstration. Avec un enthousiasme qui a conduit à surévaluer sans doute l'influence de ces praticiens de l'écrit – donnés ici comme les seuls acteurs décisionnels du contenu du registre au détriment des choix à proprement parler politiques opérés par les conseillers – l'auteur analyse la mise en place d'une rhétorique propre, déployée au fil des procès-verbaux de séance et centrée sur les thématiques courantes à l'époque du bien commun et de l'utilité publique, transformée en véritable langage politique identitaire de toute autorité urbaine et communale. Les choix d'interprétation de l'auteur sont ici un peu biaisés par le fait d'une assimilation implicite trop poussée entre le registre de délibérations communales et d'autres types d'écrits urbains – tels les cartulaires. C'est là la limite de cette excellente analyse, ou le point de discussion historiographique le plus sérieux comme l'on préférera. On demeure, en effet, quelque peu sur sa faim quant au fonctionnement des séances et au rôle finalement dévolu aux conseillers dont on ne perçoit qu'imparfaitement les procédés de délibération et la manière dont ceux-ci sont, finalement, confiés à l'écrit – à l'exception des pages 149-156 qui précisent, certes, que la délibération elle-même n'est jamais transcrite, cependant l'auteur fournit des exemples prouvant que l'on peut tirer enseignement d'un questionnement de ce type. Le registre apparaît un peu trop circonscrit sur lui-même, un objet au fonctionnement uniquement interne et sans réelle fonction politique. Sans doute le parti pris de l'auteur, qui cherche à scruter les processus mémoriels à l'œuvre en réduisant le registre à sa seule dimension communicationnelle et notariée, comme si le document ne devait prioritairement servir qu'à conserver une mémoire, vient-il ici gauchir la perspective et ôter à la source sa valeur politique d'instrument de gouvernement. Car enfin, si les thématiques déployées au fil des séances ne sont pas destinées à servir de propagande – comme l'affirme l'auteur – et ne sortent pas du cercle étroit des conseillers, on peut légitimement douter du caractère communicationnel que revêt cette rhétorique, qui n'appelle aucune réponse. Quel est alors son objectif

véritable, tant il est vrai que toute forme de langage politique, quel que soit son support matériel, s'adresse à un public et poursuit l'objectif politique au minimum défini de persuasion et de recherche du consentement des dominés ? Que les conseillers de Brignoles n'aient pas été préoccupés de cela peut surprendre. Et que le registre n'ait pas eu d'autre ambition qu'une autocélibration interne laisse dubitatif.

Cet excellent travail – redisons-le – présente en fin de compte une palette de pistes ouvertes, que l'on s'accorde ou non avec l'interprétation que livre l'auteur sur la question de la construction d'une autorité collective urbaine à la fin du XIV^e siècle. En ne distinguant pas entre les différents types d'archives, l'auteur attribue sans doute au registre une fonction mémorielle qui ne lui revenait pas entièrement. On ignore d'ailleurs ce qu'il en est pour Brignoles et si les 16 registres de délibérations communales – ou registres du conseil comme préfère les nommer l'auteur suivant en cela les médiévaux eux-mêmes – sont complétés par d'autres types de documentation, à l'exception d'un cartulaire de la ville incidemment évoqué p. 33. Car les aspects mémoriels et identitaires ne prennent véritablement sens que si on les rattache à un ensemble documentaire – un système documentaire même – dont les registres de délibérations communales ne forment qu'un maillon.

Laure VERDON

Sylvain Parent, *Dans les abysses de l'infidélité. Les procès contre les ennemis de l'Église en Italie au temps de Jean XXII (1316-1334)*, École française de Rome, « Bibliothèque des Écoles françaises d'Athènes et de Rome » 361, 2014, XII-692 p.

L'histoire des ennemis de l'Église, dans les premières décennies du XIV^e siècle, relève d'une dynamique politique marquée conjointement par l'installation de la papauté en Avignon, et, en Italie du Nord et du Centre, par la montée en puissance de familles qui s'efforcent d'imposer un régime de type seigneurial. Effet de cette dynamique, à l'« âge des procès », alors que le terme de rébellion prend une place importante dans l'arsenal des qualifications, la contestation de l'autorité pontificale est réprimée par la voie judiciaire, érigée en moyen de gouvernement. La démarche adoptée par Sylvain Parent repose sur des choix clairement assumés, qui font la force de son livre. Premier de ces choix, celui du « temps court » : la période étudiée correspond au pontificat de Jean XXII (1316-1334), lors duquel « l'esprit de la croisade souffle » sur les opposants et les infidèles. Outre les débats avignonnais – la vision béatifique, la pauvreté du Christ, des apôtres et des franciscains –, ce pontificat est en effet caractérisé par une activité judiciaire intense, angle sous lequel est ici considérée « l'histoire des transformations des liens politiques et religieux ».

Le réexamen de trois procès pour hérésie, déclenchés dans les années 1320-1322, et dont les dossiers sont conservés aux Archives vaticanes et à la Bibliothèque vaticane, constitue le cœur du propos. Ces procès correspondent à trois « terrains » distincts : Milan et la Lombardie, avec les poursuites qui frappent Matteo Visconti, ses fils et leurs partisans ; Ferrare, après l'arrivée au pouvoir, au milieu des années 1310, de la faction gibeline de la famille des Este ; la Marche d'Ancone enfin, « haut lieu de la résistance anti-pontificale ». Au-delà de ces trois procès, l'auteur ne s'interdit pas d'ouvrir d'autres dossiers. Ceux qui concernent le Duché de Spolète, autre espace de lutte contre les formes d'opposition à l'autorité pontificale, apportent un éclairage complémentaire. Des sources différentes sont également mises en œuvre : la documentation comptable en particulier, dont l'analyse offre une information dense

sur la pratique concrète de l'activité judiciaire des agents du pouvoir pontifical. Le lecteur suit d'ailleurs, au fil de l'ouvrage, le cours de la recherche, à travers l'invention archivistique ou la mise en œuvre de la documentation, dont les conditions de production font l'objet d'une attention constante. Cet intérêt pour les logiques documentaires vient soutenir l'analyse du vocabulaire, de la construction des catégories, et de l'élaboration des qualifications juridiques. Chacun des trois procès principaux, dans sa spécificité, présente une dimension exemplaire, mais leur étude conjointe permet de poser plus largement la question des relations entre rébellion, tyrannie, hérésie et lèse-majesté. Dans une telle perspective, le propos se donne explicitement pour objet de contribuer à la réflexion relative aux « discours sur la dissidence », en étudiant la manière dont la papauté procède à « la construction juridique, idéologique et rhétorique d'une figure de l'ennemi ». Cette étude se trouve ainsi au carrefour de plusieurs champs de recherche profondément renouvelés, qu'il s'agisse de l'histoire de l'hérésie et de sa répression, de celle de la souveraineté pontificale, ou encore de celle de l'ingénierie institutionnelle de « l'État moderne ».

Les opposants à la papauté sont initialement poursuivis en tant qu'« ennemis de la paix » – brisés par leurs ambitions politiques. Au début du XIV^e siècle, les Visconti « revendiquent sur les territoires qu'ils dominent une “plénitude de puissance” (*plenitudo potestatis*), sur le modèle de celle qui a été forgée par la papauté au cours des siècles précédents ». Leur pouvoir, comme celui qu'instaurent d'autres seigneurs, est dénoncé en raison de sa nature tyrannique – dans une lettre qu'adressent au pape les évêques de Lombardie en 1321, Matteo Visconti est qualifié d'*archivirannus* : l'ombre d'Ezzelino da Romano « plane encore sur l'Italie du premier Trecento ». Mais un glissement s'opère ensuite, et les « ennemis de la paix » deviennent des « ennemis de la foi », soupçonnés parfois d'agir sous inspiration diabolique – ce qu'illustre, affaire dans l'affaire, étudiée aux pp. 69-82, le cas du clerc milanais Bartolomeo Cagnolati, dont la déposition mentionne allusivement Dante.

Le livre donne à voir « les inquisiteurs au travail ». On retiendra notamment la réflexion portant sur l'étendue du champ d'action des agents de l'Église : lors du procès Visconti, plusieurs centaines de personnes sont citées à comparaître, dans un rayon de cent kilomètres autour de Milan. L'analyse fine des *articuli* permet à Sylvain Parent de reconstituer la logique de la « dynamique des accusations » (Jean Coste). L'étude des dépositions conduit à rappeler vigoureusement que l'on ne peut prétendre y trouver autre chose qu'une « parole en lambeaux », et certainement pas une « voix vive » : citons seulement la très explicite objection du procureur des marquis d'Este, affirmant que certaines des formulations contenues dans les dépositions ne sont pas celles des témoins, mais bien celles des notaires. Ces affaires suscitent tensions et débats. Inquisiteur parfois malhabile, le dominicain Guido Capello, qui intervient dans le procès contre les Este, avait été exposé, lors de l'exécution de deux hérétiques, à Bologne, en 1299, au cri de « Mort à l'inquisiteur et aux frères ! ». Plus généralement, la contestation du pouvoir pontifical prend la forme de la dénonciation d'une justice arbitraire – p. 401 : selon les termes du premier article d'accusation du procès contre les Este, les marquis ont ainsi déclaré que le pape « dirige un parti ». À rebours, les juges défendent les modalités de la procédure *extra ordinem* et sa régularité, insistant sur la spécificité du fonctionnement de l'office d'Inquisition par rapport aux juridictions ordinaires.

Très neuve – mais l'auteur cite toujours avec scrupule les travaux précurseurs –, la troisième partie du livre est consacrée à l'information et à la communication. Les procès contre les ennemis de l'Église ont pour arrière-plan une intense activité militaire face aux rebelles ; entre secret et public, l'information constitue un enjeu, à l'intersection du domaine judiciaire et du domaine militaire. Le territoire est quadrillé par le parcours des messagers, des informateurs, des indicateurs. C'est un « vivier d'intermédiaires » de plusieurs centaines de personnes qui est entretenu dans

la Marche d'Ancône. Les difficultés de la circulation de l'information suscitent précautions et inquiétudes : les lettres sont envoyées en double exemplaire ; les messagers doivent emprunter des routes différentes ; certains d'entre eux disparaissent. Enfin, la question de l'information est liée à celle de l'inscription du procès dans l'espace public, en fonction, notamment, des modalités de la diffusion des sentences. Les procédures ont eu, sans doute, des conséquences judiciaires limitées. Mais si l'on en croit S. Parent, c'est dans leur publicisation que réside leur succès véritable.

Le procès permet donc à l'Église de donner consistance à l'ennemi : celui-ci est le vecteur d'un mal qui menace de corrompre les fondements mêmes de la foi. Néanmoins, le jeu diplomatique, la quête de légitimité, la recherche de la stabilité du pouvoir conduisent à la régularisation des relations entre les puissances séculières et la papauté, au sein d'une « orthodoxie négociée ». Telle est la trajectoire des Este et des Visconti, qui finissent par recevoir un vicariat apostolique. Reste le travail des juges, qui « dissolvent » la rébellion « en nomenclatures, catégories et classes d'erreurs ». Le procès est un langage politique, par lequel se trouve exprimée la question fondamentale du lien d'obéissance : les tyrans risquaient bel et bien d'entraîner les fidèles « dans les abysses de l'infidélité », comme l'écrivait en 1321 l'archevêque de Milan au pape Jean XXII. Le beau livre de Sylvain Parent traite ainsi de l'invention politique et de son apreté.

Alain PROVOST

Jean-Louis Roch, *Un autre monde du travail. La draperie en Normandie au Moyen Âge*, Mont-Saint-Aignan, Presses Universitaires de Rouen et du Havre, 2013, 338 p.

L'ouvrage de J.-L. Roch se présente comme une étape essentielle dans les renouvellements historiographiques concernant la draperie au Moyen Âge, dans le sillage de Dominique Cardon. Le métier est ainsi envisagé à travers ses évolutions chronologique et technique, mais aussi à travers l'étude de cas particuliers, notamment celui de la draperie foraine. Par le biais d'une réflexion approfondie sur l'organisation sociale du métier, c'est l'image du marchand drapier, de l'artisan, et de leurs rapports, qui se dessine au long de l'ouvrage, sous la forme d'une véritable enquête.

L'ouvrage se décline en six chapitres qui suivent une brève introduction retraçant les questionnements historiographiques actuels concernant la draperie. Le premier chapitre est, pour l'auteur, l'occasion de faire un point assez rapide sur les trois âges de la draperie médiévale, de manière classique : il s'agit de comprendre le passage du tout peigné au tout cardé, et de voir comment la Normandie est le lieu de la mise en place d'une réglementation plus stricte du métier, à partir de la fin du XIII^e siècle et du début du XIV^e siècle. Le deuxième chapitre est une étude très serrée de la notion de draperie foraine aux alentours de Rouen. Cette draperie reste peu connue et peu définie : il s'agit donc ici de revenir en détail sur ce qu'elle est, en prenant de manière beaucoup plus approfondie la notion même de banlieue – zone sous le ban de la ville – et de son extension. On aboutit alors à l'image d'une draperie foraine qui n'est pas une draperie de l'extérieur, mais qui est bien plutôt le signe de l'adaptation de l'offre à la demande. Ce chapitre est plus généralement l'occasion de revenir sur la distinction entre villes et villages, entre draperies urbaines et draperies rurales, qui se révèlent complémentaires bien plutôt que concurrentes. Se distingue alors une étude de cas très précise sur le bourg d'Elbeuf à la fin du XIV^e siècle dont les archives nous sont présentées.

Ces précisions apportées, l'ouvrage décline ensuite l'organisation sociale de la draperie, en un troisième chapitre véritablement central et novateur. Le lecteur est ici emmené dans les pas de l'auteur, pour découvrir le visage du drapier médiéval, notamment à travers le cas de Boinebroke. Est pris en compte le lexique des sources pour distinguer artisans/marchands, mais aussi les différents métiers de la draperie ; la question des contrats de travail est également soulevée, afin d'en venir à la notion de *Verlag*, c'est-à-dire l'organisation du travail qui consiste pour le marchand à fournir la matière première à des travailleurs ruraux qui livrent le produit fini. Ici encore, une étude de cas plus précise est menée sur Évreux, de façon à éclairer les rapports entre les élites urbaines et le métier des drapiers.

C'est par le biais de cette réflexion que les conflits sociaux sont logiquement abordés dans le quatrième chapitre. L'auteur revient ici sur les conflits entre tisserands et drapiers, à travers l'exemple de quatre villes : Montivilliers, Neufchâtel, Louviers et Eu. Parmi les conflits nombreux qui se lisent dans les sources, le point est fait plus précisément sur la question des heures de travail. En raison de la réglementation et de la mise en place des corporations, les heures de travail posent en effet un nouveau problème. En fonction de la conjoncture et des rapports de force entre ouvriers et patrons, les jeux sur la régulation des horaires sont plus ou moins complexes. Ceci est d'autant plus crucial dans une période de crise qui s'ouvre à la fin du XV^e siècle. Le cinquième chapitre éclaire cette crise de la draperie rouennaise d'un jour nouveau, en utilisant notamment les délibérations municipales et en cherchant à confronter les normes et les pratiques. Le cas de Darnétal permet de mieux comprendre les enjeux de cette crise : c'est le cas d'un bourg drapier qui se développe et entre en concurrence avec la grande draperie rouennaise, entraînant la multiplication des conflits que l'auteur analyse en détail.

Le dernier chapitre revient enfin sur l'analyse de la production drapière, de manière synthétique et conclusive. L'évaluation de la production est difficile, en raison de l'absence de séries fiscales ou comptables, mais l'auteur s'essaie ici à des estimations, basées sur les taxes et fermes sur la laine, ainsi que sur les fermes des terres à fouler, et enfin sur les aides sur les marchandises. L'ensemble de ces données lui permet d'établir certaines estimations, dont il souligne cependant le caractère approximatif. Sont ainsi passés en revue Rouen, la Haute-Normandie, la Basse-Normandie, à travers les différents bourgs drapiers. La conclusion semble aller dans le sens d'une production importante, même si en retrait par rapport à Florence ou aux grandes villes flamandes, si l'on prend les villes et bourgs un par un. En revanche, l'ensemble de la production normande est considérable : la draperie est partout et semble bien dominer les économies urbaines. La conclusion souligne les questions qui restent en suspens malgré les analyses extrêmement fines de l'ouvrage. Ainsi, le rôle respectif du marchand et de l'artisan reste flou, de même que l'ouverture du marché du travail. Il ressort cependant de l'analyse que les métiers développent des pratiques malthusiennes dès lors qu'ils sont organisés en corporation. Avec la Peste, les liens sociaux sont désorganisés, mais il ne s'agit pas d'une absence de travail, bien au contraire. La figure qui émerge de tout cela reste bien l'artisan entrepreneur, personnage central au cœur du fonctionnement de la draperie.

Soulignons la présence en annexe de documents très riches : textes, mais aussi documents iconographiques présentant notamment des miniatures et sceaux, venant à l'appui des études de cas développées dans l'ouvrage. Il ressort de cet ouvrage un travail très minutieux d'analyse des sources, qui sont très abondamment utilisées et citées pour étayer chaque développement. Les positions de l'auteur et les résultats se construisent peu à peu, dans une véritable démarche d'enquête. Il ne s'agit donc nullement d'un exposé magistral présentant les conclusions d'une recherche, mais véritablement de la recherche en cours de construction et l'élaboration. L'auteur se

questionne, nous questionne, et travaille sur des analyses très fines du lexique notamment, de manière à produire des réponses à la fois convaincantes et réalistes. Les nombreuses études de cas, faisant l'objet de chapitres entiers ou de sous-parties longuement développées, en sont la preuve.

Mélanie DUBOIS

Natalia Muchnik, *De paroles et de gestes. Constructions marranes en terre d'Inquisition*, Paris, Éditions de l'EHESS, 2014, 284 p.

Avec cette étude publiée dans le sillage de sa thèse (*Une vie marrane. Les pérégrinations de Juan de Prado dans l'Europe du XVII^e siècle*, 2005), N. Muchnik revisite le sujet amplement débattu de l'identité marrane, maintes fois décrite comme « déchirée » entre judaïsme et christianisme et, en particulier, de la religion marrane, qu'elle envisage non pas comme un judaïsme « potentiel » (pour reprendre un qualificatif d'I. Revah), mais comme indépendante de ses deux sources juive et chrétienne. L'ouvrage s'attache tout d'abord à mettre en lumière les caractères collectifs de cette identité. Sur le versant défensif, face aux juifs de la diaspora, la valorisation de l'origine ibérique et la revendication d'une identité autonome viennent contrer le sentiment de culpabilité engendré chez les judéoconvers (dits encore « nouveaux-chrétiens » ou, de façon péjorative, marranes) par l'apostasie de leurs ancêtres juifs espagnols ou portugais ayant accepté le baptême au XV^e siècle. Face aux vieux-chrétiens, le renversement du stigmate est une ressource majeure ; la revendication d'une pureté de sang juive et d'une noblesse collective, à l'instar de celle des Basques, s'accordent d'ailleurs avec l'obsession de la société espagnole pour les vertus transmises par le sang. S'esquisse dès lors une identité fondée sur la judéité plus que sur le judaïsme : la composante ethnique, accentuée par l'origine portugaise de la plupart des judéoconvers dès les années 1580, n'est pas seulement le produit de l'assignation par la société majoritaire, mais elle est liée à une identification revendiquée par les nouveaux-chrétiens eux-mêmes. L'identité marrane est également une acculturation créative où le secret est érigé en mode de vie, en raison de la menace inquisitoriale qui en constitue l'inévitable contrainte. La comparaison avec le fonctionnement des sociétés secrètes est bienvenue, mais chez les judéoconvers on ne trouve ni cloisonnement, ni hiérarchisation interne : ils font corps, le secret partagé cimentant la communauté. La clandestinité produit des signes de reconnaissance, un langage codé, des modes de communication complexes, ainsi que l'obligation de maintenir les apparences – ainsi les maisons des marranes sont ornées d'images de saints et autres signes chrétiens.

La construction des identités singulières compose avec l'emprise du collectif. Les parcours biographiques suggèrent que les parents judéoconvers n'instruisent leurs enfants que vers l'âge de 12-18 ans, les plus jeunes étant élevés dans le catholicisme en raison du risque de dénonciation à l'Inquisition. À partir du moment clef de l'initiation dans la « loi de Moïse », les individus négocient leur identité, optant pour l'intégration parmi les vieux-chrétiens ou renforçant leur sentiment d'appartenance à la communauté. L'un des points forts de l'ouvrage concerne les moyens de la transmission et le contenu de ce qui est transmis du judaïsme. Car le judaïsme des marranes est constitué de traces transmises surtout par les femmes au sein d'un espace domestique survalorisé ; de bribes collectées dans les édits de foi ou les actes d'accusation de l'Inquisition détaillant les rituels délictueux ;

de connaissances rapportées par ceux qui ont séjourné en diaspora. N. Muchnik montre l'inventivité des judéoconvers, les hésitations débattues en commun, sur la date des jeûnes par exemple. Faute de lieu de culte institué et d'un contact direct avec les prières et les sources normatives, la pratique cultuelle confère une importance majeure à l'abstention (la prohibition du porc, le jeûne auquel se consacrent, notamment, des veuves rétribuées). Malgré la volonté d'affiliation au judaïsme et le rejet du christianisme, l'influence du milieu chrétien se lit dans l'insistance des marranes sur l'intériorisation de la foi, la valorisation du martyr et même l'attente d'un Antéchrist salvateur.

Cette pratique s'inscrit dans un territoire dépassant largement les frontières de la Péninsule, et où circulent les nouvelles et les informations, les demandes et les sommes d'argent, éventuellement les individus exfiltrés en cas de danger ; espace construit par les déplacements de personnes physiques (marchands, jeûneuses, médecins, muletiers), de lettres et de livres, polarisé à partir de quelques localités telles que Vila Flor au Portugal, Pastrana en Castille ou encore Murcie. L'inscription sociale des judéoconvers dans la communauté s'opère à deux niveaux. Celui des cercles de l'appartenance tout d'abord, le quartier qui est l'espace primordial de la pratique religieuse, le clan et le lignage cimentés par l'homogamie, la petite patrie portugaise dont le souvenir est conservé à travers les générations, en particulier Vila Flor, considérée comme le centre majeur de l'observance de la loi mosaïque. Celui, d'autre part, du pouvoir religieux inégalement détenu dans la communauté : la relation de proximité plus ou moins étroite avec le judaïsme de la diaspora fonde des réputations de savoir religieux qui donnent aux individus une autorité variable sur leur entourage, ainsi la capacité à déterminer le calendrier religieux et à fixer le rite confère-t-elle une position de pouvoir, les plus forts étant les « nouveaux juifs », individus revenus officiellement au judaïsme lors d'un séjour en diaspora, et plus encore les « juifs véritables » de passage en Espagne.

Si de nombreux éléments de ce tableau étaient connus dans l'ensemble (on peut se reporter à la précieuse synthèse de James S. Amelang, *Historia paralelas. Judeoconvertos y moriscos en la España moderna*, 2011, traduite en anglais en 2013), l'intérêt de l'ouvrage de N. Muchnik réside, nous semble-t-il, dans le point de vue qu'elle adopte. Loin de se situer en surplomb de son objet et de réifier un catalogue de pratiques marranes, sa démarche est celle de la micro-histoire. Convaincue de l'intérêt des sources inquisitoriales pour la connaissance historique des judéoconvers, elle prend position dans un débat historiographique qui a marqué le domaine des études juives, se situant dans la lignée de Yitzak Baer et de Yosef Yerushalmi contre le scepticisme d'un Benzion Netanyahu. Le travail au plus près des histoires individuelles fait émerger au fil du livre plusieurs figures de femmes et d'hommes, tels que cette Antonia Nuñez, une veuve d'Andujar qui fait fonction de prescriptrice en matière de rituel, ou Violante Rodriguez, une veuve encore, dont la troisième arrestation, en 1650, lui coûte la vie et qui fait tomber avec elle de nombreux judaïsants de la capitale. Les nombreux exemples et les extraits de procès, toujours intéressants, restent au service d'une analyse maîtrisée, nourrie par la comparaison avec d'autres groupes religieux clandestins tels que les huguenots français ou les catholiques anglais, ainsi que par un ensemble de lectures en sciences humaines sur les questions de l'identité et de la communauté. L'identité marrane, telle qu'elle se dessine à travers l'ouvrage, est sans doute plus modeste et plus fluide qu'elle n'apparaît ailleurs : le marrane n'y est pas un être clivé entre deux appartenances, ni un précurseur de la modernité ; mais ces judéoconvers qui vivent sous le masque du christianisme en terre d'Inquisition « font groupe » dans un jeu de composition subtilement analysé, et qui nous donne amplement matière à réflexion sur la constitution des identités individuelles et collectives.

Isabelle POUTRIN

Joseph Bergin, *The Politics of Religion in Early Modern France*, New Haven – Londres, Yale University Press, 2014, 379 p.

Cet ouvrage de J. Bergin, spécialiste bien connu de l'histoire du clergé catholique (et notamment de l'épiscopat) en France, fait en quelque sorte suite à son *Church, Society and Religious Change in France* (2009). Il se penche une nouvelle fois sur un long et complexe XVII^e siècle, qui irait des années 1560-1580 aux années 1710-1730, mais cette fois autour de la question des rapports entre le politique et le religieux. Cela inclut des thèmes aussi épineux et débattus que les libertés gallicanes, le jansénisme, la religion (et même la religiosité) du roi, la nature sacrée de la monarchie française, les rapports du roi et de l'Église de France avec le pape, ou encore l'attitude vis-à-vis de la minorité réformée. L'objet du livre est donc très ambitieux, et il est traité avec une très grande rigueur aboutissant à une synthèse qui est le fruit tout à la fois des nombreuses études menées par l'auteur à partir de sources de première main au cours de sa carrière, et des lectures attentives qu'il a faites d'une immense bibliographie internationale présentée en fin de volume et qui est en elle-même un outil de recherche, comprenant les titres les plus récents. Il en tire l'essentiel pour nous proposer des schémas interprétatifs extrêmement stimulants, combinant histoire des idées, histoire sociale et histoire politique, en insistant constamment sur les variations de contexte. Surtout, il nous montre tout au long du livre que ce que l'historiographie présente souvent de façon simpliste comme des partis ou des camps (dévots, gallicans, jansénistes, etc.) est beaucoup plus complexe et que les oppositions ne se recouvrent pas, car il existe une infinité de nuances. Ainsi, par exemple, le conciliarisme de certains gallicans, ce que l'on peut qualifier de « richérisme », entre parfois en contradiction avec le soutien à une monarchie absolue, et il peut également y avoir des querelles de juridictions entre les gallicans des cours souveraines et ceux défendant les tribunaux ecclésiastiques. Mais nous sommes là en un temps où tout n'est pas totalement conceptualisé, les « maximes de France » et libertés gallicanes ne sont en effet pas une idéologie fixe, mais un ensemble de principes à mobiliser et articuler en fonction du contexte et celui-ci, donc, change. En ce sens, l'ouvrage de J. Bergin est une magistrale leçon d'histoire. Donner du sens, interpréter, comprendre, contextualiser, voilà bien les missions de l'historien.

Il serait aussi fastidieux qu'inutile de reprendre les apports de ces douze chapitres qui sont comme des essais très denses, autonomes et cohérents, mais qui servent tout de même en fin de compte une compréhension globale. Nous ne soulignerons donc que quelques points. Le premier, mais c'est un fait connu de tous, est que l'érudition de l'auteur est extrêmement solide, tout en étant présentée dans une langue agréable à lire (il serait heureux qu'un éditeur fasse traduire cette somme pour mieux la faire connaître aux historiens francophones). On pardonnera la confusion, p. 52, sur le culte de « concession » octroyé aux réformés par l'édit de Nantes (1598), qui n'est pas celui des Églises déjà établies en 1596-1597 (qui ont un culte de « possession »), mais celui concédé aux faubourgs de deux villes par bailliage. Mais ce n'est qu'une goutte dans un océan d'informations maîtrisées. On sait gré à l'auteur de rouvrir des dossiers qu'il maîtrise admirablement pour tordre le coup à certains *topoi* historiographiques, comme celui de l'excommunication de Louis XIV par Innocent XI.

Un deuxième point à souligner est le refus constant de la téléologie. Or, dans bien des domaines, les héritages historiographiques sont si prégnants qu'elle est parfois inconsciemment intégrée, comme par exemple pour la marche vers la révocation de l'édit de Nantes (1685) ou pour l'évolution du débat entre jansénisme et molinisme, difficile à déduire des seules décisions tridentines (l'auteur nous montre bien d'ailleurs, sur ce point, que c'est l'indécision conciliaire à trancher sur l'augustinisme

qui a laissé se développer les germes de la controverse, dès le XVI^e siècle). J. Bergin propose, comme remède au piège de la téléologie, une contextualisation constante et bienvenue. Il nous rappelle sans cesse les tenants et les aboutissants de toutes les affaires qu'il décortique et le climat dans lequel elles se déroulent. Cela ne lui interdit d'ailleurs pas les comparaisons ou les allers et retours dans la chronologie, qui de ce fait n'en sont que plus pertinents et stimulants : ainsi, par exemple, quand il rapporte pourquoi, en 1614-1615, le pouvoir royal doit refuser la proposition du cahier du Tiers sur l'interdiction totale faite au pape d'intervenir dans le royaume, y compris pour certaines questions spirituelles, il nous explique savamment pourquoi, en fonction de la situation internationale et de celle de la monarchie elle-même au sortir de quatre années de régence. Mais quand il nous montre qu'en 1682, durant l'assemblée extraordinaire du clergé tenue en pleine affaire de la régale, un des célèbres quatre articles gallicans préparés autour de Bossuet impose la même décision, l'auteur détaille tout ce qui sépare les deux dates et les deux contextes.

Une troisième grande qualité à louer dans cet ouvrage est qu'il analyse avec précision des questions complexes, tout en produisant une synthèse, ce qui constitue un tour de force. Ainsi, il attire notre attention à plusieurs reprises sur le fait que les camps sont mouvants et ne se recoupent pas toujours (voire rarement) d'une affaire à l'autre. Le « parti dévot » est par exemple selon l'auteur une « constellation » (p. 98) d'individus aux intérêts parfois contradictoires. Il rappelle aussi des détails révélateurs en ce sens, que des jansénistes soutiennent Rome dans l'affaire de la régale, ou encore que des évêques s'opposent au nom du gallicanisme à des décisions disciplinaires voire théologiques émanant des assemblées du clergé. Des débats internes, parmi des assemblées protestantes, au sein des assemblées quinquennales du clergé ou encore au sein, donc, des dévots, sont toujours soulignés et montrent la grande plasticité et surtout la finesse du spectre des positionnements individuels possibles.

Il est impossible de présenter, dans les limites d'une recension, tous les apports de cet ouvrage très dense. Qu'on ne s'y trompe pas, il s'agit là d'une lecture absolument nécessaire aux chercheurs, notamment en histoire religieuse et en histoire politique, une référence incontournable et stimulante, qui donne un cadre interprétatif, tout en suscitant des questionnements qui, à coup sûr, seront à l'origine de futures vocations ou de chantiers à venir.

Julien LÉONARD

Dieter Gembicki et Heidi Gembicki-Achtnich (éd.), *Le Réveil des cœurs. Journal de voyage du frère morave Fries (1761-1762)*, Saintes, Le Croît Vif, coll. « Documentaires », 2013, 528 p.

De décembre 1761 à juillet 1762, le frère morave Pierre-Conrad Fries (1720-1783) effectua une tournée à travers le croissant méridional de la France protestante pour réveiller les cœurs et gagner à un protestantisme revitalisé les huguenots qui persistaient dans leur foi, en dépit de l'édit de Fontainebleau de 1685. La présentation rappelle les conditions d'existence toujours précaires de cette minorité religieuse, la reconstitution d'une église en fédération de synodes par Antoine Court, les assemblées du Désert, l'absence d'état-civil et les épineuses questions des mariages, baptêmes et sépultures, les persécutions sporadiques, non plus de masse mais individuelles, frappant les pasteurs et leurs soutiens. L'Unité des Frères moraves, héritière du hussitisme radical, refondée en 1722 à Herrnhut par le comte Nicolas Louis de

Zinzendorf, sacré évêque par Jablonski, petit-fils de Comenius, développa une activité missionnaire auprès des païens d'Afrique du sud, des Antilles, de l'Amérique du nord, et plus encore vers les protestants persécutés. Dès 1730, des contacts furent établis avec Antoine Court, alors réfugié à Lausanne. En 1737, Frédéric de Watteville parcourut les Cévennes et, en 1746-1748 puis en 1752, Léonard Knoll la vallée du Rhône, le Languedoc, le Bordelais et la Saintonge. Le terrain n'était donc pas vierge lorsque Fries, pasteur et frère morave de Montbéliard (alors possession d'une branche de la maison de Wurtemberg), parfaitement germanophone et francophone, entreprit un périple programmé et planifié depuis Neuwied (près de Cologne), où se concentrait la diaspora huguenote d'obédience morave. Depuis Knoll subsistait un réseau qui servit d'appui à Fries pour les contacts avec pasteurs et fidèles, pour son hébergement, pour l'organisation de ses déplacements à partir des villes où il s'arrêtait, Marseille, Nîmes, Montpellier, Bordeaux, Orthez, Saintes... Fries voyageait la plupart du temps à pied, il utilisa parfois le cheval, ou le bateau sur le canal du Midi ou la Gironde.

Ce qu'il découvrit des protestants français le désespéra, des cœurs sans vie, des âmes livrées à leur propre jugement, des esprits d'orgueil critique, des ignorants des Évangiles, croyant disposer d'un trésor au Ciel parce qu'ils avaient « affronté la mort et bravé les supplices. On s'en glorifie avec hauteur et on vante ceux qui ont souffert quelques châtimens pour des excès commis à cause de la religion comme si ce qu'ils ont enduré les avait sanctifiés » (p. 101). « Un homme qui a été aux galères passe pour un saint ou pour un homme à qui Dieu en redoit » (p. 245). Quant aux pasteurs, formés à Lausanne, ils professaient l'arianisme, le socinianisme, beaucoup étaient millénaristes et chiliastes. Tout le mal venait de ce que ces protestants n'avaient plus aucune intelligence de l'Évangile, se persuadaient que leur piété héroïque et leurs œuvres leur gagneraient le Ciel, alors que seuls « le Sauveur et ses mérites (...) sont gratuitement imputés à ceux qui (...) recourent à lui comme à celui qui seul est en état de les aider » (p. 154). Ce retour à une stricte interprétation de la justification par la foi s'accompagnait d'un christocentrisme intransigeant. Seul le « cher Sauveur », par son sang répandu pour le salut des hommes, devait être l'objet du service divin, ce qui ne manquait pas d'irriter les consistoires contre ces frères moraves qui « ôtent au Père le culte qui lui est dû pour le faire donner au Fils ». Nul épisode ne caractérise mieux la rudesse de ce protestantisme morave que la relation de la visite de Fries à la tour de Constance, où étaient enfermées, parfois depuis des décennies, 33 prisonnières, dont la célèbre Marie Durand, et le discours qu'il leur tint après qu'elles eussent dépeint leur calvaire : « Je relevai le tort qu'elles avaient de faire tant de fond sur leurs vaines souffrances ; je leur dis qu'elles n'étaient que des servantes inutiles, qui, plutôt que de se vanter, ne manqueraient pas de gémir au sentiment de leur misère si seulement elles connaissaient la dépravation de leurs cœurs ; que surtout elles seraient honteuses si elles connaissaient ce qu'il a fallu ce que le cher Sauveur souffrit pour les racheter. (...) Tout ce qu'elles enduraient ne leur était d'aucun mérite devant Dieu » (pp. 124-125). On ne s'étonnera pas de l'exclamation indignée de Marie Durand ! Pour Fries, il n'était d'autre attitude que de se tenir pécheur au pied du « cher Sauveur » et jouir de sa grâce dans un sentiment de la misère absolue qui abaissait sans cesse la créature. Dès qu'il n'était pas accablé par des prêches ou des réunions dans des maisons particulières, Fries ne manquait pas de réarmer son courage militant, trop souvent émoussé par les résistances des cœurs sans vie et des têtes vides (ou raisonneuses) et par l'hostilité déclarée de nombre de pasteurs, en se prosternant devant le Rédempteur qu'il arrosait de ses larmes (l'attendrissement lacrymal était aussi la norme chez ceux qu'il convertissait). Ainsi le 8 novembre 1761, il « eu[t] un entretien béni avec le cher Sauveur qui s'approcha de [lui] dans sa grâce. Il [lui] fit éprouver combien il est réellement doux

d'être châtié par lui » (p. 272). Au terme d'une mission difficile et parfois périlleuse, Fries pouvait néanmoins conclure, et là sans doute n'y avait-il pas la moindre pointe d'orgueil : « Mais je suis entièrement assuré que le cher Sauveur m'est propice et qu'il me pardonne toutes mes fautes » ! (p. 376).

Fries rencontra une foule de protestants et surtout de protestantes qui, tous et toutes, sont identifiés grâce à un appareil de plus de 1000 notes. Là s'apprécie tout un travail en amont, ancien et récent, dont a bénéficié cette minorité persécutée. Il n'eut pour elle que très peu d'indulgence, à tel point qu'on pourrait en conclure que les « papistes », auxquels il ne s'adressait jamais, l'importunaient moins. Il reprochait même aux pasteurs de gaspiller leur zèle à polémiquer avec les catholiques, alors qu'ils auraient dû consacrer toute leur énergie à revitaliser leurs ouailles. Paul Rabaut aurait eu bien peu de jugement et présumé de ses forces quand, pour sauver le pasteur Rochette, il intervint auprès de Madame Adélaïde et rédigea sa *Calomnie confondue*. Fries en arriverait presque à donner raison aux persécuteurs, la Cour et le Parlement. Que le lecteur ne s'attende pas à quelque pittoresque. Tout au plus sait-on comment Fries se déplaçait. En revanche, on voit comment fonctionna le réseau à partir d'un pôle, le bouche-à-oreille, la diffusion de la nouvelle de son arrivée, quelles précautions il convenait de prendre pour éviter la dénonciation (les réunions nocturnes). Et, en contre-point, les assemblées du Désert réunissaient parfois plusieurs milliers de fidèles, et dans les villes, les protestants étaient souvent avertis quasi-officiellement du danger à prévenir. De précieux documents contemporains, surtout des lettres adressées à Fries et son *Plan de France* de 1763 (document 45) sont joints ; dans le *Plan*, il déplorait en France « l'esprit de libre pensée qui est comme chez soi » ; mais il y avait tout de même 600 000 protestants, ce qui était un miracle de Dieu et une « preuve que le Seigneur a[vait] un projet pour eux ». Un glossaire bien utile pour certains termes (trithéisme, tropes, sabellins...) et deux index complètent cette publication savante qui, en dépit du caractère austère et répétitif du propos, car Fries ne variait guère dans son argumentation et ses exhortations, se lit avec agrément.

Claude MICHAUD

Carol Blum, *Croître ou Périr. Population, reproduction et pouvoir en France au XVIII^e siècle*, Paris, INED, 2013, 288 p.

Les idées natalistes et les mesures administratives prises en faveur des comportements procréateurs, l'analyse des relations entre population, État et puissance, font l'objet, depuis plusieurs années, d'un regain d'intérêt dont témoigne le présent ouvrage après les travaux de Leslie Tuttle (*Conceiving the Old Regime*, 2010), de Jacqueline Hecht (traductrice et adaptatrice du présent ouvrage d'abord publié en anglais en 2002), de Christine Théré et les réflexions de Paul-André Rosenthal sur les manières de penser la population ainsi que sur la notion mathématique de viabilité. Si les idées divergentes de Condorcet et Malthus relatives à l'auto-fabrication des sociétés, chères à Rosenthal, apparaissent ici assez peu – quelques pages seulement sur la contraception qui n'avait pas la faveur de l'homme d'Église anglais – C. Blum convoque plusieurs écrits parmi les plus célèbres du siècle des Lumières, de Montesquieu, Diderot, Rousseau surtout, mais également quelques pamphlets rédigés par des auteurs moins fameux. Elle trouve dans les ouvrages des philosophes, des arithméticiens et des moralistes cet imaginaire de la dépopulation qui fut si prégnant

au XVIII^e siècle, une attaque en règle du magistère ecclésiastique, une critique plus ou moins voilée enfin du despotisme monarchique. De nombreux écrivains s'employèrent parallèlement à trouver dans la législation familiale, dans une redéfinition des relations de genre, le remède à ce supposé déclin démographique.

Le livre ouvre sur une angoisse – la certitude d'une dépopulation du royaume – contre laquelle les données publiées par l'abbé Expilly restèrent impuissantes. Si la valorisation de la procréation put atteindre à cette époque une intensité sans précédent, c'est à cause de l'entrecroisement de préoccupations et finalités diverses et contradictoires. Pour Vauban, puisque « la grandeur des rois se mesure par le nombre des hommes », le prestige commandait de soulager les peuples plutôt que de les saigner. Le *Projet d'une Dixme royale* (1707) visa à soulager le peuple en simplifiant le système fiscal et en taxant les élites privilégiées. Montesquieu donna au thème un soudain retentissement. Les *Lettres persanes*, publiées en 1721, agitaient la question du meilleur rapport possible de l'État avec le nombre des sujets. Usbek, qui s'étonnait que le monde fut si peu peuplé, mettait en cause, plutôt que la nature, les abus de la religion, le grand nombre des eunuques – le célibat des clercs –, le gaspillage dû aux biens d'Église. Si le monde était dépeuplé, c'était encore à cause du droit d'aînesse qui réduisait les chances de reproduction des puînés, de la colonisation qui vidait la métropole et décimait les migrants. Il y avait là matière à critiquer ensemble le despotisme, le catholicisme et la colonisation. Le livre entre ensuite dans le vif du sujet, lorsqu'il traite des effets néfastes du célibat, des avantages et des inconvénients du divorce ainsi que de la polygamie (chap. III à V). Les deux derniers chapitres ajoutent, pour finir, une analyse subtile des variations de Rousseau sur le thème de la reproduction (chap. VI) et une revue rapide de toutes ces questions pendant le cours de la Révolution (chap. VII). L'ensemble, écrit d'une plume alerte, se lit avec plaisir.

Alors que la question des vœux religieux est assez sommairement traitée, et plus encore celle du célibat des cadets dans la noblesse, C. Blum évolue à son aise dans les écrits des philosophes ou des arithméticiens politiques. On voit défiler, à partir de l'*Esprit des lois* (1748), tous les pourfendeurs du célibat des domestiques, des soldats, des religieux surtout, Diderot au premier chef et Jean-Baptiste Moheau. Le curé Charles-André-Alexandre de Moy, auteur en 1776 d'une *Adresse au roi*, et le marquis de Mirabeau mettent en cause le goût du luxe et l'ostentation. Le désir de limiter sa descendance, qui accompagnait la recherche du confort, aboutissait aux funestes secrets, à la contraception, à la perte finalement de la virilité. Tandis que l'Église rejoignait les philosophes dans la dénonciation du célibat – mais en visant uniquement celui des laïcs, dépravés et libertins – les philosophes multipliaient les professions de foi natalistes. C. Blum observe malicieusement qu'un grand nombre de ces philosophes ou moralisateurs, tel Nicolas Rétif de la Bretonne, demeurèrent curieusement célibataires ! Après le refus du mariage, est abordée, en toute logique, la question du divorce « repopulateur », c'est-à-dire du divorce suivi d'un remariage, supposés ensemble soutenir la natalité. Si l'on excepte une courte mais vigoureuse campagne, entretenue par l'entourage de la comtesse Du Barry dans les années 1768-1775, les écrits divorciaires enflèrent surtout après 1789. Des arguments natalistes furent également employés par les partisans de la polygamie, bien que celle-ci fût frappée d'anathème par le concile de Trente. Les plaidoyers en faveur de la polygamie étaient moins en réalité des assauts dirigés contre la monogamie que contre l'Église catholique. Le protestant Pierre Bayle s'étend ainsi sur la polygamie des patriarches, Montesquieu sur le climat et le nombre des filles. La discussion désinvolte du *sex ratio* substituait le chiffre à la règle de morale, mettait en cause au passage le magistère de l'Église. On trouva même alors des auteurs allant jusqu'à vouloir rendre la polygamie obligatoire.

Mais c'est encore à l'œuvre de Rousseau que sont consacrées les plus nombreuses pages. Ces développements, plus importants, sont nécessaires pour rendre

compte d'une pensée contradictoire, évolutive, cohérente seulement d'une façon « inaccessible au raisonnement ». Certains des ouvrages de Rousseau, par exemple le *Second discours* (1755), hymne à la solitude et au célibat, furent ouvertement anti-populationnistes. Le pullulement des hommes y était décrit comme une véritable malédiction. Mais *La Nouvelle Héloïse* (1761) fut ensuite écrit en hommage à la vie familiale. Dans l'*Émile*, Rousseau rejoignait les rangs des populationnistes purs et durs. Chemin faisant, il libère la femme de son devoir conjugal, quand l'Église lui ordonne d'être disponible. Mais s'il dénie la nécessité de la soumission sexuelle, c'est aussi bien pour en libérer les hommes. Le modèle conjugal exposé par Rousseau, en définitive, loin de libérer les femmes de leur devoir procréatif, les remet à leur place, c'est-à-dire au foyer. La mission première de la femme demeure la production des corps (p. 158). De quelle manière les révolutionnaires ont-ils ensuite accommodé le célibat, le divorce, les naissances hors mariage aux grands principes d'égalité et de liberté ? Les conventionnels multiplièrent les assauts contre l'Église et les vœux religieux. Les célibataires dans leur ensemble firent l'objet de reproches et de sanctions variées, souffrirent du mépris des plus ardents populationnistes. L'Église surtout se trouva en difficulté. À l'égard des enfants naturels, des mesures prudentes furent prises conciliant droits des enfants illégitimes et protection du mariage. Mais la question la plus agitée, jusqu'à l'abolition du 8 mai 1816, fut celle du divorce. On pourrait regretter qu'une aussi importante question soit traitée en quelques pages seulement, mais les arguments populationnistes, dans l'affaire, jouèrent, il faut bien le dire, un rôle plutôt secondaire. Une époque (et le livre) s'achève avec l'évocation de l'anti-populationnisme de Thomas Robert Malthus. Le livre, avare en chiffres, comme l'étaient les écrits de la plupart des philosophes ici commentés, montre avec force et clarté sur quel plan – la morale bien évidemment – se situait véritablement le débat.

Jérôme Luther VIRET

Colin Jones, *The Smile Revolution in Eighteenth Century Paris*, Oxford, Oxford University Press, 2014, 231 p.

Le livre de C. Jones nous invite à découvrir comment et pourquoi le sourire public est né en France au cours du XVIII^e siècle et que, s'il est une compétence caractéristique du genre humain, il est aussi une pratique fondamentalement culturelle, rattachée à un contexte historique bien spécifique. Afin d'étayer une démonstration convaincante, Colin Jones s'appuie sur un certain nombre de ses travaux précédents, sur une ample et récente bibliographie et mobilise un corpus très varié de sources, à la fois historiques, iconographiques et littéraires. Il parvient ainsi à embrasser son objet de manière globale, sous l'angle d'une histoire qui relève de l'histoire sociale et politique, de l'histoire des représentations et des sensibilités, de l'histoire économique, des sciences et des techniques. Le projet est mené à son terme au long d'un ouvrage richement illustré, bien construit, très agréablement écrit et, au prix de quelques répétitions, particulièrement clair. Il est complété par des notes bibliographiques rassemblées à la fin du volume et par un index très utile.

Le premier chapitre explore ce que C. Jones désigne sous l'expression d'« Ancien Régime dentaire ». Celui-ci correspond à une période caractérisée par la banalité des maux de dents et, en même temps, par une profonde résignation face à eux. Le commun des sujets de Louis XIV, tout comme le roi lui-même d'ailleurs, semble voué à souffrir des dents et, à terme, à les perdre. Aucune pratique

préventive n'existe alors et l'arrivée, puis la consommation massive du sucre à la fin du XVII^e siècle, aggravent cette situation. L'extraction des dents gâtées semble bien souvent le seul remède efficace aux douleurs et la figure sociale de l'arracheur de dents, plus ou moins charlatan, se trouve au cœur de ce chapitre. Pour C. Jones, il ne fait pas de doute que l'absence de sourire public durant cette époque soit une réponse pragmatique à l'état déplorable des dentitions, mais il invoque également des raisons d'ordre culturel. Depuis la Renaissance, avec le développement de la société de cour, la progression des usages des civilités, les valeurs catholiques réaffirmées par le concile de Trente et la Contre-Réforme, se renforce une vision de plus en plus négative du sourire, considéré comme le témoignage d'une condition sociale inférieure et comme indécent. Nul ne sourit donc à la cour de Louis XIV ; le contrôle des expressions du visage et la *gravitas* sont de mise pour tout un chacun. Dans le second chapitre, l'auteur s'attache à décrire l'émergence du sourire dans le Paris de la Régence et du milieu du XVIII^e siècle, le sourire de la sensibilité, et d'en comprendre les causes. C. Jones mobilise ici un important corpus de sources iconographiques et littéraires qui lui permettent de montrer que, si les portraits de cette première moitié du XVIII^e siècle sont encore marqués par les critères esthétiques classiques de la société de cour, une sensibilité nouvelle émerge peu à peu, identifiable en particulier dans le théâtre, avec la comédie larmoyante et le drame bourgeois ; une sensibilité valorisée, qui porte les larmes aux yeux, le sourire aux lèvres et confère à la bouche un rôle inédit dans l'expression de l'identité. Le chapitre 3 présente la dualité de la culture des soins dentaires au XVIII^e siècle, d'une part, avec la figure du Grand Thomas, célèbre arracheur de dents du Pont-Neuf, et, d'autre part, avec celle de Pierre Fauchard qui doit être considéré comme le père fondateur de la dentisterie. L'auteur montre avec force que la progressive institutionnalisation de cette science est fondamentalement liée aux changements intellectuels, sociaux et au climat parisien du milieu du XVIII^e siècle : le sourire de la sensibilité, celui qui désormais révèle la dentition, concorde avec les valeurs du progrès, de la raison, de l'utilité sociale portées par les Lumières et il envahit peu à peu tous les espaces de la sphère publique. La « révolution du sourire » est donc le cœur de l'ouvrage, l'objet du chapitre 4. Les dernières décades du XVIII^e siècle parisien sont, en effet, synonymes d'un âge d'or de la dentisterie et d'une proto-industrie du sourire aux dents blanches. À l'imitation de Pierre Fauchard, les dentistes multiplient les publications à caractère scientifique, créent de nouveaux instruments, un nouveau vocabulaire, proposent des soins inédits, en lien avec la promotion de l'hygiène – brossage des dents, usage d'opiat, d'élixirs, de poudres blanchissantes... – et adoptent une éthique de la conservation, en lieu et place d'un arrachage systématique. Très intéressantes, en particulier, sont les pages consacrées au « dentiste sensible », à la façon dont il s'adapte à la demande de sa clientèle parisienne, privilégiée et éclairée, et la stimule tout à la fois, pratiquant ses interventions dans un cadre privé, feutré, installant son patient dans un fauteuil confortable, usant de gestes moins violents, adoptant en somme de nouvelles techniques du corps dans l'acte soignant. La volonté de conquérir un public élargi conduit bientôt ces spécialistes à développer des stratégies entrepreneuriales, par le biais de la publication d'imprimés publicitaires, qui les intègrent à leur tour dans la « grande chaîne de la consommation » parisienne chère à l'auteur. À Versailles, en revanche, les soins dentaires n'évoluent que peu et les codes qui régissent le sourire ne sont pas ébranlés. Avec le cinquième chapitre, s'ouvre l'analyse de l'ère révolutionnaire. Le sourire de la sensibilité qui dévoile partiellement la dentition semble avoir gagné. Il s'impose dans de nombreux portraits ou autoportraits, chez Greuze ou Quentin de La Tour par exemple, dispose de ses technologues, les dentistes, parmi lesquels figure Nicolas Dubois de Chémant, inventeur des dentiers de porcelaine, et s'affiche sur tous les visages ou

presque durant les premiers jours de l'été 1789. Ce sourire public, cependant, est éphémère et dans un retournement de situation qui accompagne le durcissement de la Révolution, il devient bientôt suspect, change de camp politique pour devenir l'un des symboles de l'ordre ancien et de la contre-révolution, comme le soulignent les belles pages sur le sourire de ceux qui montent à l'échafaud. Le chapitre ultime et la conclusion examinent le devenir du sourire et celui de la dentisterie au-delà de la Révolution et dans l'ensemble du monde occidental. En France, l'un comme l'autre sont marqués par le déclin au cours du XIX^e siècle, comme s'ils n'avaient pu survivre à la disparition du contexte spécifique, celui des Lumières parisiennes, qui leur avait donné naissance. L'auteur achève sa démonstration en expliquant que si le sourire public prend sa revanche en Occident au milieu du XX^e siècle, c'est sous l'impulsion des États-Unis où s'est lentement développée une situation favorable à cette reconquête, engageant, comme deux siècles plus tôt, des changements sociaux, culturels, scientifiques et techniques. Par son sujet et ses méthodes de traitement, le livre de C. Jones est une contribution tout à fait originale à l'histoire du XVIII^e siècle parisien.

Catherine LANOË

Laurent Bourquin, Philippe Hamon, Alain Hugon, Yann Lagadec (dir.),
La Politique par les armes. Conflits internationaux et politisation (XV^e-XIX^e siècles),
Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2013, 324 p.

En 2007 était lancé à l'initiative de L. Bourquin et Ph. Hamon le projet de recherche CONFLIPOL (« Conflits et construction du politique », XIII^e-XIX^e siècles) labellisé et financé par l'ANR. L'objectif de cette entreprise regroupant une bonne vingtaine d'historiens médiévistes, modernistes et contemporanéistes, accompagnés de quelques sociologues et politistes, était de mettre en lumière le rôle des conflits de tous ordres, en tant que catalyseurs ou accélérateurs, dans le processus de construction, sur le temps long, du politique en tant que sphère autonome, progressivement émancipée du religieux, s'inscrivant dans l'espace public à la faveur de gestes, de paroles, de textes, d'images et de symboles signifiants, fédérateurs et éminemment tributaires de leur contexte, et se développant de manière privilégiée dans le cadre des villes. Car celles-ci apparaissent, pour la période considérée, comme les lieux où s'expriment des autorités concurrentielles et où s'observent des comportements éminemment politiques, qu'il s'agisse de délibération, de négociation, d'élection, d'association ou d'insurrection. Le corollaire de cette enquête était de déterminer la manière dont le politique ainsi défini, essentiellement en terme de participation politique, pouvait être efficace pour la résolution de conflits de toute nature.

Cette ambitieuse enquête a donné lieu pendant quatre ans à une production scientifique soutenue, dont l'ouvrage ici recensé constitue la dernière manifestation. Après plusieurs journées d'étude et un colloque international ayant donné lieu à des publications, ce livre consiste en l'édition des actes d'un autre colloque tenu à Rennes en novembre 2010. Dans le cadre du questionnement défini par le projet CONFLIPOL, cette rencontre se proposait, par le biais d'une analyse menée sur la longue durée, sur des terrains et à des échelles très variés quant à l'étendue géographique et au statut institutionnel des espaces envisagés, de comprendre dans quelle mesure les conflits internationaux, c'est-à-dire non seulement les guerres interétatiques mais aussi les conflits

civils revêtant une dimension internationale et les occupations étrangères, participent de la construction du politique, qui ne saurait se réduire au seul périmètre de l'État et à l'exercice du pouvoir par ceux qui en tiennent les commandes, mais doit se penser aussi à l'aune des autres institutions et des populations.

La réflexion devait être menée selon trois axes problématiques complémentaires, à savoir la politisation du conflit, la politisation par le conflit et la politisation pour le conflit. Cela revient, en fait, à s'interroger sur les modes de légitimation de la guerre, qui ne serait pas toujours une guerre juste du point de vue théologique ou éthique, qui peut aussi se mener dans une perspective idéologique, économique, sécuritaire, et, de là, sur les moyens et l'efficacité d'une pédagogie, plutôt que d'une propagande, terme par trop réducteur, des gouvernants auprès des populations concernées par l'effort de guerre et ce, en vue d'une adhésion voire d'un consensus de leur part et, partant, d'une mobilisation qui ne serait pas seulement contrainte mais consentie et assumée. En revanche, le choix a été fait d'exclure de cette réflexion la question de la politisation contre le conflit dans la mesure où il ne semble pas que ce processus emprunte des chemins distincts des trois précédents.

Ainsi le but n'est pas uniquement de montrer, une nouvelle fois, que la guerre débouche sur une transformation et une affirmation de l'État, mais de déterminer dans quelle mesure elle affecte également en profondeur les stratégies de communication ou d'information, l'économie, l'appareil militaire, les organes administratifs et leur personnel, les agents du régime établi et ses administrés, capables d'agir à leur propre niveau, celui des élites comme des strates populaires, en fonction de déterminations pas uniquement corporatives ou locales, mais susceptibles d'une montée en généralité qui, toutefois, ne recoupe pas nécessairement les consignes venues d'en haut ou les argumentaires officiels. C'est d'ailleurs ce qui explique que l'on puisse observer des attitudes de rejet, voire de résistance de la part des sociétés politiques ou, au contraire, l'expression d'un consentement, voire d'un engagement profond et durable dans le conflit, au point que l'on peut se demander si on peut déjà, pour ces époques reculées, parler de « guerre totale ».

À ces interrogations, des éléments de réponse sont apportés par une série d'articles organisés en quatre parties à peu près équilibrées, consacrées aux conflits et à la construction de l'État, aux mobilisations et résistances, aux occupations et à la politisation, aux nouveaux espaces publics. On regrettera, néanmoins, que ce découpage ne soit pas davantage justifié en introduction, ni dans des chapeaux de chapitres, ce qui aurait permis de faire le lien de manière plus probante avec le cadre conceptuel défini au préalable. Les contributions ainsi organisées portent à la fois sur la France, la Grande-Bretagne, l'Espagne et l'Amérique ibérique, l'Allemagne, les Provinces-Unies, Venise, Naples, la Bohême et sur une période allant de la guerre de Cent Ans à l'Empire, même si elles font plutôt la part belle à l'histoire moderne, en particulier au XVIII^e siècle. Le fait que la plupart d'entre elles s'efforcent de s'insérer dans les trois axes problématiques initialement posés, ou au moins dans deux sur trois, confère beaucoup de cohérence à cette collection d'exemples. De prime abord disparates, ceux-ci ont finalement en commun de mettre en exergue avec plus ou moins de netteté ce qu'on pourrait appeler la politisation par le bas. Il faut entendre par là l'évolution du rapport au politique des communautés locales, qui s'inscrivent davantage dans une perspective de coopération/collaboration ou, à l'opposé, de résistance à l'État que de soumission unilatérale, ce qui suppose de leur part la mise en œuvre d'une culture politique propre et clairement explicitée auprès des populations élevées au rang d'acteurs de cette politisation, et non de simples réceptacles de discours normalisés ou de préconisations autoritaires.

Cela dit, la plupart des contributions montrent aussi que si le concours des populations et des corps intermédiaires est indispensable à la conduite d'une guerre, voire à une victoire, que si ce concours se paie de l'optimisation de techniques de

persuasion, d'une intensification du dialogue politique, de quelques concessions ou avancées dans le domaine juridique ou financier, cette politisation induite par la guerre ne débouche pas, néanmoins, sur une véritable émancipation des peuples qui est encore à venir au début du XIX^e siècle.

Olivia CARPI

Arnaud Guinier, *L'Honneur du soldat. Éthique martiale et discipline guerrière dans la France des Lumières*, Ceyzérieu, Champ Vallon, coll. « La Chose publique », 2014, 320 p.

Le XVIII^e siècle français est une période charnière pour l'armée française. L'historiographie ne s'y est pas méprise depuis une trentaine d'années, lorsqu'ont paru les thèses de Jean Chagniot (*Paris et l'armée au XVIII^e siècle*, 1985) et de Jean-Pierre Bois (*Les Anciens combattants dans la société française*, 1990), à forte connotation sociale, après une première période de renouvellement dans les décennies 1950 et 1960, au cours desquelles le XVIII^e siècle s'était surtout vu consacrer un essai pas toujours exact mais stimulant (Émile-Guillaume Léonard, *L'Armée et ses problèmes au XVIII^e siècle*, 1958). Le professeur Chagniot a également exposé des perspectives d'études sur l'armée française au XVIII^e siècle dans le deuxième volume de l'*Histoire militaire de la France* (sous la direction d'André Corvisier, 1992) et dans son *Guerre et société à l'époque moderne* (2001), d'où ont découlé la plupart des études récentes en histoire militaire. Tout en étant tributaire de cet héritage, le livre d'A. Guinier, issu de sa thèse (prix d'histoire militaire 2013), donne avant tout un éclairage neuf sur les théories militaires relatives au soldat. Ces dernières années ont été surtout marquées par des études institutionnelles ou de « nouvelle histoire bataille » (qui s'est muée depuis peu en « nouvelle histoire campagne »). Aussi est-ce pour cela que ce travail se distingue des autres, tout en appartenant à une même mouvance de relecture de l'histoire militaire française.

Ce siècle était une ère réflexive majeure. Les bouleversements militaires en Europe (notamment l'émergence de Frédéric II, qui a donné une nouvelle impulsion à la guerre de mouvement) ont obligé la France à remettre en question son modèle militaire, en déclin depuis la fin du règne de Louis XIV. La guerre de Succession d'Autriche avait révélé plus nettement les carences françaises, masquées autant que faire se peut par la figure tutélaire de Maurice de Saxe. La non-remise en cause du commandement (funeste lors de la guerre de Sept ans) et l'admiration (en partie fantasmée) pour l'armée prussienne (p. 355) ont eu pour effet une théorisation aiguë de la discipline du soldat.

A. Guinier lie son sujet au siècle des Lumières, expression continuellement galvaudée ces temps-ci, mais pas dans son ouvrage. L'auteur établit le rapport avec l'armée avec pertinence, dans la mesure où ce sont bien les réflexions sur la science et l'humain qui ont motivé la rédaction de nombre de traités militaires. Ceux-ci sont révélateurs de l'influence scientifique et philosophique des Lumières. Ils sont fortement imprégnés de principes mathématiques pour les ordres de bataille, l'organisation des marches et autres pas, ainsi que les exercices militaires. Les recherches menées essentiellement dans la sous-série 1M du SHD (600 mémoires) ont permis l'élaboration de la thèse d'A. Guinier, qui a par ailleurs coédité avec son directeur de thèse Hervé Drévilion (qui signe la préface) deux volumes de mémoires commentés qui en ont été extraits (*Les Lumières de la guerre*, 2014). En ne négligeant pas les autres centres d'archives et bibliothèques, en dépouillant des documents personnels de mili-

taires, l'auteur évite une vision purement théorique de son sujet, auquel il donne une épaisseur humaine salutaire.

À première vue, l'influence prussienne apparaît sous une forme presque caricaturale, mais ce serait oublier le souci récurrent de discipline des troupes françaises en marche et au combat. La maraude était fréquente (les chefs comme le maréchal de Richelieu ne donnant pas l'exemple pour enrayer ce mal...) et des paniques ont altéré la réputation militaire française, comme à Dettingen en 1743. Il s'agissait de raisonner sur les problèmes et de tenter de les résoudre. Néanmoins, cette approche que l'on peut qualifier de scientifique ou « mécaniste » a eu ses limites, ne serait-ce que pour l'application pratique d'une théorie dont l'un des principaux défauts était l'abstraction du facteur humain. A. Guinier a alors raison d'aborder la question de la maîtrise de la peur (qui ne pouvait être qu'atténuée), car il s'agit d'un exemple convaincant pour démontrer ces limites. Ces réflexions théoriques, parfois foisonnantes, n'ont pas toujours connu d'application concrète, ne serait-ce qu'à cause de la longue période de paix consécutive à la guerre de Sept Ans (1763-1792), l'intervention en Amérique n'ayant eu en réalité aucune influence sur l'évolution militaire française.

La réflexion autour de la discipline du soldat a également touché la question de l'obéissance. L'intérêt de l'époque pour la sensibilité et la raison ont motivé ces débats, sans que le pragmatisme cède le pas. Immanquablement, A. Guinier revendique l'héritage de Michel Foucault, mais il le fait de façon nuancée, ce dont on lui saura gré. Il s'agit pour lui de mieux saisir la portée militaire, politique et sociale de la discipline militaire. L'auteur achève pour cela son ouvrage par la recherche de la formation d'un « esprit militaire », soucieux des conditions du service, et surtout de la récompense du mérite. Le XVIII^e siècle a vu une véritable cassure mentale, avec une diffusion plus large de la critique des promotions aux grades d'officiers. C'est à la même époque que des figures d'officiers de fortune ou de sans-grades méritants ont été loués. Le courage collectif du XVIII^e siècle avait cédé la place à la célébration du courage individuel, dont l'un des archétypes était un capitaine, le chevalier d'Assas, tué à Clostercamp en 1760. Pour A. Guinier, les soldats étaient devenus plus qu'un corps de gens infâmes, considérés comme des parias. Le développement de structures sociétales et d'une opinion militaire plus expressive (en partie tributaire d'une meilleure alphabétisation) ont permis une intégration plus rapide des soldats dans la citoyenneté nouvellement établie une fois la Révolution venue.

Cet ouvrage, d'une maîtrise constante (que n'altèrent aucunement les rares coquilles, comme à la page 341, où il faut lire « Louis XVI » et non « Louis XV »), se conclut par un épilogue plus contemporain. On peut s'interroger sur l'intérêt d'un tel final dans une œuvre dix-huitiémiste, mais il est d'usage que les crises du passé servent de fondements aux réflexions destinées à résoudre celles d'aujourd'hui, même si, comme l'a écrit Charles de Gaulle dans *Le Fil de l'épée* (1932) : « ce qui eut lieu n'aura plus lieu, jamais, et l'action, quelle qu'elle soit, aurait fort bien pu ne pas être ou être autrement ».

Fadi EL HAGE

Livio Antonielli et Stefano Levati (dir.), *Controllare il territorio. Norme, corpi e conflitti tra medioevo e prima guerra mondiale*, Rubbetino, Soveria Mannelli, 2013, 523 p.

Cet ouvrage réunit les actes du colloque international organisé à Abbiategrosso (Milan) en 2010. Il s'agit d'un travail incontournable, publié dans une collection

devenue un point de référence dans les études sur l'ordre public et les institutions policières. Le rapport entre le territoire et les institutions chargées de le contrôler est au cœur de la problématique de cet ouvrage, et c'est pour cette raison que l'approche et l'organisation des vingt-trois contributions ne sont ni chronologique ni thématique, mais spatiale. Toutefois, malgré la cohérence du projet initial, certaines contributions s'éloignent du thème principal choisi, et l'on ne peut que regretter l'absence de la discussion retranscrite, normalement intégrée dans les publications de cette collection, qui aurait sans doute éclairé certains choix faits par les auteurs. L'arc chronologique abordé est très vaste et court du XII^e au XIX^e siècle. En revanche le cadre comparatif est limité en grande partie à l'Europe méditerranéenne (Italie, Espagne, France), alors que l'inclusion de contributions sur l'Europe du nord, de l'est, ou de l'Afrique coloniale aurait sans doute enrichi l'analyse, par la variété des territoires pris en compte.

La première section accueille cinq interventions sur le cadre urbain. La première, de Lorenzo Tanzini, aborde l'État florentin au XIV^e siècle, prenant en considération le rapport entre l'institution citadine (le *Bargello*) et le *contado* qui entourait la ville par le biais des *consilia* produits par les juristes impliqués dans l'administration. Justine Berlière propose une analyse empirique de l'activité des commissaires de police à Paris au milieu du XVIII^e siècle. De cette étude émerge l'importance du commissaire comme figure de proximité pour la population du quartier. La maîtrise d'un nombre considérable de savoirs administratifs, ainsi que la connaissance profonde d'un vaste territoire (non seulement celui de sa propre compétence, mais aussi au-delà), semblent les deux présupposés fondamentaux de l'action policière à Paris. Le cas palermitain à la fin de l'Ancien Régime, proposé par Filippo Fiorito, est apparemment plus complexe. Dans la capitale sicilienne, aux côtés d'hommes armés dépendants de la couronne, évoluent des forces locales mises en place par les organisations de métier (les *arti*). Ces forces interviennent activement dans la sphère de l'ordre public palermitain pendant très longtemps, et ce, malgré les réformes de police et les efforts de la monarchie pour les supprimer.

La ville de Namur sous l'Empire fait l'objet de l'étude proposée par Antoine Renglet, qui analyse le cahier d'activité d'un commissaire de police. Malgré l'intérêt indéniable d'une telle source, la contribution est moins centrée sur le rapport entre officiers et territoire, que sur la répression des délits. Plus attentive à cette question, la contribution de Chiara Lucrezio Monticelli aborde la géographie administrative et le contrôle urbain à Rome entre XVIII^e et XIX^e siècle. L'auteure montre très bien comment les tentatives de réorganisation de la police de la ville, à partir de l'occupation française en 1798 jusqu'à la République romaine de 1848, ont conduit à la superposition d'un nouveau système sans remplacer complètement le précédent. Cela détermina une vaste série de conflits de juridiction autour du contrôle du territoire urbain.

La deuxième section aborde l'espace maritime. Maria Teresa Caciorgna propose une étude sur le contrôle du littoral du Latium entre XII^e et XIV^e siècle. Le contrôle du commerce et la lutte contre la contrebande sont les objectifs principaux des institutions pontificales. Les deux études de Giovanni Assereto et Paolo Calcagno sur l'État génois à l'époque moderne montrent l'attention particulière que les élites portent au contrôle du littoral, ce qui va à l'encontre de l'idée d'État « minimal », souvent attribué à la République. L'analyse très approfondie de la levée maritime dans la Crète vénitienne (1575-1645) menée par Guido Candiani élargit le cadre territorial retenu pour l'étude, passant d'un littoral à une île, qui représente aussi une véritable frontière entre deux espaces culturels. Le littoral est de nouveau au centre des préoccupations de la contribution suivante, celle de

Silvia Marzagalli, qui tente d'évaluer l'efficacité du contrôle des littoraux mis en place par l'empire napoléonien. Ce faisant, elle souligne les difficultés d'interaction entre Paris et les détachements périphériques, notamment dues à la centralisation excessive de l'état napoléonien.

La section suivante, la plus riche, est consacrée aux campagnes, notamment à l'époque moderne, pour six des huit contributions. Paolo Grillo aborde les conflits pour le contrôle du *contado* de Bergame à la fin du XII^e siècle entre le gouvernement de la ville, la famille Visconti et les forces locales, ces dernières étant dominantes dans les faits. Antoine-Marie Graziani analyse la Corse génoise au XVII^e siècle, se focalisant sur les modalités de gestion de l'ordre public, focalisées notamment contre le banditisme, par le biais de corps armés privés liés aux notables locaux. La Corse fait aussi l'objet de la contribution d'Emiliano Beri, qui examine l'action répressive du marquis de Cursay, envoyé par la cour française pour aider les Génois pendant les guerres de Corse au cours de la décennie centrale du XVIII^e siècle. L'enquête montre toutes les difficultés rencontrées par de Cursay, précisément en raison de la configuration particulière du contrôle du territoire corse illustrée par Graziani dans la contribution précédente. José Manuel de Bernardo Ares propose une étude sur les Pays-Bas perdus par l'Espagne après la guerre de Succession. Il analyse ainsi la reconfiguration administrative du territoire sous la monarchie autrichienne. Nicole Dyonet présente un travail au cœur du sujet de la section, centré sur la police des campagnes en France au XVIII^e siècle, une étude difficile à produire en raison des difficultés liées au repérage des sources – éparpillées dans les Archives départementales – et pourtant mené à bien par l'auteure. Menant la comparaison entre l'action des maréchaussées et les forces seigneuriales et locales au cours du siècle, Dyonet atteste la capacité des autorités centrales à intensifier leur contrôle sur les aires rurales, notamment après les réformes des années 1770. Miguel Ángel Melón Jiménez analyse la répression du banditisme dans les campagnes espagnoles de la fin du XVIII^e siècle jusqu'à 1870, faisant une comparaison entre les décisions prises par les institutions d'Ancien Régime et celles de la période libérale face à ce phénomène. Alfredo Viggiano aborde quant à lui les procédures d'identification à Venise au début de la domination autrichienne à travers l'introduction du passeport et des procédures d'identification de la population.

La quatrième section concerne l'espace des eaux internes. Beatrice Del Bo présente une étude très intéressante sur l'affirmation du pouvoir savoyard en Vallée d'Aoste à travers l'exemple du contrôle de la Doire Baltée, point de passage obligé pour le commerce et l'exploitation de la ressource hydrique pour les territoires de la Vallée. De même, la contribution suivante d'Andrea Zagli aborde le contrôle des voies d'eau et des aires humides dans la Toscane moderne. Cette enquête minutieuse invite les modernistes à intensifier les recherches sur ce sujet, surtout étudié par les médiévistes. Gianni Buganza propose une analyse convaincante des homicides qui se produisaient à la fin du XVIII^e siècle le long de la frontière de la Terre Ferme vénitienne constituée par le fleuve Adige. Comme il a été attesté dans plusieurs autres contributions, les pouvoirs locaux, en l'occurrence les recteurs dans ce cas vénitien, se chargent dans la pratique de contrôler et punir les délits sur leur territoire, tandis que les institutions dépendantes du pouvoir central restent à l'écart de ces compétences, ou participent seulement à la conclusion d'une histoire judiciaire.

La dernière section est dédiée à la frontière, le seul espace fictif examiné dans l'ouvrage. La contribution de Paolo Fontana aborde les tensions territoriales entre différentes institutions chargées de la répression de l'hérésie dans la République de Gênes au cours de la première modernité (Saint-Office romain, inquisiteurs de Gênes, diocèses). Elisabeth Salvi analyse les définitions de la frontière entre la Lombardie autrichienne et la Confédération helvétique au XVIII^e siècle. C'est une

histoire progressive de coopération judiciaire, favorisée par les nouvelles conceptions administratives et commerciales soutenues par les élites austro-lombardes. Toutefois, une telle coopération est possible seulement à partir d'un accord sur la délimitation des respectives souverainetés territoriales. En conclusion de l'ouvrage, Michael Broers aborde la redéfinition des frontières de l'état savoyard au lendemain de la restauration en 1814. L'auteur insiste sur les contradictions d'un État fragile, incapable d'exercer un contrôle militaire efficace dans son territoire, et par conséquent qui est obligé de recourir à l'assistance pour limiter les protestations populaires.

Diego CARNEVALE

Livio Antonielli (éd.), *Extra moenia. Il controllo del territorio nelle campagne e nei piccoli centri*, Rubbettino, Soveria Mannelli, 2013, 159 p.

Ce volume accueille les actes d'un séminaire d'étude tenu à Messine en 2005. Comprendre comment les organismes de contrôle agissaient dans l'espace extra-urbain demeure une question ouverte pour les historiens des polices, souvent excessivement focalisés sur l'espace interne à la muraille. Malheureusement, le fort décalage entre la date du séminaire et la publication de l'ouvrage a réduit le nombre de contributions finalement publiées (huit). Cependant, les sujets abordés par les auteurs expriment l'ampleur des problèmes liés aux espaces extra-urbains, à commencer par leur définition elle-même. Dans le titre, en effet, l'ouvrage suggère déjà un point de référence possible : signalant les murs comme véritable frontière entre deux espaces de juridiction, au moins jusqu'à la fin de la période moderne. Pourtant, la première contribution, de Paolo Grillo, montre comment les villes rurales de la haute Lombardie du XIII^e siècle ne parviennent jamais à établir une nette distinction entre cité et campagne, en raison de la nécessaire collaboration des habitants des deux espaces pour la protection du territoire.

Le manque d'intérêt des autorités pour fixer des frontières nettes entre espace urbain et rural est également présent dans la recherche d'Olivier Caporossi, dont l'étude est centrée sur un mémoire produit par Juan de Quiñones, *alcalde* de cour à Madrid au début du XVII^e siècle. Il est ici montré l'exigence pour l'autorité de garder un rapport de subordination de la campagne à la ville, et les organismes judiciaires représentent l'outil à disposition de la monarchie pour hiérarchiser les périphéries du royaume. La contribution de Guido Candiani examine l'activité de police maritime exercée par la République de Venise dans la seconde moitié du XVII^e siècle. Bien qu'assez éloignée du thème central de l'ouvrage, l'étude demeure extrêmement intéressante. Candiani montre comment la République utilise l'excuse de la sécurité des trafics commerciaux et la lutte contre la contrebande pour essayer d'élargir sa sphère d'influence sur la mer Adriatique. Dans ce cas, donc, l'action policière se mélange avec les instances stratégiques de l'État vénitien. Avec la contribution d'Elaine Reynolds, nous revenons à la cité et à son rapport aux faubourgs. L'exemple est célèbre, celui de Londres, du XVIII^e siècle jusqu'à la création de Scotland Yard au début du XIX^e siècle. Reynolds analyse le processus qui a conduit à la centralisation administrative des multiples organismes de gestion de l'ordre public existants dans les bourgs autour de la *City*. Toujours centrée sur les faubourgs, Mila Manzatto analyse l'île de Burano au début du XIX^e siècle comme une périphérie particulière. Retraçant l'histoire d'un adulte dans les faubourgs vénitiens, Mila Manzatto montre de façon empirique les interactions entre les autorités autrichiennes et les communautés locales. La contribution

suivante, écrite par Marta Lorente et Fernando Martínez Pérez, apparaît comme l'une des plus intéressantes du volume. Les deux auteurs analysent l'organisation de la *Superintendencia General de Policía*, fondée en Espagne en 1824, et son action dans les espaces ruraux. Reprenant le modèle de fonction judiciaire typique de l'Ancien Régime, la *Superintendencia* n'arrive pas à coordonner les forces de police locales. Même la création de la *Guardia Civil*, en 1844, ne résout pas les problèmes d'organisation et de gestion de l'ordre public dans les campagnes espagnoles, qui demeurent une question centrale dans le débat sur la centralisation de l'État jusqu'au XX^e siècle. La brève contribution de Christian Lepage porte sur la police des campagnes en Belgique au XIX^e siècle. La tâche est initialement confiée aux gardes champêtres, progressivement remplacés par la gendarmerie en raison de la progressive extension de la propriété et des difficultés, pour les autorités locales, de soutenir le coût de la police locale. Enfin, le dernier essai d'Enza Pelleriti analyse les règlements de police des campagnes siciliennes pendant le XIX^e siècle. La monarchie crée en effet des corps de gardes ruraux sur le modèle de ceux qui avait été mis en place dans la partie continentale du royaume, eux-mêmes inspirés de la législation française. Cependant, Pelleriti souligne l'importance des forces de police privées, dont la loi autorisait la constitution en corps officiels, qui ont continué à agir à côté, ou en opposition. Ces derniers se sont multipliés après l'unité de l'Italie, créant une superposition de compétences qui empêchait finalement le déroulement régulier des opérations.

La section finale de l'ouvrage est consacrée à la transcription de la discussion qui a suivi les travaux du séminaire, habituellement intégrée dans les publications de cette collection. Il s'agit en effet d'un outil important, de plus en plus rare dans les actes de colloque, qui aide à préciser certaines des intentions des auteurs.

Diego CARNEVALE

David Do Paço, *L'Orient à Vienne au dix-huitième siècle*, Oxford, Voltaire Foundation, 2015, 303 p.

C'est un pari audacieux de faire de l'« Orient de Vienne [...] l'objet d'une histoire entière de la ville » (p. 267), son révélateur aussi bien dans les domaines politique et économique, que social et culturel. C'est par le prisme de la présence des Ottomans, marchands et diplomates, dans la capitale des Habsbourg, une présence bien visible par son pittoresque et abondamment commentée par les visiteurs, en dépit du petit nombre des individus concernés, que l'auteur immerge son lecteur dans les institutions de la monarchie, dans la société de la ville, plus encore le promène dans la Vienne de Marie-Thérèse et de Joseph II (il eût été utile de disposer d'une cartographie moins sommaire que celle des pages 246, 270 et 271). Une démarche très pragmatique donc, qui veut se déprendre des clichés de l'orientalisme, du multiculturalisme, du mémoriel, au profit « des logiques et stratégies d'intégration des acteurs » (p. 2), que ce soit celles des administrateurs de la monarchie ou des ressortissants du Grand Seigneur. Cette focalisation originale ne va pas sans majorer le poids du Turc dans l'histoire de l'État habsbourgeois. Que le danger aux frontières ait légitimé, dès les premières décennies du XVI^e siècle, l'alourdissement de la fiscalité n'est pas niable ; qu'il ait été « le prétexte d'une politique centralisatrice » (p. 3) semble réducteur, la tendance étant générale en Europe. Et est-ce la seule cause de l'installation de Rodolphe II à Prague, ville plus éloignée du péril ? La Bohême était le plus beau, le plus riche, le plus peuplé fleuron de ses possessions, sa capitale avait

un prestige bien supérieur à celui de la cité danubienne et les Bohêmes réclamaient avec insistance que leur roi élu y résidât. Notons que le retour à Vienne n'est pas concomitant du déclenchement de la guerre de Trente Ans (pp. 4 et 76) : l'empereur Mathias s'y réinstalla dès 1612.

La création en 1754 par le chancelier Kaunitz de l'Académie orientale, pour former une élite de gouvernement et de spécialistes de l'Orient, fut tout autant la consécration d'un savoir accumulé dès le temps de Matthias Corvin, conservé dans la Bibliothèque impériale, enseigné pour les langues dès 1674 à l'Université, que l'institutionnalisation de la gestion des affaires d'Orient au profit de la chancellerie. Auparavant, les « jeunes de langue », issus de familles de Péra traditionnellement au service de tel ou tel pays – les Dantan pour la France, les Testa pour l'empereur et les Provinces-Unies –, auxquelles étaient liés les Allemands de Péra, faisaient leurs classes auprès de l'internonciature impériale à la Porte (*i. e.* l'ambassade). Le transfert de compétence des rives du Bosphore à celles du Danube modifia le recrutement : on préféra des Viennois, fils d'administrateurs fidèles, à des fils de drogman, trop dépendants du Divan. Après l'apprentissage à Vienne des langues orientales, le turc d'abord (le grec ne fut introduit qu'en 1774, le persan en 1782), du latin, du français et de l'italien, des sciences camérales, le « jeune de langue » partait en stage à l'internonciature. Quelques exemples de carrière illustrent le propos : Heinrich Penckler, diplomate à Belgrade en 1739 et internonce de 1750 à 1755, Franz de Paula Thugut, internonce de 1771 à 1774, ambassadeur à Varsovie en 1780 et futur ministre des affaires étrangères (la biographie de Karl A. Roeder Jr., *Baron Thugut and Austria Response to the French Revolution*, 1987, aurait pu être signalée), Peter Herbert, internonce de 1779 à 1802. Plus connu encore est l'emblématique Joseph Hammer-Purgstall, le grand orientaliste, auteur de la monumentale *Geschichte des osmanischen Reiches* (1827-1835), pour qui l'activité savante compensa les déconvenues de carrière. Car cette Académie orientale fut prise dans la rivalité qui opposa le chancelier Kaunitz au vice-chancelier Philipp Cobenzl ; l'Orient était devenu un enjeu de pouvoir et un outil politique. À la faveur de ces rivalités, l'institution gagna son autonomie.

« Le savoir, la politique et le commerce constituent les trois Orients de Vienne » (p. 55). Ce commerce d'Orient austro-ottoman, « libre, sûr et paisible », selon la lettre des traités (1699, 1718, 1739), par la voie du Danube et Vienne, à distinguer de celui du Levant, par Trieste et Fiume, est relativement bien connu par les rapports de la Chambre aulique et les pétitions des marchands. Ces derniers firent l'objet en 1766 d'un recensement qui aboutit l'année suivante à la *Conscription des Turcs et sujets turcs de Vienne* comportant beaucoup d'informations personnelles. Il s'agissait de cerner le groupe dans une logique administrative d'identification, et savoir qui avait le droit de bénéficier des clauses des traités. Quels étaient les critères retenus ? La capitation (*caratch*) n'était payée que par les chrétiens et les juifs et les justificatifs étaient souvent perdus. L'attestation sanitaire, *sanitas-foede*, car la peste d'Asie guettait encore aux frontières, n'était plus réclamée au terme d'un long séjour à Vienne. La *Conscription* porte souvent la mention de « vrai sujet turc » ; pour les juifs et les Arméniens, c'était indispensable pour profiter des avantages attachés au titre. En l'absence d'une identité ottomane globale, le questionnaire demandait aussi l'appartenance à une nation ou une religion ; les marchands furent répartis en quatre catégories : Turcs (10 %), Turcs juifs (13 %), Arméniens (16 %) et Grecs (61 %). Les Turcs, sujets du sultan et musulmans, ne furent pas concernés par la patente de tolérance de Joseph II et Herbert demanda pour eux l'érection d'une mosquée à Buda. Les Turcs juifs, souvent confondus avec la communauté sépharade, étaient des Balkaniques ; en 1778, Marie-Thérèse autorisa l'ouverture d'une synagogue turque, voulant les affranchir d'une tutelle étrangère, les ériger en Église nationale, en faire une communauté

d'État ; c'est peut-être aller un peu loin que d'y voir « la conséquence d'un fébronianisme dominant » (p. 101). Les Grecs, non-unis, originaires d'Istanbul, des Balkans et de l'Archipel, furent affranchis en 1776 de la tutelle du métropolite de Karlowitz. Les Arméniens catholiques jouissaient depuis 1699 de la protection de l'empereur ; elle s'étendait à ceux du khanat de Nakhitchevan (en Perse), vassal de la Porte. Est-il approprié d'utiliser le concept de confessionnalisation, ici bien éloigné de son aire de naissance, et d'ailleurs très revisité ? Les identifications individuelles des 132 marchands de la *Conscription*, transversales aux quatre nations, relèvent la valeur chiffrée du négoce (la Chambre aulique prélevait un droit de 5 % au passage). Il y eut une liste complémentaire ; avec leurs familles, les marchands devaient compter plus de 700 personnes. Mais tout le monde ne fut pas saisi, ni les serviteurs, ni les apprentis. Au total, on peut estimer à 1 500 à 2 000 le nombre des Ottomans dans la capitale, marchands mais aussi barbiers, tailleurs, interprètes, etc.

Ces marchands importaient des matières premières, alimentaires et textiles, comme le café, le safran (le terme recouvrait les épices), les douceurs orientales, la laine de chameau, le coton, le fil rouge, auxquelles s'ajoutaient des tapis, des perles et autres « galanteries », des chevaux, des reliques de Jérusalem. Les exportations, toujours supérieures en valeur (attention à la contradiction entre les pages 121 et 123, ce qui est exportation pour l'un est importation pour l'autre), donnaient une belle place à la verrerie de Bohême et aux produits textiles manufacturés, toiles et draps « de Hollande ». Vienne redistribuait les produits ottomans dans toute l'Europe, avec des liaisons privilégiées avec Prague et Leipzig. Les routes de commerce traversaient l'Anatolie, l'Archipel, le Pinde. Le port d'Alaja, en face de Chypre, assurait l'interface avec le commerce du Levant. La principale route reliait Istanbul à Vienne par Sofia et Belgrade. Celle de Belgrade à Raguse par Sarajevo et Mostar joignait l'Adriatique. Un tiers des commerçants œuvrait en individuels, les autres en compagnies (une centaine), quelques-unes dirigées par un patron, mais le plus souvent en association (égalitaire) de compagnons. Il n'est pas possible d'évaluer la part de rétribution revenant au capital et au travail. Les compagnies pouvaient être des regroupements familiaux (les Amigo de Temesvár), sans pour autant refuser l'« étranger ». Les suppliques des marchands portaient essentiellement sur les droits de douane et surtout l'interdiction du commerce *alla minuta*, *i. e.* de détail, pour ne pas concurrencer la bourgeoisie viennoise. L'argumentation mettait en avant l'ancienneté du demandeur, sa fidélité à la monarchie habsbourgeoise, même en temps de guerre avec la Porte, parfois, mais rarement, la conversion au catholicisme. En 1774, Marie-Thérèse accorda aux marchands ottomans la liberté de commerce *in grosso* et *alla minuta* pour les produits orientaux seulement, ce qui n'alla pas sans contestations (la guerre des citrons en 1777). Les naturalisations furent rares ; après 1774, puis les patentes de tolérance de Joseph II, l'avantage était faible. L'intérêt de demeurer légalement un sujet du sultan protégé par les traités l'emportait sur la nécessité d'intégration. Bien plus profitable était de bénéficier de la protection d'un administrateur autrichien dont on pouvait être le locataire. Penckler logeait et protégeait ainsi cinq marchands en 1766-1767. Le clientélisme allait de pair avec l'information.

Le troisième Orient est celui des diplomates. Aux ambassades du sultan, souvent 300 personnes, s'ajoutaient celles des Régences maghrébines, Alger, Tunis, Tripoli, et plus rarement celle du Maroc. Elles sont bien connues par les descriptions minutieuses auxquelles elles donnèrent lieu dans les gazettes et les journaux des capitaines de la garde (le quartier était protégé par la garde), des interprètes et des secrétaires. L'ambassadeur de la Porte était accompagné de hauts dignitaires comme le *chiaïa*, maréchal de l'ambassade, supplanté rapidement par le *divan efendi*, chargé de l'aménagement du quartier et du protocole, porteur de la lettre de

créance, œil du grand vizir sur l'ambassade, de janissaires, d'une nuée de serviteurs dont les musiciens. Le rituel de l'audience solennelle devant l'empereur, réglé par l'étiquette espagnole, pouvait susciter des résistances : en 1792, Ebu Bekr Ratib Efendi refusa de baisser le manteau impérial. Après l'audience venaient diverses civilités, douceurs orientales et café. Vienne tenait une place centrale dans la diplomatie ottomane. L'ambassadeur recevait les diplomates des nations européennes, était visité par les aristocrates autrichiens, bohêmes et hongrois (*Erdödy et non Erdödy*, p. 216), fréquentait le théâtre et l'opéra, donnait des concerts, offrait des chevaux, élément de prestige de la diplomatie turque. Après le fiasco du consulat d'Ömer Aga, au long duquel les marchands qu'il devait défendre durent recourir à la protection des administrateurs sortis de l'Académie, l'ambassade était devenue une véritable institution consulaire, elle recevait les marchands et transmettait leurs suppliques aux autorités autrichiennes. Cette liaison intime de la diplomatie et du commerce s'affichait lors des cérémonies protocolaires, les marchands faisaient partie du cortège.

60 % des adresses des marchands renvoient à l'espace délimité par le faubourg de Leopoldstadt et dans le vieux centre par le Hoher Markt et le Fleischmarkt. En 1740, le faubourg du nord-est, au-delà du Donaukanal, comptait à l'usage des Ottomans 110 appartements, 29 chambres, 12 auberges, plus un palais et un jardin pour l'ambassadeur Janibi Ali. Les marchands installaient leurs entrepôts, parfois dissociés de leur résidence, et leurs auberges dans les cours d'institutions diverses ou celles de demeures nobles, reconstituant ainsi des sortes de fondouks (évitons les « étales couvertes », p. 242). Cette « radiologie de l'intégration des hommes et des espaces urbains », pour reprendre le titre du dernier chapitre, donne lieu à une assez longue évocation du développement de la ville (p. 241 et suiv.), ses rues, ses quartiers (la Judenstadt), son port, où la présence ottomane semble parfois un peu déconnectée, même si nous suivons tel diplomate dans ses fréquentations du Prater, de l'Augarten, des jardins privés et leurs kiosques. L'Orient irradie la ville. « Les espaces, dans lesquels [les marchands] sont identifiés, sont avant tout viennois » (p. 258). Certes !

Peut-on conseiller à D. Do Paço une écriture plus simple ? La figure rhétorique du chiasme, deux fois alléguée, éclaire-t-elle l'argumentation ? Quant à la terminologie, que faut-il entendre avec « archiduc » ? *Stricto sensu*, le seigneur de l'archiduché (Haute et Basse-Autriche), ou bien celui du vieux patrimoine Habsbourg d'avant 1526 ? Et avec « empire » sans majuscule ? Ces quelques remarques n'enlèvent rien à l'originalité du projet et de la méthode. Pari audacieux, pari tenu. Au terme de l'ouvrage, il faut relire l'introduction et on est convaincu de la pertinence de la démarche, l'immersion de l'Orient viennois dans une histoire urbaine globale qui affranchit des vieux clichés. D. Do Paço, qui publie par ailleurs dans les revues autrichiennes, est, tout autant que ses marchands ottomans d'autrefois, un habitué de la capitale habsbourgeoise, et sans doute bientôt, si ce n'est déjà fait, aussi intégré dans le monde académique viennois que ceux-ci l'étaient dans la société aulique et aristocratique du siècle des Lumières.

Claude MICHAUD

Lawrence J. Baack, *Undying Curiosity: Carsten Niebuhr and the Royal Danish Expedition to Arabia (1761-1767)*, Stuttgart, Franz Steiner Verlag, 2014, 443 p.

Comment un paysan de Basse-Saxe peut-il accéder aux honneurs de la République des Lettres et figurer, aux côtés de Kant, Herder ou encore Jefferson,

dans l'élite des grands contributeurs à l'histoire du savoir ? La réponse à cette question se trouve dans le destin original de Carsten Niebuhr. Tout commence le 10 novembre 1753, lors de la réunion annuelle de la *Königliche Gesellschaft der Wissenschaften* de Göttingen, lorsqu'est évoquée l'idée d'envoyer une expédition au Moyen Orient pour étudier la géographie, l'histoire naturelle et les langues de cette région, afin de mieux comprendre et de vérifier les informations contenues dans la Bible. Ce vœu trouve sa réalisation dans l'expédition conduite par Carsten Niebuhr entre 1761 et 1767, au Moyen Orient et en Inde, à laquelle Lawrence Baack consacre une passionnante étude. L'ouvrage est organisé en deux parties : la première, la plus importante, porte sur le récit de l'expédition alors que la seconde analyse ses apports.

Le projet de mission est initié par l'orientaliste Johann David Michaelis et soutenu par Johann Hartvig Ernst von Bernstorff, l'homme fort du gouvernement danois, qui y voit une occasion de faire du Danemark un centre important de savoir et de concrétiser des projets antérieurs de grandes expéditions vers l'Orient. L'ouvrage présente les conditions de préparation de cette mission qui réunit six experts de différentes spécialités : Frederik Christian von Haven, arabisant et philologue ; Tobias Mayer astronome, mathématicien et cartographe ; le botaniste Peter Forsskål élève de Linné ; le médecin Christian Carl Kramer ; le dessinateur Georg Wilhelm Baurenfeind ; un dragon suédois nommé Lars Berggren et Carsten Niebuhr. Son nom apparaît alors que Michaelis recherche un mathématicien pour compléter l'équipe. En réalité, c'est à sa détermination que ce fils de paysan peu éduqué, et paysan lui-même dans ses jeunes années, doit sa participation à l'expédition. Il la prépare en prenant des cours de mathématiques, d'histoire et en s'initiant à l'arabe. Niebuhr est plus particulièrement chargé de dresser des cartes et de faire des relevés utiles à la navigation. Le programme scientifique de l'expédition est élaboré au moyen des relations que ses promoteurs entretiennent dans toute l'Europe savante. Les retours attestent l'intérêt et la curiosité que le milieu des érudits porte à la péninsule arabique. Dès le départ, l'expédition est conçue comme un dialogue à long terme entre les savants européens et les voyageurs. En ce sens, elle est doublement originale car, d'une part, elle a des objectifs uniquement scientifiques concernant la connaissance de la philologie biblique, de la géographie et des sciences de la nature. D'autre part, bien que financée par le roi de Danemark, cette entreprise est plurinationale car ses membres sont Danois, Suédois et Allemands et que son programme a mobilisé les réseaux savants de l'Europe septentrionale et au-delà. L'un des points forts de l'ouvrage est de dépasser la simple reconstitution de cette expédition, en la considérant par le haut, comme une illustration du cosmopolitisme savant de l'Europe des Lumières et, par le bas, à travers la description des préparatifs de cette aventure et la reconstitution de trajectoires individuelles peu communes.

Le 4 janvier 1761, l'équipe part de Copenhague pour Istanbul, après cinq années de préparation. La description du séjour en territoire ottoman, de la Turquie à l'Égypte, annonce certains thèmes récurrents des premières années de ce périple : l'entrée en relation avec les consuls des puissances occidentales, qui ont reçu des instructions à ce sujet, les contacts avec les membres des communautés européennes, l'utilisation des lettres de recommandation, mais aussi les tensions au sein du petit groupe de voyageurs, ou encore les investigations scientifiques. Après l'Égypte, c'est la mer Rouge et le Yémen. Niebuhr rectifie les erreurs des cartes européennes alors que Forsskål conduit des travaux fondateurs de la biogéographie dont la portée ne sera véritablement reconnue qu'au XIX^e siècle. Le séjour au Yémen est un tournant décisif dans l'histoire de l'expédition. Les conditions de vie éprouvantes provoquent la mort de cinq des six membres entre 1763 et 1764, alors que Niebuhr est le seul à survivre malgré de longs mois de maladie. Profondément déprimé, il décide de ne plus suivre ses instructions. Il se rend à Bombay qu'il ne quitte qu'à la fin de 1764

après avoir recouvré la santé et s'être intéressé en particulier à l'organisation sociale indienne. Le voyage retour dure près de trois années. Niebuhr passe par Oman, visite les ruines de Persépolis puis étudie l'écriture cunéiforme ainsi que l'alphabet persan. Dans ces régions où les Européens se font rares, le voyageur loge chez l'habitant, circule au gré de ses rencontres comme celle de ce marchand arménien, né en Iran, ayant vécu en Italie qui lui sert d'interprète pendant son séjour en Perse (p. 219). Lors de son passage par le golfe Persique, Niebuhr continue son travail de cartographe. Il dresse la première carte mentionnant le Koweït par ce nom et établit une nomenclature qui est adoptée par la suite. La suite de son itinéraire le fait passer par Bagdad, où il collecte des informations sur les groupes de populations de la région, puis à Jérusalem pour dresser un plan de la ville. De retour à Istanbul, six ans après son premier séjour, il achève une partie du travail qui n'avait pas été effectué précédemment. Niebuhr arrive finalement à Copenhague le 20 novembre 1767.

La seconde partie de l'ouvrage analyse la renommée et la portée de l'expédition danoise. Elles reposent sur l'application de ses membres, leurs capacités d'observation, mais surtout sur l'aptitude de Niebuhr à conserver et à transmettre les informations tout au long de son périple. Il publie ses propres travaux ainsi que ceux de Forsskål sur la zoologie et la botanique dans la décennie qui suit son retour. *In fine*, les trois disciplines ayant motivé l'organisation de l'expédition, la géographie, entendue au sens large, les sciences de la nature et la philologie, n'ont pas toutes autant profité de cette mission. L'étude des manuscrits et des textes anciens se restreint au fil de l'expédition, au profit de la géographie culturelle, de l'histoire, de la paléographie et même de l'ethnographie. De ce point de vue, Niebuhr contribue, au même titre que Cook, à la constitution d'une grande carte de l'humanité et influence, par exemple, la réflexion de Johann Herder sur les races. La qualité des informations recueillies par Niebuhr et ses compagnons démontre leur capacité d'observation, leur ouverture d'esprit, leur curiosité et surtout leur détermination à acquérir un savoir destiné à être largement diffusé. Lawrence Baack termine son ouvrage en replaçant l'expédition danoise dans le contexte général des grands voyages scientifiques de cette période. Elle ne procure pas uniquement de la connaissance, mais marque profondément la manière dont les Européens vont mener leurs enquêtes sur le monde. Son postulat de départ est inscrit dans la pensée des Lumières puisqu'il s'agit, de manière factuelle et rationnelle, de considérer la Bible comme un document historique pour en faire l'exégèse. Ce regard scientifique et curieux préside finalement à l'observation de populations et de régions lointaines qui nourrit un processus de démythification magique et exotique.

Au final, Lawrence Baack nous présente la première véritable étude de l'expédition de Niebuhr au Moyen Orient et en Inde. Il montre de manière convaincante que la portée de l'expédition danoise ne peut être saisie que si l'on la replace, pour sa préparation comme pour la diffusion de ses résultats, dans le contexte général de la communauté des savants et des universités d'Europe du Nord et des Lumières septentrionales. Pour conduire sa démonstration, l'auteur s'appuie sur une très importante documentation faite de dessins, d'archives, de journaux de voyage ou de correspondances. Le livre est illustré par plusieurs reproductions des dessins réalisés par Niebuhr. On peut toutefois regretter que l'itinéraire général ne soit l'objet que d'une carte de taille réduite (p. 17) et qu'il n'y ait pas d'autres cartes permettant de mieux localiser la progression de l'expédition. En dépit de cette réserve, il faut souligner la qualité de cet ouvrage qui mêle à la fois le récit d'une aventure humaine et un processus d'acquisition du savoir à travers la rencontre entre la curiosité des Lumières et la réalité naturelle et humaine du Moyen Orient et de l'Inde. C'est toute une histoire humaine du savoir en train de se construire.

Éric SCHNAKENBOURG

Anne-Claude Amboise-Rendu, Anne-Emmanuelle Demartini, Hélène Eck, Nicole Edelman (dir.), *Émotions contemporaines. XIX-XX^e siècles*, Paris, Armand-Colin, 2014, 351 p.

Sous un titre sobre mais intrigant, les directrices de ce livre ouvrent une nouvelle page d'histoire. Il allait de soi que les émotions appartiennent à la psychologie ou à la littérature, mais ces réalités personnelles, souvent surgies des impulsions instinctives, n'ont que bien rarement attiré les préoccupations des historiens, même si parmi eux, rappelons-le, Lucien Febvre et Alain Corbin ont incontestablement montré le chemin. Fallait-il que des historiennes poursuivent à présent ce projet, en dirigeant cet ouvrage original et pionnier ?

On retiendra d'abord que ces articles dans leur unité et leur complémentarité ont soulevé, explicitement ou discrètement, des questions essentielles. Parmi lesquelles : quelle périodisation pour une histoire des émotions ? Quelles sources pour ce nouvel objet d'histoire ? Quelle méthode pour traiter données, archives, témoignages, etc. ? Quels bénéfices tirer de cette nouvelle conquête de l'histoire ? Bien d'autres interrogations ponctuent dans le détail chacun des articles et lui donnent sa touche d'originalité.

Quels objets ont privilégié les auteurs de ce travail collectif ? On observera tout d'abord que les émotions face à la mort occupent une place importante dans ce livre. Conduites des condamnés lors des exécutions publiques (A. Carol), traumatismes des soldats engagés dans la guerre (H. Mazurel), émotions du combattant au duel (F. Guillet), émotions devant le corps d'un défunt (J. Bernard, B. Bertherat, A. Malivin), etc. Ces différents « événements » servent de marqueurs pour étudier le bouleversement des émotions face à la mort dans une société que domine au cours des XIX^e et XX^e siècles la préservation de la vie, le souci de guérir et de soigner les corps, le soin de la personne, la promesse de prolonger la vie humaine (N. Christie). Le sens de la punition et son rituel, la tristesse du deuil et son cérémonial, le souci de l'honneur et l'expression du courage, la nécrophilie et le rapport au corps deviennent ainsi autant d'objets significatifs dans l'histoire des mœurs et des sensibilités.

Mais l'essentiel vient ensuite, car les émotions et leurs manifestations, qui appartiennent au domaine privé et intime, s'expriment cependant dans l'espace public, sous le regard de témoins (U. Frevert). Paradoxe : alors que l'espace intime s'est fortement développé et qu'il est marqué du souci de se protéger, la manifestation des émotions se révèle de plus en plus travaillée, subtile, voire codifiée. Les auteurs sont ainsi amenés à décrire et à interpréter les postures qu'adoptent les acteurs pour répondre à l'émotion qu'ils ressentent, mais aussi qu'ils affrontent et qu'ils illustrent : « contrôle de soi, contrôle des autres » (J. Bernard). Ils se demandent aussi quelles « plaies mentales » (H. Mazurel) laissent certains destins à ceux qui les ont vécus et leur ont survécu. Compte enfin l'usage que la littérature (L. Chares-Wurtz, S. Chaudier, C. Millet), le cinéma (J. Villeneuve) le théâtre (J. de Faramond), mais aussi la correspondance (C. Fayolle) font des émotions. Ils agissent certes en écho mais sont aussi des amplificateurs des émotions spontanées, une fois stylisées par l'art et l'esthétique. Quelles sont alors les figures, les personnages qui vont « porter » l'émotion au spectateur, la rendre plus perceptible, c'est-à-dire « sensible » ? L'enfant, la femme, etc., auxquels on pourrait adjoindre l'animal, sont ici analysés.

Il est vrai que l'histoire des sciences, de la législation, de l'éducation et des institutions, entraînant dans leur sillage une transformation profonde de la psychologie des individus, ont sans doute beaucoup contribué à faire évoluer les émotions aux XIX^e et XX^e siècles. Des espaces, des dispositifs institutionnels (P. Morris), des codes sociaux (Y. Fer) composent ainsi autant de mécanismes qui mettent en harmonie des ressentis individuels et des encadrements collectifs (M. Nemoto). Autant de cadres

que l'évolution des sociétés contemporaines a développés et que l'historien(ne) peut analyser.

Au delà de son intérêt proprement scientifique, on retiendra pour conclure l'utilité de cette œuvre collective. À l'aide d'exemples significatifs, grâce à des analyses claires et précises, les auteur(e)s mettent à la disposition des historien(ne)s des systèmes conceptuels, des méthodes, des interprétations dont la pertinence est aussi précieuse que les exemples sont illustratifs. En un mot, un livre pionnier, mais aussi un ouvrage de méthode.

André RAUCH

Michel Beinaert, Xavier Boniface, Audrey Cassan, Yves-Marie Hilaire (dir.), *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine*, tome XI, Arras. Artois-Côte d'Opale, Paris, Beauchesne, 2013, 666 p.

Le *Dictionnaire du monde religieux dans la France contemporaine* a été créé en 1985 par Jean-Marie Mayeur et Yves-Marie Hilaire. Sa parution, interrompue depuis une dizaine d'années, reprend avec le onzième volume, consacré au diocèse d'Arras. Comme les autres ouvrages de la série, il est composé principalement de notices biographiques consacrées aux personnalités du diocèse, connues ou tombées dans l'oubli, qui ont joué un rôle dans la sphère religieuse aux XIX^e et XX^e siècles. Les notices thématiques constituent un ajout précieux.

Ce travail a été rendu possible grâce au dynamisme des recherches en histoire religieuse des pôles universitaires de Lille, Arras, Boulogne. L'équipe des biographes a puisé dans les archives diocésaines, en particulier celles des paroisses. Certains fonds se sont révélés très riches, par exemple les archives diocésaines d'Arras, tandis que d'autres, détruits par les injures du temps et la folie des hommes, ont fait cruellement défaut. Pour comprendre les particularités de ce diocèse, il importe de souligner l'ampleur des transformations qui l'ont affecté à l'âge contemporain. Rural et maritime au début du XIX^e siècle, il a connu l'essor des mines et de l'industrie au XIX^e siècle, deux guerres, synonymes d'occupation, de destructions et de reconstruction au XX^e siècle. Le diocèse d'Arras a cependant vécu au rythme de l'Église de France, connaissant le passage du gallicanisme à l'ultramontanisme au XIX^e siècle, l'essor du syndicalisme chrétien et des associations catholiques au XX^e siècle. Nonobstant, il se démarque par l'importance qu'y prit la démocratie-chrétienne. Des personnalités d'exception se dégagent, comme l'évêque gallican La Tour d'Auvergne, les abbés démocrates, le laïc engagé en politique Jules Catoire. Ce sont sans doute les moins connus – prêtres, pasteurs, religieux, religieuses, missionnaires, infirmières, institutrices, patrons, journalistes, maîtres d'école, etc. – qui attireront l'attention car ils sont le signe de la vitalité et la diversité d'une Église en mutation.

Si les notices de ce volume sont consacrées en grande majorité à des catholiques, le protestantisme et le judaïsme n'en sont pas pour autant oubliés. Une présentation générale et quelques notices individuelles en donnent un petit aperçu. Les anticléricaux sont également présents dans cette galerie de portraits. Ce livre constitue donc un magnifique outil de travail, utile à tous les chercheurs qui cherchent des renseignements fiables comme aux curieux qui veulent retrouver la mémoire de ces hommes et de ces femmes qui ont marqué l'Église du diocèse d'Arras.

Jérôme GRÉVY

Diana Cooper-Richet, Michel Rapoport (dir.), préface de Sir Peter Ricketts, *Nos meilleurs ennemis. L'entente culturelle franco-britannique revisitée*, Neuilly, Atlante, 2014, 191 p.

Avec cet ouvrage, D. Cooper-Richet et M. Rapoport, deux des animateurs du réseau Culture F-B, poursuivent dans la veine de *L'entente cordiale. Cent ans de relations culturelles franco-britanniques* (2006) et livrent ce que Sir Peter Ricketts, ambassadeur du Royaume-Uni et préfacier du livre, nomme une collection d'essais. Ceux-ci établissent avec précision les imbrications et les rapports ambivalents qu'entretiennent dans plusieurs domaines Français et Britanniques.

M. Rapoport souligne le rôle joué par les traducteurs. Au XIX^e siècle, le couple Guizot, assisté d'Amédée Pichot, futur directeur de la *Revue britannique*, traduit le théâtre de Shakespeare ; François Guizot, ambassadeur à Londres en 1840, est « le pivot d'une double circulation trans-Manche. De l'Angleterre vers la France, l'universitaire et historien traduit, introduit ; de la France vers l'Angleterre, il est traduit et trouve un large public. » Le monde des passeurs est divers, en particulier celui des traducteurs, plus que celui des universitaires (Cazamian, Fluchère, Digeon, Monod, etc.). Si des écrivains anglophiles – Larbaud, Jaloux, Maurois, etc. – ont une pratique courante de la langue et du pays, Proust et Gide sont des représentants d'écrivains-traducteurs plus ou moins fidèles à l'original ; le premier qui donne une version française de *La Bible d'Amiens*, peut écrire : « Je ne prétends pas savoir l'anglais. Je prétends savoir Ruskin. » Le second qui perfectionne son anglais chez Berlitz et prend des cours avec Dorothée Strachey-Bussy, traduit un acte d'*Hamlet*, *L'Offrande lyrique*, *Typhon* ; ses relations avec Arnold Bennet et Edmund Gosse ou les décades de Pontigny permettent la constitution d'un « cercle anglais ». Jacques-Émile Blanche, Adrienne Monnier et *La Maison des amis des livres*, Sylvia Beach et *Shakespeare and C^o* constituent autant de traits d'union. Il est aussi des passeurs institutionnels, comme Enid MacLeod, attachée culturelle puis directrice du British Council, ou Denis Saurat, à la tête de l'Institut français du Royaume-Uni. Certaines revues françaises (*La NRF*, *Mercur de France*) ont une rubrique consacrée au domaine anglais. Les concerts, tels ceux des *Proms*, mettent à leur programme des œuvres de compositeurs français, mais les peintres anglais sont sous-exposés en France. De manière générale, souligne M. Rapoport, l'échange se fait de la France vers l'Angleterre.

I. Bour étudie la pratique de la traduction de la littérature britannique en France dans ses diverses dimensions (linguistique, culturelle, juridique, économique, commerciale). À partir des exemples d'Ossian, Shakespeare, Byron, Scott et Dickens, elle montre que les années 1830 marquent un tournant : prégnance d'une pensée historiciste, réalisme documentaire caractéristique du roman historique, philologie historique amènent les traducteurs à prêter une plus grande attention à la lettre des textes.

M. Kelly rappelle que, dans les années 1930, « les années que la locuste a mangées » selon l'expression de Churchill, les intellectuels britanniques sont confrontés aux mêmes questions que leurs homologues français : crise économique, polarisation des mouvements politiques avec une gauche radicale – plus forte en France – et une montée de l'extrême droite (l'Action française ou les « chemises noires » de Mosley) ; menaces du Troisième Reich, de l'Union soviétique, guerre d'Espagne, pierre de touche pour une génération (Malraux, Orwell, MacNeice). Alors que pour S. Collini, l'intellectuel reste un « absent-présent » de la vie culturelle britannique pendant un siècle et que leur autoreprésentation diffère de part et d'autre de la Manche, M. Kelly montre que les interventions des écrivains et artistes en viennent à se ressembler, même si celles des Britanniques se font aussi dans d'autres domaines que politiques, notamment les domaines moral et social.

Orwell ou J. B. Priestley, de Rougemont, Simone Weil ou Mounier s'émeuvent des conséquences sociales de ce que ce dernier nomme « le désordre établi ». Si le pacifisme est plus enraciné en Angleterre qu'en France, avec pour figures de proue Dick Shepard, *dean* de la cathédrale de Cantorbery, et la Peace Pledge Union, Bertrand Russell, Aldous Huxley, Rose MacAuley, Siegfried Sassoon, le sentiment que l'ordre établi tire à sa fin est partagé aussi bien par le poète W. H. Auden que par les « non-conformistes », les « nouvelles relèves » de ce côté-ci de la Manche. Certains s'engagent sur d'autres terrains : celui de l'eugénisme (Alexis Carrel, prix Nobel de médecine et auteur de *L'Homme cet inconnu*, ou Marie Carmichael Stopes, botaniste dénonçant la fertilité des handicapés) ; la psychanalyse, avec la traduction de *Malaise dans la civilisation* de Freud et les conférences d'Ernest Jones. Finalement, conclut M. Kelly, les actions des intellectuels britanniques sont largement comparables à celles de leurs homologues français. « Ils acceptent si nécessaire de se salir les mains, mais considèrent l'action politique comme un moyen plutôt que comme une fin. »

S. Wilson rappelle que seuls deux artistes français importants, Henri Gaudier-Brzeska et Jean Fautrier, se sont formés dans le milieu londonien avant de montrer l'intensité des échanges dans les années 1930. Le flux est bien plus important de Londres vers Paris qui, pour sembler un « jardin d'amour » aux nouveaux artistes britanniques, ne fait pas oublier l'Italie. Elle interroge, à la lumière notamment des itinéraires de Paule Vézelay et Marlow Moss, l'expression « école de Paris ». Le temps fort de l'internationalisme à Londres est celui de l'avant-guerre. Après 1939, les échanges franco-britanniques « ne sont qu'une histoire mineure dans une mosaïque globale ». La rivalité s'est déplacée vers la scène mondiale. En l'occurrence, les notions d'entente cordiale ou de « meilleurs ennemis » n'ont plus de sens.

D. Saillard se livre à une piquante étude diachronique des représentations, clichés et stéréotypes gastronomiques. Ainsi, pour Zola, il y a un « abîme entre le pot-au-feu français et la soupe et la queue de bœuf anglaise ». Si l'élite sociale anglaise admet tôt la supériorité de la cuisine française – l'engouement pour les chefs français commence véritablement au XVIII^e siècle –, son influence est à son apogée dans les années 1960 mais elle est limitée dans les classes populaires. Les stéréotypes sont des marqueurs sociaux plus que nationaux.

Sous la Restauration, près de 200 000 Anglais sont installés à Paris et les voyages organisés par Thomas Cook ouvrent la capitale à des touristes issus de la classe moyenne. Les visiteurs de l'Exposition universelle de 1867, montre D. Cooper-Richet, s'ajoutent à l'élite cultivée qui, munie du *Galignani's Messenger* ou du *Paris and London Advertiser* suivent un itinéraire balisé. Paris, capitale patrimoniale, « empire de science, d'art, de littérature et de luxe », attire aussi de nombreux étrangers par son offre théâtrale, ses musées et ses restaurants. Le quartier du palais-Royal est « a British neighbourhood », où la librairie Galignani est un passage obligé. C'est dans cet espace réduit que s'opèrent les seuls transferts culturels.

S. Gonçalves explore un champ nouveau, celui des tournées hors les murs de l'Opéra de Paris et du Royal Opera House entre 1903 et 1984. Le ballet de Grande-Bretagne fait figure d'adolescent à côté de l'ancienne tradition française et les échanges se font surtout de France vers l'Angleterre. Le ballet est un étendard d'une culture des élites. Ainsi le Ballet de l'Opéra de Paris est-il présent pour le couronnement de Georges VI en 1937. « L'entente cordiale de la danse » (Georges Hirsch) ne se concrétise qu'en 1954 avec l'échange simultané des ballets. C'est l'exact contrepoint qu'étudie J. Sorez : le football, modèle de sociabilité, apparaît en France dans les années 1870 grâce à la présence de résidents britanniques occasionnels ou permanents qui exercent un magistère sportif et institutionnel.

Chaque contribution est suivie d'une riche bibliographie sur les échanges culturels entre « Frogies » et « Rosbifs » et les reproductions – près d'une page sur deux – de photographies, de caricatures, de programmes, de publicités font bien plus qu'illustrer ce dense petit livre.

Michel LEYMARIE

Fabienne Giuliani, *Les Liaisons interdites. Histoire de l'inceste au XIX^e siècle*, Paris, Publications de la Sorbonne, 2014, 477 p.

L'ouvrage de F. Giuliani est la version publiée d'une thèse de doctorat soutenue à l'université Paris-Panthéon-Sorbonne. L'édition aux Publications de la Sorbonne a permis de préserver le caractère érudit d'une démonstration qui vient ici à l'appui d'une thèse forte. Celle-ci se présente selon deux idées forces. La première consiste à faire éclater un inceste trop souvent pensé comme une unité, en mettant en évidence des réalités différentes, une variété de comportements, d'attitudes et de réactions. Ce sont notamment deux visages de l'inceste qu'il faut distinguer. Le premier est l'inceste comme transgression où un adulte oblige un enfant qu'il doit protéger et élever à entretenir avec lui une sexualité ; cet inceste n'est pas toujours biologique, mais concerne la famille sociale, et il est souvent défini comme criminel quand le droit pénal se charge de le réprimer. Le second est l'inceste comme sexualité ; il est biologique en ce que les deux partenaires sexuels sont unis par un lien biologique. Les deux réalités peuvent se recouper de sorte qu'il faut les étudier ensemble, dit l'auteure, d'autant que leur perception évolue de manière concomitante au cours du siècle. Cette première idée-force s'articule à une seconde qui commande toute la démonstration et qui consiste à interroger le tabou de l'inceste que l'anthropologie, la sociologie et la psychanalyse ont présenté comme une prohibition universelle et anhistorique. L'objectif de l'auteure est de sonder les discours sur l'inceste et les pratiques de l'inceste au XIX^e siècle pour mettre à l'épreuve de l'histoire la notion de tabou. La séquence étudiée est bornée en amont par la décriminalisation de la sexualité incestueuse entre adultes consentants, en 1791, et en aval par la loi de 1898 sur la répression des violences envers les enfants.

Loin d'être intemporel, le tabou de l'inceste est une construction historique. C'est ce que montre la première partie du livre, intitulée « L'écriture de l'inceste », qui scrute discours et représentations et dessine la constitution d'un imaginaire de l'inceste. Elle montre comment le XIX^e siècle a été le temps de la construction ou plutôt de la reconstruction du tabou de l'inceste par toute une série de discours juridiques, médicaux, littéraires, d'enquêtes sociales qui convergent pour faire de l'inceste, à la fin du siècle, un acte scandaleux, dangereux et monstrueux, dont on ne peut pas discuter. Laïcisé et décriminalisé par les révolutionnaires, par souci de se débarrasser des archaïsmes d'Ancien Régime, l'inceste au XIX^e siècle fait l'objet d'interdits dans le droit civil, qui régleme strictement le mariage entre proches parents, et le droit canon, mais le terme n'apparaît pas dans le Code civil (1804) et le Code pénal (1810) par souci de protéger la société de sa dimension corruptrice. Du point de vue pénal, il n'est pas pensé comme spécifique mais comme un aspect de la violence sexuelle aggravée par la position occupée par son auteur au sein de la société (l'adulte détenteur de l'autorité, art. 333 du Code pénal) et il est saisi à travers d'autres catégories pénales comme le viol ou surtout l'attentat à la pudeur. Alors que depuis 1790 l'inceste alimente débats et discussions, à partir des années 1830, une multitude de discours savants renouvelle les représentations, la menace que constitue

l'inceste n'étant plus alors cantonnée dans le cercle de la moralité, mais devenant sociale et médicale. Alors que l'inceste était pensé comme l'apanage des campagnes, la statistique morale et l'enquête sociale font glisser l'attention sur le milieu urbain et font de l'inceste une transgression de la pauvreté et de la promiscuité. Les théories de la consanguinité qui focalisent l'attention sur les monstres nés de l'inceste ajoutent un nouvel enjeu relatif à la protection de l'espèce. À compter des années 1860 la montée de la protection de l'enfance conduit à une réforme de l'attentat à la pudeur sans violence, qui s'affirme comme le mode privilégié de criminalisation de l'inceste. Les dangers de l'inceste sont mis sur la place publique dans les trois dernières décennies du siècle. Mais plutôt que de voir dans cette entrée dans la sphère publique la première étape de la fin du tabou, Fabienne Giuliani estime que le tabou est au contraire refondé sur des bases nouvelles d'énonciation, par souci d'éviter le scandale, l'inceste étant présenté comme un acte monstrueux, objet d'un discours hyperbolique et euphémisé qui pose l'interdiction de discuter. C'est alors que, dans les années 1890, les réflexions anthropologiques (Durkheim), en associant indissociablement l'inceste au concept de tabou comme pratique universelle, rencontrent cette construction récente du discours sur l'inceste et viennent parachever l'évolution.

Après l'étude des représentations, la deuxième partie (« L'œil de la justice ») fait pénétrer dans l'approche judiciaire de l'inceste. Cette partie de la démonstration tire profit du dépouillement d'un beau corpus d'archives judiciaires constitué essentiellement par 168 dossiers d'instruction conservés dans sept dépôts d'archives départementaux, complétés d'une vingtaine de cas, repérés grâce au dépouillement de séries nationales (BB20 et BB24). Renonçant à une étude quantitative de son corpus – on notera d'ailleurs que le crime d'inceste n'étant pas défini comme tel par le Code pénal, la série statistique du *Compte Général de l'administration de la justice criminelle en France*, dont Sylvie Lapalus a pu tirer grand profit pour l'analyse du parricide au XIX^e siècle (« *La mort du vieux* ». *Une histoire du parricide au XIX^e siècle*, 2004) n'est ici pas utilisable –, F. Giuliani met en évidence la plurivocité juridique de l'inceste dans la France du XIX^e siècle. L'historienne est contrainte de débusquer l'inceste à travers une pluralité de catégories pénales, relatives aux affaires de mœurs (« attentat à la pudeur sans violence », « attentat à la pudeur avec violence », « tentative de viol », « viol ») mais pas seulement : c'est ainsi, par exemple, que l'inceste féminin, si difficile à envisager vu l'incapacité à penser les femmes comme des agresseurs sexuels, se loge dans les affaires de maltraitance à enfants. L'analyse suit pas à pas les méandres de l'enquête judiciaire, soulignant dans le dépôt de plainte le rôle des mères qui instrumentalisent l'inceste pour résoudre des conflits conjugaux, et en milieu urbain celui du voisinage qui n'hésite pas à porter plainte collectivement, alors que dans les campagnes la solidarité joue davantage en faveur des pères incestueux. Comme les experts, dont le savoir est mis à mal par la longue durée des incestes, les magistrats orientent l'enquête vers les renseignements plus que vers les preuves, vers la moralité (de l'inculpé et de la victime) plus que vers les faits. Lors de l'enquête, si une importante minorité de mères se désolidarise de leur enfant, la plupart d'entre elles, note l'auteure, paraissent solidaires, même si elles n'expriment pas de compassion : l'enfant ayant subi l'inceste n'est pas considéré comme une personne en souffrance. Nuançant l'écho de l'apparition à la fin du siècle de la figure médicale de l'enfant menteur, F. Giuliani montre que les magistrats sont plutôt enclins à recevoir la parole enfantine comme vraie. L'analyse de la manière dont l'inceste est puni distingue avec finesse les pratiques des différents acteurs aux cultures judiciaires distinctes (procureurs, chambres des mises en accusation, procureurs généraux). Elle souligne l'évolution du langage judiciaire (à travers les actes d'accusation rédigés par les procureurs généraux ou leurs substituts) en conformité avec la mutation des représentations dominantes de l'inceste : dénonciation des valeurs corruptrices de l'inceste, puis

à partir des années 1840 contamination du discours de l'enquête sociale sur le père ouvrier incestueux, ivrogne, et paresseux, enfin monstruosité de l'inceste dans un discours similaire au discours médiatique. Il n'est pas possible ici de rendre compte de la richesse des développements, qui témoignent de la dextérité de F. Giuliani à se mouvoir dans le fonctionnement et les pratiques de la justice pénale du XIX^e siècle et dans les archives judiciaires étudiées très finement, y compris dans leurs matérialités.

Si la deuxième partie, au demeurant très réussie, est classique, la troisième partie est plus étonnante. Intitulée « La maison du crime », elle ambitionne de faire ce que la justice a tant de mal à faire : entrer, au cœur même des pratiques, dans la vie privée des familles incestueuses. Des sources judiciaires émanant du civil ou du pénal et quelques archives privées documentent cette étude des pratiques incestueuses, qui peuvent être criminelles mais qui peuvent aussi être consenties, celles-ci étant plus difficiles à aborder – consenties, dans une approche qui rappelle les travaux d'Anne-Marie Sohn sur les pratiques sexuelles à partir des archives judiciaires (*Du premier baiser à l'alcôve : la sexualité des Français au quotidien (1850-1950)*, 1998). Confirmant d'autres travaux sur l'inceste, tels ceux de Linda Gordon ou de Marie-Aimée Cliche pour l'espace nord-américain, F. Giuliani montre que l'inceste est un crime d'hommes et un crime de pères. Le profil de l'agresseur qui ressort des archives (un père pauvre, culturellement défavorisé) est conforme à celui que campent les représentations dominantes du temps, sans qu'il faille en conclure nécessairement que l'inceste est le crime de la misère et de l'ignorance : l'inceste bourgeois existe, mais il est plus facile à cacher et il passe plus facilement par l'infrajudiciaire. Sans trancher sur le caractère rural ou urbain de l'inceste, l'auteur note des pratiques différentes, par exemple un contrôle accru du quartier en milieu urbain où le recours aux autorités est plus facile. La victime de l'inceste est une fille, généralement âgée entre 11 et 15 ans, le couple père-fille constituant la figure la plus représentative de l'inceste : le père exerce des attouchements sur sa fille aînée dès la petite enfance, puis à l'orée de sa puberté, il transforme ces gestes en relations sexuelles complètes. L'auteur montre que les différents acteurs de l'inceste évoluent dans un monde ordinaire où l'inceste semble s'intégrer à l'ordre normal de la vie quotidienne. En règle générale, une multiplicité de personnes connaissent les faits, à commencer par les voisins omniscients qui voient sans pour autant surveiller, d'autant que le foyer incestueux cherche des médiateurs : le maire souvent, mais aussi l'épouse du gendarme ou du garde champêtre sont sollicités pour résoudre l'inceste, raisonner le père ou éviter le recours à la justice. Les réactions des curés, maires, voisins et villageois confirment-elles le tabou ? Non répond Fabienne Giuliani qui identifie un consentement à l'inceste, c'est-à-dire une acceptation réfléchie que commande moins une phobie que le refus de s'immiscer dans les affaires privées des autres : connu par la communauté, l'inceste, dans sa pratique, est un interdit, mais « le degré de cet interdit n'atteint pas au tabou au XIX^e siècle » (p. 362). Un chapitre est consacré au sens que prennent ces incestes dans les foyers incestueux au gré des désaccords parentaux, des situations familiales diverses (l'inceste domestique où la fille remplace l'épouse décédée ou séparée n'est pas le cas le plus courant), des liens de dépendance unissant les membres du foyer, des différents actes incestueux. Les épilogues incestueux montrent que les victimes ne sont pas stigmatisées comme étant polluées à vie par l'inceste, elles se marient et ne cachent pas l'inceste qu'elles ont subi à leur mari, ce qui interroge encore sur la diffusion effective du tabou. Un dernier chapitre s'attache à saisir à travers une pluralité de sources (autobiographies, procédures pénale ou civile, demandes d'autorisation de mariage adressées à la papauté) la sexualité incestueuse consentie, offrant un aperçu précieux sur les différentes formes d'inceste adelphique, sur les unions conjugales entre cousins, davantage pratiquées dans les milieux aisés, enfin sur les amours tragiques sur lesquelles pèsent les interdits civils, condamnant les amants qui ne peuvent obtenir de dispense de parenté, à la

fuite, au déshonneur, voire au meurtre. Paradoxale, la loi a décriminalisé les unions incestueuses sans les autoriser à être vécues librement et légitimement.

La thèse du livre est donc que le XIX^e siècle a refondé le tabou de l'inceste en imposant une vision uniforme frappée au sceau du scandale et du refus de discuter sur des pratiques incestueuses très diverses (inceste social, biologique, adulte, inter-générationnel, contraint, consenti) et sur un phénomène plutôt visible et toléré, finalement relativement ordinaire. Invariant, l'inceste l'est certainement, mais il est « un invariant qui varie » (p. 13), sujet à des seuils de tolérance variables, en fonction de diverses logiques de classe, de genre, de lieux, etc. Tout en résumant brièvement l'ouvrage, la conclusion prolonge la réflexion pour le XX^e siècle, évoquant l'affaire Violette Nozière en 1933, qui hérite d'un tabou qui a été consacré à la fin du siècle précédent. Et loin d'être levé, le tabou n'est que plus fort aujourd'hui, soutient paradoxalement F. Giuliani pour qui l'avènement de la figure médiatique de la victime d'inceste, assorti à la focalisation de l'attention publique sur la pédophilie, a définitivement installé l'absence de débats sur un phénomène désigné comme monstrueux. Le tabou est-il plus fort que jamais ? Au moment où j'écris ce compte rendu, l'Assemblée nationale vote un amendement à la proposition de loi sénatoriale sur « la protection de l'enfance » qui réintroduit l'inceste dans la loi. Mais l'on peut objecter toutefois que la libération de la parole des victimes, depuis la fin des années 1980, constitue une levée du tabou si l'on entend par là le tabou linguistique. Tout dépend au fond de l'acception que l'on retient du tabou : interdit du faire ? interdit du dire ? ou interdit de discuter, sur lequel insiste F. Giuliani ? La pluralité des acceptions (et le jeu de leur articulation) croisée à la dualité de l'inceste comme transgression criminelle ou comme sexualité rend la démonstration complexe et elle aurait été peut-être plus facile à suivre si les différentes acceptions retenues avaient été à chaque fois mieux clarifiées.

Reste l'évidence : *Les Liaisons interdites* est un livre passionnant, dense et fort, qui manifeste une maîtrise du fonctionnement judiciaire et une sensibilité aux archives dont de longs extraits sont judicieusement donnés à lire. Pour les spécialistes de la justice, il est assurément un instrument de travail précieux et un ouvrage de référence. Mais il est aussi un livre important par les problématiques étudiées relatives à la famille, à la sexualité, à la production des normes morales et sociales. On appréciera, enfin et surtout, qu'il ne se borne pas à offrir une somme sur l'inceste au XIX^e siècle, mais qu'il défende une thèse sur le renforcement du tabou de l'inceste capable d'éclairer nos actuelles figures de la monstrosité.

Anne-Emmanuelle DEMARTINI

Lionel Jospin, *Le Mal napoléonien*, Paris, Le Seuil, 2014, 234 p.

La gauche française s'est généralement montrée réservée face à l'héritage de Napoléon I^{er}, flétrissant l'homme et son régime pour son bellicisme et sa trahison des idéaux républicains, et assimilant de manière plus globale le bonapartisme à une tradition politique violente, autoritaire, antiparlementaire, et liberticide. Tout en cherchant à éviter la légende noire de « l'ogre corse », le pamphlet de Lionel Jospin s'inscrit pleinement dans cette lignée. Le verdict de l'ancien premier ministre est en effet aussi cinglant que sans appel. L'Empereur ? Un cynique dévoyé par son ambition et obnubilé par son rêve de gloire. Le régime impérial ? Un pouvoir despotique, prébendier et prédateur. L'Empire ? Une colossale et vaine entreprise en Europe, qui méprise la

souveraineté des peuples, renie l'universalisme émancipateur de la Révolution en rétablissant l'esclavage dans les colonies, et parvient par sa brutalité maladroite à s'aliéner à la fois la bourgeoisie libérale et les tenants de l'ordre ancien. Les promesses de libération nationale, notamment pour les braves Polonais ? Une trahison. La légende napoléonienne, le plus grand mythe politique des temps modernes ? Une mystification. Les séquelles politiques de l'Empire en France ? Une instabilité politique durable, produite à la fois par l'irréductible incohérence idéologique du régime napoléonien et le césarisme bonapartiste, cet « appel au peuple » qui triomphe sournoisement sous le Second Empire de Louis Napoléon avant de faire vaciller la Troisième République naissante par l'avatar populiste du bonapartisme, le boulangisme.

Tout cela peut certes se discuter. Mais l'approche de Jospin pêche par son schématisme excessif, et son absence d'esprit dialectique. Il néglige notamment les échecs criants des deux premières Républiques, qui rendirent possible (pour ne pas dire nécessaire) le bonapartisme, ainsi que les avancées incontestables des régimes napoléoniens (l'architecture institutionnelle de l'État moderne sous le Consulat et l'Empire, l'apprentissage du suffrage universel sous le Second Empire), sans oublier leur capacité à incarner la grandeur nationale. Le réquisitoire prend une tournure inattendue dans la représentation par Jospin du maréchal Pétain et son régime de Vichy en incarnation majeure du napoléonisme. Le Maréchal, selon l'auteur, s'inspire de la matrice bonapartiste du recours à l'homme providentiel, du pouvoir dictatorial et du nationalisme. La comparaison est pour le moins saugrenue : Napoléon symbolisait une forme de virilité politique et physique qui faisait cruellement défaut au Maréchal embourbé dans le marécage de l'État Français, et naufragé par la vieillesse (Jospin commet ici l'erreur de ne pas distinguer entre différents types de providentialisme). Et surtout on perçoit mal le rapport entre une tradition bonapartiste incarnant fièrement les principes de rationalisme, de souveraineté nationale et d'égalité civile (et donc de la Révolution Française), et un Maréchal à l'idéologie rétrograde qui pactise de manière humiliante avec l'occupant et célèbre la collaboration avec les Nazis tout en anticipant avec l'ignoble statut des Juifs la barbarie de la Solution finale. Pour le dire plus philosophiquement : entre Napoléon et Vichy, il y a toute l'étendue de l'héritage des Lumières.

Tout aussi inattendu (et peu convaincant) est le regard porté par Jospin sur le gaullisme. Dans l'ouvrage classique de René Rémond sur les droites et le brillant pamphlet de François Mitterrand *Le coup d'État permanent*, le gaullisme représente la version moderne du bonapartisme (le premier l'observe, et le second le déplore, mais le constat est identique). Jospin rejette cette caractérisation, affirmant que même sous la V^e République, de Gaulle ne « céda jamais au césarisme », léguant à ses successeurs des institutions politiques unanimement acceptées aujourd'hui (notons en passant ce curieux prolongement du fameux « droit d'inventaire » de Jospin face au mitterrandisme, mais aussi cet exemple de plus de la gaullomanie débridée qui sévit à gauche depuis la fin du XX^e siècle). Poussé par son zèle révisionniste, l'auteur va jusqu'à affirmer fort imprudemment qu'on ne trouve aucune référence au bonapartisme chez le Général de Gaulle. On ne peut qu'aimablement lui conseiller la lecture du *Flambeau*, pièce de théâtre écrite par Charles de Gaulle en célébration de la légende napoléonienne, ou bien les passages dans les *Mémoires de guerre* où l'homme du 18 juin justifie sans état d'âme les coups d'états bonapartistes du 18 brumaire 1799 et du 2 décembre 1851.

Nous plongeons ici au cœur des contradictions de l'ouvrage, et en même temps de ce qu'il révèle d'une certaine conception bien française de la raison politique. Relevons d'abord l'image diabolisante du titre et son caractère mystérieux. La notion de « Mal » renvoie en effet à une opposition binaire et à ce que Auguste Comte aurait caractérisé comme une conception métaphysique du politique – c'est-à-dire une distinction organico-religieuse, construite autour de la figure du méchant ou du malade

(ou, plus dramatiquement, du possédé). Mais curieusement, cette métaphore pourtant présente dans le titre n'est jamais explicitée dans le livre. Jospin n'accompagne à aucun moment son argument du type de démonstration historique, sociologique et presque anthropologique déroulé par Alain Peyrefitte dans son remarquable ouvrage *Le Mal français*. Pour le coup, on ne comprend pas vraiment la morphologie de ce « mal » identifié par Jospin – serait-ce le produit d'un seul homme, d'un système ou d'une culture politique, d'un sentiment collectif plus général ou de forces occultes ? Dans ce contexte, l'importance attribuée à la propagande dans l'essor du bonapartisme est peu convaincante et souligne la place excessive occupée par le complot dans l'imaginaire de la gauche en France. Et pour aggraver encore la confusion, Jospin oscille en permanence entre deux visions contradictoires à travers le livre : l'incapacité de l'Empire napoléonien à fonder un ordre politique durable, ce qui semblerait témoigner de sa fragilité, et la récurrence de la tradition bonapartiste en France, qui au contraire donnerait l'impression d'une force puissante.

Même si elle est trop sobre, la plume jospinienne décrit avec justesse certaines situations, comme par exemple la déchéance de l'Empereur en 1814 : « en quelques jours, presque en quelques heures, une légitimité se défait, des liens d'allégeance ou de soumission se dénouent ; les fidélités mêmes ne résistent pas à la brutalité du retour au réel » (Peut-être y a-t-il là une évocation inconsciente du 21 avril 2002 ?). Mais ce qui nuit surtout à l'utilité analytique du livre est son absence de nuance. Jospin est certes ouvert à la subtilité quand il évoque la Révolution : se demandant par exemple si ses guerres extérieures furent défensives ou offensives, il répond tout juste que le sujet est « complexe ». Mais quand il s'agit de Napoléon ou du bonapartisme, de telles délicatesses ne sont guère de mise. Ainsi, malgré tout le travail historiographique récent, qui a démontré les multiples liens entre la Révolution et l'Empire, Jospin insiste sur la vision archaïque et figée d'une césure radicale entre les deux ordres politiques. « On ne peut être à la fois républicain et bonapartiste », affirme-t-il même catégoriquement, oubliant du coup les grandes figures libérales et progressistes qui ont admiré l'œuvre de Napoléon tout en reconnaissant ses excès et ses défauts : d'Armand Carrel à André Malraux, en passant par Adolphe Thiers et Léon Gambetta. Et ces institutions gaulliennes de la V^e République, auxquelles Lionel Jospin rend un hommage si appuyé, ne sont-elles pas en fin de compte l'exemple le plus probant de la synthèse fructueuse entre le républicanisme et le bonapartisme ?

Sudhir HAZAREESINGH

Nathalie Preiss, Jean-Marie Privat, Jean-Claude Yon (dir.), *Le Peuple parisien au XIX^e siècle : entre sciences et fictions*, Strasbourg, Presses Universitaires de Strasbourg, 2013, 239 p.

Ce volume réunit les actes des journées d'étude de la Société des Études romantiques et dix-neuviémistes (SERD) consacrées au peuple parisien au XIX^e siècle. Prolongeant le succès de l'exposition du Musée Carnavalet, *Le Peuple de Paris au XIX^e siècle. Des guinguettes aux barricades* (du 5 octobre 2011 au 26 février 2012), les différentes contributions cherchent à renouveler la connaissance de cet acteur central et problématique de l'histoire du XIX^e siècle. Toutes font le choix de l'étudier en s'attachant à l'ensemble des discours et des formes de savoir qui le prennent pour objet, non pour les confronter à une réalité étrangère aux représentations mais parce que ces discours constituent véritablement le peuple de Paris.

En effet, la catégorie « peuple » est une entité aux contours flous. Bien des disciplines des sciences humaines lui préfèrent des catégories plus rigoureuses. Le sociologue s'est forgé des outils plus sûrs en identifiant des classes sociales ou des catégories professionnelles. Les juristes, suivis par les historiens des idées, esquivent sa réalité pour considérer le peuple comme source de légitimité, à travers l'histoire du concept abstrait de souveraineté populaire. Ainsi ce peuple omniprésent et insaisissable, comme entouré par une nuée de discours, s'impose comme objet d'étude pour des chercheurs soucieux de démonter les mécanismes des représentations sociales et politiques, de souligner leurs fonctionnements comme leurs usages. L'ouvrage est le lieu d'une intéressante confrontation entre disciplines sur une question d'histoire culturelle. On peut être dérouteré face à la multiplicité des concepts utilisés dans le recueil, puisqu'il est question tour à tour, et parfois simultanément, de représentations, de fictions, de mythe, d'imaginaire social et que l'on ne dénombre pas moins de quatre textes consacrés totalement aux questions épistémologiques : un avant-propos, une introduction, la contribution de J.-Cl. Caron explicitement sous-titrée « Réflexions sur la notion de catégorie en histoire » et le texte final de J. L. Diaz refusant de conclure, tant l'ouvrage ouvre des pistes et des chantiers de travaux futurs. Mais ce foisonnement traduit davantage le dynamisme d'un champ de recherche que la confusion des démarches.

Une majorité d'entre elles relève d'une histoire des représentations attentive aux modes de l'énonciation comme à la position sociale et institutionnelle de l'observateur. Le sous-titre du recueil « entre sciences et fictions » affiche la volonté de ne pas opposer les discours scientifiques et les discours de fiction, les deux contribuant à forger l'identité culturelle du peuple. De fait, les représentations étudiées couvrent des domaines variés de l'expression culturelle : la littérature, omniprésente dans le recueil, l'histoire (A. Déruelle), le droit (N. Dissaux), les études folkloristes (J. -M. Privat), etc. Au-delà des contributions qui prennent un type de discours littéraire comme source principale (le théâtre pour S. Vielledent, la chanson pour R. Benini, le roman pour M. Laparra et Ph. Hamon, l'uchronie pour F. Sylvos), toutes citent des œuvres littéraires en renfort de leurs analyses.

L'iconographie du peuple ne fait l'objet d'aucune étude spécifique. Lacune regrettable car on pressent qu'il s'agit là d'une source considérable encore trop peu exploitée. On peut analyser cette absence comme le signe d'une faiblesse des *visual studies* en France, mais aussi comme une intégration de l'image combinée à d'autres approches utilisant le texte. En effet, l'image est loin d'être absente du recueil et ses usages ne sont pas cantonnés à la seule fonction d'illustration. Néanmoins, les ressources du musée Carnavalet auraient pu faire l'objet d'une utilisation plus intense encore.

La prise en compte des multiples représentations et de leurs contradictions pouvait faire craindre une impossibilité de dégager des lignes de force ou d'identifier des changements historiques. Ce n'est pas le cas. Une évolution chronologique se dégage, qui fait apparaître quelques moments privilégiés, la Révolution bien sûr ou encore les Trois Glorieuses de 1830. N. Jakobowicz relève le défi d'esquisser une histoire de la perception du peuple dans la société. Les inflexions chronologiques qu'elle repère sont indissociables des bouleversements de la vie politique française. Le croisement des approches entre histoire culturelle et histoire politique s'impose pour étudier le peuple de Paris dans un XIX^e siècle français, scandé par les prises d'armes parisiennes.

Une majorité de contributions réserve une place importante à la question du corps populaire, comme un besoin d'accéder au plus près à ce « peuple empirique » pour reprendre une expression d'A. Déruelle. Le corps, puissant ou souffrant, est au codeur de deux des principales fictions explorées par le recueil : le corps au travail et le corps révolté. Le travail industriel fait peser le risque de la mutilation ou de l'usure

sur le corps ouvrier, dans un contexte où l'obsession disciplinaire s'accompagne de la montée des préoccupations hygiénistes. Mais le corps populaire triomphe, se charge d'un nouveau charisme politique au moment où le corps du souverain perd sa capacité d'incarnation du pouvoir. On trouve là un prolongement des analyses d'E. Kantorowicz, notamment sous la plume des auteurs de l'introduction (N. Preiss, J.-M. Privat, J. -Cl. Yon) dans la belle formule pour désigner le corps des insurgés populaires : « chair à canon, chair canonisée ».

Les enjeux politiques de la représentation du peuple n'échappent pas aux auteurs et la question de l'autonomie populaire vis-à-vis des discours produits par les élites revient incidemment dans nombre de contributions. C'est un débat ancien qui avait trouvé une première conclusion avec les analyses de Jacques Revel et de Michel de Certeau sur l'impossibilité d'une culture populaire autonome. Or, à la lecture de ce recueil, il apparaît que la question demande réexamen. Plusieurs démarches sont envisagées comme l'exploration de formes de représentations destinées au peuple, telles les chansons, produites souvent par des individus issus des catégories sociales les moins privilégiées, ou encore l'analyse rigoureuse des moyens que les romanciers utilisent pour faire parler le peuple. La contribution d'A. Montarjet ouvre une voie supplémentaire. En analysant le corps des travailleuses de l'aiguille « au propre » comme « au figuré », en faisant parler le social par le regard que porte la société sur les couturières mais aussi celui des ouvrières sur leurs corps, elle donne une analyse à parts égales des fictions du corps ouvrier.

Enfin, la question de Paris, la ville, pose de nouvelles problématiques. L'introduction affichait la volonté d'étudier un peuple parisien. Si les contributions soulignent l'importance du décor urbain, Paris peine à prendre cette place d'acteur qu'on semblait lui attribuer au départ. Un aspect essentiel est bien mis en valeur : le caractère fantasmatique de la ville. Le Paris des *Misérables* n'est pas un Paris laborieux, du quotidien des ouvriers, mais celui, fantasmé, des marges urbaines. Reste que la possibilité d'une géographie culturelle de Paris n'est pas véritablement explorée. Faute de précédent ? J.-M. Privat constate l'absence de véritables études folkloristes sur Paris : la ville est le lieu d'un brassage de population constant, elle passe pour le creuset de la modernité opposée à l'archaïsme des campagnes. Cela ne signifie pas qu'une étude des représentations de certains lieux et de certains quartiers est impossible, surtout au moment où les travaux d'Hausmann suscitent rancœurs et nostalgies. C'est une piste supplémentaire qu'ouvre la lecture de ce riche recueil qui appelle plus que jamais à poursuivre et renouveler les travaux d'un Louis Chevalier sur les représentations du peuple laborieux de Paris avant la Commune.

Jean-Noël TARDY

Yann Bencivengo, *Nickel. La naissance de l'industrie calédonienne*, Tours, Presses Universitaires François-Rabelais, coll. « Perspectives historiques », 2014, 472 p.

Les fantasmes sur le jeu de l'impérialisme minier ont animé nombre de cercles et d'experts anticolonialistes, prompts à dénoncer les initiatives spéculatrices, les ponctions sur les richesses naturelles des territoires surexploités et enfin les faibles retombées des profits effectués sur la société de ces derniers. Loin de reprendre ces polémiques, Yann Bencivengo fournit pourtant un excellent cas d'étude centré sur les gisements de nickel de Nouvelle-Calédonie, entre les années 1870 et la Première

Guerre mondiale. On sait que le nickel devient l'un des métaux non-ferreux qui alimentent la révolution sidérurgique au sein de la deuxième révolution industrielle. En fait, le Canada (par exemple avec la firme Inco, créée en 1902) s'affirme comme le principal cœur des mines de nickel et dépasse la Nouvelle-Calédonie en 1905. Malgré cette concurrence, une crise mondiale de surproduction en 1895-1896 et les irrégularités du cours du nickel, la Nouvelle-Calédonie s'immisce dans la cour des grands producteurs. Cet ouvrage constitue un mélange d'histoire économique et d'histoire coloniale ; il tire parti de l'ouverture, depuis 1997, des archives de la firme Eramet, descendante de la Société Le Nickel (créée en 1880), encore fort active aujourd'hui en Nouvelle-Calédonie. On peut donc l'utiliser à la fois pour mieux comprendre les racines de l'économie minière dans la Nouvelle-Calédonie actuelle et pour reconstituer un pan d'histoire ultramarine.

La première partie, nécessairement décousue, relate comment le nickel néocalédonien devient un enjeu dans une sorte de course aux concessions minières, jouée par des dizaines de petits investisseurs portés par l'ambition et par quelques sociétés plus structurées. Après avoir participé au lancement de cette course lors du tout premier boum minier en 1873-1877, six hommes et un groupe métropolitain, mêlant talents techniques et talents financiers, décident de les fédérer dans une entreprise commune, Le Nickel, en 1880, menés par John Higginson jusqu'en 1885-1888, un symbole du capitalisme impérialiste minier. La différence entre petites spéculations et grand dessein entrepreneurial réside dans la volonté de pérennité et dans celle d'investir massivement dans l'ensemble de la filière du nickel. Cela explique l'entrée de la banque française Rothschild, dont l'un des métiers stratégiques est l'investissement minier et pétrolier, par un apport de capital en 1883, puis par la prise de contrôle entière en 1885. Mais les Rothschild ne dominent pas la compagnie de façon hégémonique : avec discernement, car elle a besoin d'apports d'argent frais récurrents, ils accueillent comme partenaires la maison de Haute Banque Mirabaud, elle aussi impliquée dans une stratégie minière, le Comptoir national d'escompte de Paris et la Banque de l'Indochine, dont les prêts s'avèrent fort utiles, tout autant que leur capacité de placement des obligations émises à plusieurs reprises (dont la première en 1893) ainsi que d'actions. C'est ce soutien pluriel qui permet au Nickel de tenir le coup face aux soubresauts conjoncturels, aux pertes, surtout dans la période troublée entre 1894 et 1902, avant un boum dans l'avant-guerre (avec une production maximale de 80 000 tonnes en 1905-1907).

Comme l'analyse Y. Bencivengo, Le Nickel devient « une multinationale parisienne », engagée dans la deuxième révolution industrielle des aciers spéciaux, des alliages pour fabriquer des matériels. Elle supervise, par des participations ou des accords de partenariat, une filière du nickel complète, donc de l'amont (mine) à l'aval (première fusion, fonderie, affinage, vente en Europe). Grâce à une véritable « politique industrielle à l'échelle internationale », elle ne s'inscrit pas du tout dans une logique de système productif français, liant seulement la Nouvelle-Calédonie et la Métropole, mais dans une logique européenne. Elle s'appuie sur plusieurs usines en Europe (Ruhr, Birmingham) : ce pan d'empire colonial est donc déjà « connecté » à l'économie mondiale. Pourtant, le patriotisme économique exige que la compagnie investisse en France même, car les aciers spéciaux sont de plus en plus considérés comme un enjeu stratégique qu'il ne faut pas abandonner à la seule Allemagne. Cela explique l'ouverture d'une usine au Havre en 1892 (affinage, puis fonderie en amont), puis d'un second site, juste avant la guerre, en 1912, en Nouvelle-Calédonie même, au port de Thio-Mission, actif jusqu'en 1931. Y. Bencivengo permet de bien identifier ce qui constitue l'une des bases de l'histoire d'entreprise, l'analyse de son portefeuille de savoir-faire. La bonne gestion de la logistique entre la Nouvelle-Calédonie et l'Europe et ses diverses usines plus

ou moins complémentaires, un flux d'innovations permanentes, une bonne gestion des achats du charbon pour les usines, une habileté à tenir bon face aux à-coups des marchés et des cours du métal, et enfin une maîtrise des affrètements de voiliers puis de minéraliers à vapeur à partir des années 1890, grâce à deux armateurs de Rouen et de Nantes. Mais, on l'a dit, la cristallisation de ce capital de compétences est facilitée par la stabilisation du contrôle capitalistique et stratégique, par la coalition nouée autour de Rothschild.

De telles perspectives ouvrent la voie à la convergence de l'histoire économique et de l'histoire coloniale. Y. Bencivengo analyse méticuleusement l'émergence en Nouvelle-Calédonie d'une micro-économie et d'une micro-société autour du système du nickel. Tandis que fleurissent des petits concurrents et un rival animé par la famille Ballande, Le Nickel accapare finalement un tiers de la surface des concessions et les plus productives grâce à sa capacité d'investissement en techniques d'extraction et de traitement modernes et en moyens de transport efficaces sur une île sous-équipée.

Une étude attendue était le traitement de l'enjeu des ressources humaines nécessaires à l'exploitation minière. Or Y. Bencivengo mobilise des fonds d'archives riches qui lui permettent une analyse précise de tous les aspects humains : recrutement, flux et reflux, conditions de travail et de statut, revenus, conditions de vie, etc., en une histoire objective et balancée. Elle aide à appréhender avec conscience les « bienfaits » (obtenir des revenus relativement corrects) et les lacunes de la politique sociale de la firme qui n'offre, comme ses consœurs du monde entier, que de dures et longues journées de labeur, ce qui explique d'ailleurs l'instabilité de cette main-d'œuvre. Le Nickel recourt d'abord à la main-d'œuvre pénale déportée en Nouvelle-Calédonie jusqu'en 1897, qui représente un tiers de la population non canaque de l'île au début du siècle. Puis il faut faire venir des Chinois (à partir de 1884), sans succès, des « engagés » japonais, donc des salariés recrutés, transportés et accueillis dans le seul but de devenir mineurs (1892), puis aussi des Tonkinois, d'où un salariat composite, autour d'un noyau de base d'un millier de travailleurs, grossi en période de bonne conjoncture. Le Nickel devient ainsi le premier employeur privé de Nouvelle-Calédonie, aux côtés de deux concurrents (Ballande et Le Chrome). Un thème-clé consiste dans l'étude des retombées de cette micro-économie minière sur l'économie néocalédonienne dans son ensemble. De l'argent est réparti, qui contribue à la croissance locale, par le biais des investissements, des chantiers d'équipements, des salaires, de l'édification d'infrastructures utiles à la fois à la compagnie et au territoire. Mais Y. Bencivengo insiste sur la faible contribution fiscale de la Compagnie à la Nouvelle-Calédonie, à cause des exemptions dont elle bénéficie, d'où un bilan mitigé sur ce registre des retombées réelles.

Cet excellent livre d'histoire économique, d'histoire d'entreprise et d'histoire ultramarine permet de discerner comment une nouvelle technologie (la filière des aciers spéciaux et du nickel) diffuse ses effets sur la vie financière et bancaire (émission de titres, crédits bancaires, investissements capitalistiques), sur la vie minière, sur la vie d'une filière du métal amont-aval reliant Nouvelle-Calédonie et Europe, enfin sur la vie sociale et économique d'un territoire. Certes, la Nouvelle-Calédonie minière et métallurgique n'atteint pas l'envergure de l'Afrique du Sud et de la Rhodésie ; mais elle constitue un pan réussi de l'ouverture de l'empire français au développement minier, tout comme l'Afrique du Nord des phosphates notamment. Une petite société coloniale se constitue ainsi en une trentaine d'années, dont des cartes variées permettent de mieux mesurer l'impact territorial. Plus encore, Y. Bencivengo a réussi à dénicher un lot de quelques dizaines d'archives photographiques, ce qui permet de se rendre compte concrètement de l'émergence de cette Nouvelle-Calédonie minière

autour de l'un de ses trois acteurs clés : le livre se termine donc par un véritable album patrimonial, mettant en valeur les retombées d'une histoire d'entreprise sur l'évolution du paysage de son champ d'activité.

Hubert BONIN

Alya Aglan, Michel Margairaz et Philippe Verheyde (dir.), *De la croissance à la crise, 1925-1935. Le moment Tannery. Une tentative avortée de modernisation conservatrice et libérale à l'heure de la mondialisation*, Genève, Droz, coll. « Publications d'histoire économique et sociale internationale », 2014, 216 p.

Le simple fait de mobiliser un titre à rallonge indique l'incertitude thématique de cet ouvrage. Il oscille en effet entre une biographie fouillée de Jean Tannery, devenu l'un des plus hauts responsables financiers français (Caisse des dépôts-CDC, Banque de France), un pan de l'histoire de la CDC et des réflexions sur les idées et l'action d'une droite moderne dans l'entre-deux-guerres. Comme les trois responsables de publication n'ont pas même œuvré pour rédiger une riche conclusion de synthèse et comme, de façon bizarre, le chapitre sur la vie et la carrière de Tannery est rejeté à la fin au lieu de lancer l'ouvrage, on manque de lumière stratégique ! Il est vrai qu'il s'agit des actes d'un colloque organisé en 2012 dans le cadre du processus de préparation scientifique de la commémoration du bicentenaire de la CDC en 2016 – voir, sous la direction des mêmes auteurs, *La Caisse des dépôts et consignations, la Seconde Guerre mondiale et le XX^e siècle* (2003) et *1816 ou la genèse de la Foi publique : La fondation de la Caisse des dépôts et consignations* (2006) –, et qu'un contenu quelque peu de bric et de broc reflète l'aspect bigarré de ce colloque. Ceci dit, l'approche thématique et biographique du livre constitue un apport substantiel à la connaissance de l'histoire de l'action et de la vie économiques des années 1920-1930, bien que nombre de points aient déjà été développés dans d'autres publications.

Tannery aura été une personnalité étrange car fort éloignée des « élites à la française », dès lors qu'il était dénué de tout diplôme de haut niveau, contrairement à ses parents. Or il accède à de très hautes responsabilités ! C'est d'abord son art relationnel qui le conduit dans des cabinets de personnalités de centre droit, puis son intelligence délicate qui en fait le chef du renseignement économique pendant la guerre, avant de retrouver des cabinets et d'accéder à la Cour des comptes par faveur. Désormais, il dispose du ticket d'entrée à la CDC (1925), puis même à la Banque de France (1935), à chaque fois grâce à un coup de pouce de la droite, avant d'être révoqué par la gauche en 1936, puis de finir président non exécutif d'une Banque de l'Union parisienne en cours de sauvetage par la Place. Le livre scrute dès lors comment cet homme original a pu devenir l'un des symboles d'une « droite modernisatrice » – comme il a pu en exister une dans l'Allemagne de Weimar dans la seconde moitié des années 1920 –, voire une figure emblématique d'une génération technicienne liée aux milieux conservateurs et libéraux – en parallèle aux experts liés à la gauche radicale (Jeunes Turcs) et socialistes (Paul Ramadier) –, un peu comme Raoul Dautry notamment. Raymond Poincaré a placé plusieurs d'entre eux dans son sillage, mais les auteurs rappellent les espoirs portés par André Tardieu et même Pierre Laval en 1929-1932 (après la retraite de Poincaré et avant la victoire du second Cartel des gauches). Sans doute les auteurs auraient-ils dû dépasser cette période et également jauger les experts qui accompagnent la droite de retour après la dislocation du Front

populaire en 1938-1940. L'idée est donc de se demander comment une droite (parfois nourrie de ralliés, comme Adrien Marquet ou même Laval), souvent adepte du non-interventionnisme au nom du libéralisme économique, aurait pu sécréter une tendance qui concevrait la mobilisation de ressources financières au service du progrès social et économique, fort loin du futur keynésianisme et même du proche *New Deal*. Certes, la droite traditionnelle ou conservatrice (autour de Paul-Émile Flandin) s'arc-boute contre cette orientation et freine des quatre fers au Parlement – et R. Boyce rappelle dans son chapitre combien le Parti conservateur britannique a été lui aussi divisé sur ce point. Mais le livre parle d'une sorte d'« expérience Tannery » parce qu'il a appartenu au groupe informel de centre droit qui a entrepris de fédérer des forces réformistes, de façon bien empirique, mais quelque peu dans la ligne des idées énoncées pendant la guerre par divers ministres ou conseillers qui rêvaient d'entremêler les processus de reconstruction et de modernisation.

Des chapitres rappellent et précisent tout à la fois comment la CDC a mobilisé une partie des fonds d'épargne, l'argent des livrets que les Caisses d'épargne doivent déposer auprès d'elle, non plus seulement en bons du Trésor et rente d'État, mais aussi dans des sortes de fonds d'investissement informels dédiés aux investissements. Comme l'épargne du pays et la confiance se reconstituent entre 1928 et 1931-1935, elle dispose d'un créneau qui apparaît rétrospectivement privilégié et anticipateur. La Caisse finance les investissements des collectivités locales dans l'équipement des réseaux électriques, des offices de logement social (HBM) dans des programmes issus de la fameuse loi Louis Loucheur de 1928 (300 000 logements en une demi-douzaine d'années pour un coût de 800 millions de francs, dont la CDC fournit un gros bloc). Elle se veut adepte d'une forme de « patriotisme économique » en venant au secours de la Compagnie internationale des wagons-lits en difficulté, afin d'assurer son avenir et aussi son ancrage franco-belge face aux velléités anglaises et allemandes. Comme on l'a imaginé à la Libération puis encore sous divers gouvernements confrontés à la crise de restructuration née au milieu des années 1970, la CDC se pose un temps comme un fonds de soutien d'entreprises vacillantes, telle Citroën, en achetant des actions en Bourse et en les portant pendant quelques semestres, « pour compte propre ».

Alors que, comme le précisent tous les chapitres, les lignes mobilisées ne s'élèvent, pour chaque action, qu'à quelques centaines de millions de francs – face à la cinquantaine de milliards des fonds d'épargne –, la Commission de surveillance, issue du Parlement, des parlementaires et des journalistes s'effraient de telles audaces, qui nous paraissent bien banales aujourd'hui ; mais il ne faut pas appliquer à ce passé, même récent, des constructions idéologico-mentales anachroniques : cette préhistoire de l'interventionnisme public en temps de paix, voire d'une économie mixte, constitue bel et bien une relative avancée, tout comme la prise en dépôts de traites à moyen terme apportées par des banques en mal de refinancement – mais, sur ce registre, le livre néglige de façon surprenante le rôle du Crédit national, pourtant bien étudié (voir par exemple Michel Lescure).

Enfin, la CDC est le compagnon de route de la révolution des assurances sociales (lois en 1928-1930) qui – sur le modèle de l'*Obamacare* actuel – veut contraindre les salariés à adhérer à une mutuelle, réellement mutualiste ou patronale, en une métamorphose des sociétés de secours mutuel du XIX^e siècle, dont la CDC accueillait déjà les fonds (environ 55 milliards de francs au tournant des années 1930) tout comme ceux de la Caisse nationale d'assurance-vieillesse. Elle constitue une sorte de filet de sécurité pour le recueil des fonds en attente de redistribution aux patients ou retraités, comme l'analyse le spécialiste M. Dreyfus.

Hubert BONIN

Jean-Yves Mollier, *La Mise au pas des écrivains. L'impossible mission de l'abbé Bethléem au XX^e siècle*, Paris, Fayard, 2014, 511 p.

Depuis la fin des années 1980 et *L'Argent et les Lettres. Histoire du capitalisme d'édition* (1988), Jean-Yves Mollier nourrit la connaissance de l'histoire du livre, de l'édition et de la lecture. On distingue dans son œuvre plusieurs types de travaux – biographies, monographies, essais –, dont *La Mise au pas des écrivains* apparaît comme une synthèse formelle. L'étude prend le parti de suivre l'abbé Bethléem, figure majeure de la vie culturelle de l'entre-deux-guerres, mais aussi d'éclairer les raisons de sa « croisade » et de sa postérité. *La Mise au pas des écrivains* n'est donc pas une stricte biographie et aborde, au-delà du cas de Louis Bethléem, la question du rapport qu'entretient l'Église avec la littérature au cours du XX^e siècle. L'ouvrage prend place dans le panorama plus large dessiné par l'auteur, qui construit une autre histoire littéraire, avec son système éditorial, ses modes de circulations et de réceptions. Il invite ici à étendre l'attention jusqu'à ceux qui semblent sinon haïr la littérature, du moins la considérer comme une production dangereuse, dont il faut limiter les effets par tous les moyens. C'est à partir d'archives largement inédites que J.-Y. Mollier documente le combat de Louis Bethléem (1869-1940), dont l'influence s'étend aux places fortes de l'Europe catholique. L'auteur s'appuie ainsi sur les dossiers de la *Revue des lectures*, sur différents fonds diocésains, mobilise les archives de la préfecture de police de Paris, celles d'éditeurs et d'associations chrétiennes, et donne corps à douze chapitres qui forment ensemble un plan chronologique et thématique.

La vie de L. Bethléem se joue en deux temps et deux lieux. Ordonné prêtre à Cambrai en 1898, ce fils de cultivateurs flamands amorce dans le Nord le travail d'écriture de *Romans à lire et romans à proscrire*. Dans une région où le catholicisme doit résister aux poussées anticléricales et socialistes, il prend en main une bibliothèque paroissiale et publie la première édition de son célèbre guide en 1904, avant de lancer *Romans-Revue* quatre années plus tard. Avec le soutien pontifical, le positionnement de L. Bethléem se distingue du modèle de l'*Index librorum prohibitorum*. S'il condamne bien les œuvres qui y figurent, il propose de classer les écrivains en trois catégories : « bons », « intermédiaires » et « mauvais ». Il sauve une partie des Lettres quand le Saint-Siège s'en prend sans distinctions au roman dans son essence. *Romans-Revue* déborde cependant largement la seule question littéraire et multiplie les combats, contre les périodiques populaires, contre les livres scolaires, contre le théâtre « juif » et plus largement contre « les libres penseurs athées, les juifs ou les protestants sectaires [qui] mènent contre la religion et la France » une violente campagne ébranlant la société (p. 101). À la sortie de la Grande Guerre et jusqu'à sa mort, c'est à Paris qu'il mène ses combats les plus acharnés. L'abbé Bethléem parvient à faire pression sur les écrivains, et ceux qu'il incrimine dans ses colonnes rectifient publiquement leurs erreurs ou protestent de leur bonne foi. En décembre 1926, la Semaine des écrivains catholiques célèbre sa mission de mise en garde contre les « publications dangereuses » (p. 208). Il passe au même moment à « l'action directe », lacérant des journaux « pornographiques » dans plusieurs kiosques parisiens. Les 11 francs d'amende dont il s'acquitte constituent une maigre contrepartie à la tribune que la presse catholique offre pour sa défense. Dès 1910, les entreprises menées par l'abbé Bethléem suscitent des débats enflammés dans le pays, et notamment à l'Assemblée, où son *Romans à lire* est brandi en séance. Mais le climat de l'entre-deux-guerres offre un contexte plus propice à l'avancée de ses idées. Saluant les décisions politiques qu'il juge positives, comme le projet d'élargissement des sanctions aux importateurs et distributeurs d'imprimés immoraux en 1939, suite logique des mesures sur la police des étrangers promulgués l'année précédente, il compte de nombreux succès d'influence

auprès de municipalités qui épousent son combat pour la moralisation des kiosques. Le régime de Vichy donne aux idées et aux méthodes prônées par Bethléem, disparu en août 1940, de nouveaux relais. Partageant les mêmes cibles – juifs, communistes, francs-maçons –, l'État français diffuse des listes de livres proscrits que Bethléem n'a cessé de désigner dans les décennies précédentes.

Auteur prolifique de guides, d'essais, directeur de revue, orateur vedette de la puissante Fédération nationale catholique, l'abbé Bethléem est connu de bibliothécaires, de libraires et de prescripteurs culturels d'horizons divers. L'étude des encycliques, de *Quanta Cura* (1864) à *Vigilanti Cura* (1936), a précisé les positions du Saint-Siège en matière culturelle. Mais les modalités concrètes du « combat » sont moins connues, notamment les formes d'actions et de pressions exercées par ceux qui entendent moraliser la littérature. L'abbé intervient dans l'espace public et dose ses provocations pour forcer la justice à prendre position. À travers sa revue, qui compte autant d'abonnés que *La NRF*, et par ses multiples écrits, il joue un rôle considérable dans l'élaboration des goûts littéraires. Plus largement, l'étude de « l'impossible mission » de L. Bethléem permet d'interroger la place que les idées portées par l'Église catholique en matière de culture occupent en France, jusque dans l'élaboration de la fameuse loi du 16 juillet 1949 sur les publications destinées à la jeunesse, encore appliquée avec vigueur dans les années 1970. L'étude renseigne enfin la façon dont la censure se recompose en régime démocratique. Là où l'histoire littéraire s'est souvent concentrée sur quelques cas – la condamnation des *Fleurs du Mal*, le procès en cour d'assises de Lucien Descaves pour *Sous-Off* –, l'historien pose son regard sur l'infra-ordinaire de la censure, restituant les attaques menées contre les publications des frères Offenstadt – « des juifs, des Allemands, des pornographes » –, contre *Le Journal de Mickey*, contre Joséphine Baker ou, plus tard, contre la politique culturelle du Front populaire.

Le portrait de l'infatigable censeur qu'offre ici Jean-Yves Mollier rend compte du travail en profondeur que les organisations catholiques conduisent au sein de la société française dans la seconde moitié du XX^e siècle. Loin d'être uniquement l'instrument d'une bêtise « abondante et furieuse », comme le considère Léon Bloy (celui-ci écrit : « Je ne serai pas surpris d'apprendre que son livre [...] a déterminé une hausse considérable sur le marché de tous les romans à proscrire. Ses supérieurs sont inexcusables de ne pas l'avoir muselé dès le premier jour »), l'abbé Bethléem pèse sur une partie du monde des Lettres. Il participe à la définition des limites du beau et de l'admissible pour les lecteurs considérés comme les plus fragiles – les classes populaires, les femmes, les enfants – ou pour ceux qui, en bons chrétiens, suivent ses prescriptions et croient qu'il y a des livres à « à lire » et « à proscrire ». On ne peut, en revanche, que prescrire *La Mise au pas des écrivains*, brillante étude de la vie littéraire envisagée à partir des franges les plus réactionnaires de la société.

Loïc ARTIAGA

Christophe Dickès (dir.), Marie Levant et Gilles Ferragu (coll.), *Dictionnaire du Vatican et du Saint-Siège*, Paris, Robert Laffont, coll. « Bouquins », 2013, 1095 p.

En 1994 paraissait, sous la direction de Philippe Levillain, un monumental *Dictionnaire historique de la papauté* (Fayard), qui couvrait les 2000 ans de son histoire. Alors qu'il le rejoint par sa thématique, l'ouvrage dont il est rendu compte dans cette

recension ne se réfère pourtant pas à ce précédent dans son introduction. Il s'attache au Vatican, en tant qu'État fondé par les accords du Latran en 1929, et au Saint-Siège, comme gouvernement de l'Église catholique, sur une période plus restreinte de près de 150 ans, qui va de la disparition des États pontificaux en 1870 jusqu'à nos jours. Cette chronologie plus resserrée explique la part prise, à l'intérieur de ce livre, par les faits d'actualité, comme la démission de Benoît XVI, abordée dès l'introduction, ainsi que dans plusieurs notices (abdication du pape – notice qui ouvre le volume –, pape émérite, Benoît XVI). Les nombreuses entrées concernent un large spectre de thèmes. Rédigées clairement, elles traitent notamment des différentes institutions pontificales, directions, conseils, comités, commissions, académies et autres congrégations ; des édifices occupés par les services du Vatican et des principales églises romaines, avec un plan des lieux en début d'ouvrage ; des engagements et des préoccupations de la papauté. Tous les aspects, ou presque, sont envisagés, qu'ils soient juridiques, doctrinaux, spirituels, pastoraux, diplomatiques, économiques, artistiques et plus généralement culturels. Même les questions sensibles, au cœur des débats d'actualité, comme les finances vaticanes, l'Institut des œuvres de religion et le scandale de la banque Ambrosiano, l'affaire Vatileaks ou la pédophilie, ne sont pas occultées. Ce sont aussi les hommes, papes, secrétaires d'État et quelques cardinaux éminents, membres ou non de la Curie, notamment des Français (dont les P. Congar et de Lubac), qui sont présentés, quoique avec un traitement différentiel : la plupart des papes font l'objet de notices d'une petite demi-douzaine de pages, sauf celle sur Benoît XVI qui en compte le double. Ce sont l'organisation et le fonctionnement du Vatican et du Saint-Siège – la distinction entre les deux étant rappelée à plusieurs reprises – qui apparaissent au fil des pages. Ce sont encore les grands événements tant religieux, tels les conciles Vatican I et II ou l'élection des papes (notice la plus longue), que ceux liés à l'histoire des relations internationales, comme les guerres mondiales, qui sont abordés. Au-delà de leur apparence un peu anecdotique, ce *Dictionnaire* présente aussi des faces peu connues de la papauté, comme la typographie vaticane, les sports, la ferme du pape, les décorations pontificales, la sacristie de Saint-Pierre ou l'alimentation des souverains pontifes, pour ne citer que quelques exemples. La diversité des thèmes ne permet évidemment pas de rendre compte des quelque 450 notices.

L'un des grands points forts du *Dictionnaire*, toutefois, concerne les rapports du Saint-Siège avec le monde, à travers des articles sur de nombreux États entretenant, ou non (Chine), des relations diplomatiques officielles avec lui, ainsi que sur certains espaces (Afrique subsaharienne, Asie, Amérique latine) pour lesquels il montre un intérêt privilégié, qui lie étroitement le temporel et le spirituel, la diplomatie et la vie religieuse. C'est toute la géopolitique du Saint-Siège sur un siècle et demi qui est ainsi étudiée. Plusieurs notices sont en outre consacrées plus spécifiquement à la diplomatie pontificale, à sa stratégie, à l'arbitrage, aux nonciatures, aux ambassades et ambassadeurs accrédités auprès du Saint-Siège. L'ouvrage montre ainsi le rayonnement mondial du Saint-Siège, « puissance morale », et le « pôle d'attraction » de la cité du Vatican (p. 19).

Par leurs spécialités, historiens, juristes, théologiens, philosophes ou journalistes, les quarante-six contributeurs de l'ouvrage témoignent de la multiplicité des approches et du souci de rendre compte de l'actualité vaticane avec une profondeur historique. En revanche, contrairement à ce qui est affirmé dans la quatrième de couverture, ils ne sont pas tous des « auteurs représentatifs d'une nouvelle génération d'historiens vaticanistes ». Certains d'entre eux, chercheurs connus pour leurs travaux sur le renseignement ou la stratégie, ne peuvent passer pour des spécialistes de la papauté, même s'ils apportent parfois à ce domaine des éclairages originaux. Cela se traduit par quelques approches un peu superficielles. L'article sur les « *Pius wars* », relatif aux polémiques autour des « silences » de Pie XII, réduit ainsi

ces dernières à une conséquence de la Guerre froide et à une instrumentalisation par l'Union soviétique : ce n'est qu'un élément d'explication, présenté en outre de manière un peu simpliste. D'autres auteurs, collaborateurs d'une presse militante, manquent de distance avec l'objet étudié. Certaines notices qui leur ont été confiées, ainsi que l'importance accordée à celles-ci, relèvent davantage de l'option ecclésiologique et théologique que de l'analyse scientifique et historique. Fallait-il consacrer à la commission *Ecclesia Dei*, créée en 1988 et chargée des liens du Saint-Siège avec les évêques intégristes, un texte de trois pages, c'est-à-dire autant qu'aux accords du Latran ou qu'à Vatican II par exemple ? Certes, son auteur est un journaliste qui aborde ce thème dans une perspective d'actualité. Mais cette longueur révèle sans doute aussi une hiérarchie des centres d'intérêt de l'ouvrage. Quant à la notice sur le « catholicisme libéral », due à un ecclésiastique sans doute proche des lefebvristes, elle est pour le moins partielle, comme l'attestent sa conclusion (« établir historiquement la continuité de la doctrine proposée [...] par Vatican II avec la doctrine intransigeante classique des papes [...] constitue une gageure qui [...] semble donner raison aux partisans de la rupture ») et sa bibliographie, qui cite, entre autres, un ouvrage de Mgr Lefebvre sur le sujet, mais omet l'important colloque de Grenoble sur les catholiques libéraux, paru en 1974. L'article consacré aux Lumières est d'une tonalité analogue, en affirmant que « l'Église parviendra peut-être à purifier [celles-ci] de cet athéisme pratique ».

Il est dommage que de telles notices, au demeurant peu nombreuses, trouvent place dans un dictionnaire par ailleurs précieux, bien informé et très complet, utilement complété par trois index, des noms de personnes, des institutions et des textes pontificaux. Il ne s'agit certes pas de contester à qui que ce soit le bien-fondé de ses opinions, mais dans la mesure où l'ouvrage se veut un instrument de travail de référence, comme le sont les autres livres de la collection, davantage de distance eût parfois été nécessaire. Ce dictionnaire ne peut donc s'adresser qu'à des lecteurs déjà un peu avertis.

Xavier BONIFACE

Hervé Guillemain et Stéphane Tison, *Du front à l'asile (1914-1918)*, Paris, Alma, 2013, 416 p.

On connaissait les troubles psychiques liés à l'expérience combattante, le *shellshock* et le *Post-traumatic stress disorder* dont le concept s'est formalisé dans les années 1970, les images des corps pliés, tremblants ou mutiques des blessés psychiques qui ont pris place depuis une quinzaine d'années aux côtés des gueules cassées dans le cortège des blessés de la Première Guerre mondiale. On a dit également la triste impulsion donnée par la guerre à la psychiatrie. On connaissait moins en revanche la diversité, l'ampleur et la durée, l'enracinement de ces blessures psychiques dans le corps des soldats, ni les enjeux médicaux dont elles ont fait l'objet, tant pour ce qui concerne leur prise en charge que leur compréhension par une pensée médicale très largement dominée par des conceptions héréditaires de la maladie mentale. De ce point de vue le *shellshock* (« choc de l'obus »), devenu à lui seul emblématique de l'ensemble de la guerre, est un écran anachronique à dépasser. Tel est l'objet de *Du front à l'asile 1914-1918* : saisir la place de la Grande Guerre dans l'histoire des troubles mentaux et de leur prise en charge, en caractériser la rupture constatée par les contemporains. L'ouvrage propose une analyse plus nuancée que celles qu'on a pu lire depuis

l'article pionnier d'Annette Becker (*Annales HSS*, 2000) qui constatait l'amnésie de l'après guerre et appelait à faire cette histoire, car les travaux se sont largement concentrés sur le front et la psychiatrie d'urgence qui s'y met en place ou, plus récemment, sur le retour des vétérans (pour l'espace britannique, Gregory Thomas, 2009).

Pour cela, Hervé Guillemain et Stéphane Tison – le premier, historien de la psychiatrie et le second, spécialiste de la guerre de 1870 – opèrent plusieurs déplacements qui font contrepoint aux travaux antérieurs. D'abord, celui du lieu de l'observation, puisqu'on y regarde la guerre non plus du front mais des asiles de l'arrière, ceux de la 4^e région militaire (Sarthe, Mayenne, Orne, Eure-et-Loir) : les asiles du Mans, de Mayenne et d'Alençon. Ensuite, en pratiquant une contextualisation rigoureuse et systématique des troubles psychiques privilégiant *a priori* la continuité avec le cadre médical antérieur, ce que permettent les renouvellements historiographiques récents tant de l'histoire de la psychiatrie que de l'histoire militaire, dont les auteurs sont largement partie prenante. Enfin, et c'est un apport majeur, en s'attachant le plus possible aux parcours singuliers des individus, en privilégiant notamment, à côté des discours savant, l'analyse des dossiers de patients, en une « histoire par en bas » qui s'attache à ce que disent les textes des malades eux-mêmes (voir le colloque *Histoire des sciences « par en bas »*, organisé par Hervé Guillemain, Nathalie Richard et Cristina Oghina-Pavie à l'Université du Maine les 5-7 juin 2013) : des sources de maniement parfois malaisé, et c'est un pari – bien tenu – d'utiliser les écrits des patients, car point parfois le délire. Meticuleusement cités, ces sources permettent une histoire sensible, soucieuse des nuances et de la diversité des situations de ces malades évacués, leur feuille d'identification attachée au cou voire agrafée sur la capote, parfois dans un wagon spécial, grillagé pour prévenir les suicides.

L'ouvrage se divise en quatre parties très cohérentes : l'entrée dans la folie, les lieux de la prise en charge, la lecture médicale des pathologies de guerre et le destin des blessés après guerre. Il donne d'abord la mesure de l'impact psychique de la guerre, de ses différentes phases et de ses échos lointains. Impossible à quantifier précisément, le nombre de victimes est évalué à plusieurs centaines de milliers de personnes, sans compter les civils, immense cohorte dont une partie demeure dans les asiles après guerre. Ils sont 4 000 anciens soldats internés en 1937 et ils restent nombreux dans les asiles jusqu'aux années 1950. On regrette sur ce point l'absence d'un tableau récapitulatif des données chiffrées concernant l'espace étudié. L'analyse met en évidence une chronologie fine des pathologies : les premières manifestations surgissent très tôt, dès la déclaration de guerre et la mobilisation, avec des délires de persécution. Le choc du feu provoque les manifestations les plus impressionnantes : des malades, « sans blessure apparente », qui meurent à l'asile du Mans quelques jours après leur arrivée, des soldats hallucinés, « fugeurs » qui errent plusieurs jours en arrière du front poursuivis pour abandons de postes, ou qui arrivent à l'hôpital du Mans encore couverts de boue du combat, « sidérés », « commotionnés » ou « émotionnés », tous marqués par l'irruption des obus, mines, bombes dans la guerre industrielle. Sur le front, après 1915, ce sont des états d'anxiété, de mélancolie – le « cafard de guerre » dont la dénomination se calcque sur le « cafard colonial » – et à la fin de la guerre, des formes nouvelles de psychoses, délires de persécution ou de culpabilité des évacués, mélancolie, démence précoce. L'intérêt se porte aussi du côté des civils, moins bien connus encore, « émus » par la guerre. Des femmes surtout, confrontées à d'impossibles deuils, vivent les combats à distance ou entendent la voix de leur mari mort. Inexistante pour nombre de malades qui continuent à vivre leur guerre, la paix ne clôt pas le flux d'internement d'anciens combattants, important à l'asile du Mans jusqu'en 1922. La déclaration de guerre en 1939 est un nouveau facteur déclenchant des basculements dans la psychose.

La seconde question posée est celle de la prise en charge de ces formes nombreuses, nouvelles et graves de pathologies mentales. L'enjeu est évidemment crucial puisqu'il enlève des hommes à l'armée, et l'historiographie a beaucoup insisté sur le caractère disciplinaire de la psychiatrie militaire, réduisant au plus juste la place de la maladie mentale au moment des grandes offensives, jusqu'à mobiliser – on l'apprend ici – ceux qui se trouvaient en 1914 internés dans les asiles et donc non réformés. L'ouvrage d'Hervé Guillemain et Stéphane Tison va plus avant dans l'analyse, constatant d'abord qu'en 1914 la psychiatrie militaire est embryonnaire et bien mal préparée à un tel choc. L'incompatibilité générique entre maladie mentale et intégration dans l'armée – un véritable stigmate pèse sur les réformés – a très certainement limité l'intérêt des médecins militaires pour la psychiatrie aux nécessités du filtrage : expertise des conscrits ou dépistage de la dégénérescence après 1909. Seule une poignée, formée à la psychiatrie ou à la neurologie, émerge autour de 1900. La majorité des médecins français considère ainsi en 1914 que « la guerre ne rend pas fou » (p. 159). 1914 marque bien la mise en place difficile d'une psychiatrie de guerre. Ce contexte explique l'engorgement immédiat des structures psychiatriques en 1914 qui conduit à une militarisation rapide des structures civiles de l'arrière. La 4^e circonscription militaire atteint un pic en terme de population accueillie. Les choses s'organisent à partir de 1915 avec un système à deux niveaux : des structures d'urgence à proximité du front, dominées par la neurologie et par le souci de renvoyer au maximum vers le front, et des structures d'arrière plus psychiatriques qui sont très largement des sas de retour à la vie civile.

L'autre versant de ce contexte est théorique : comment, en effet, admettre la réalité d'un traumatisme de guerre lorsqu'on attribue à la maladie mentale des causes essentiellement héréditaires, que l'on envisage des formes morbides dont l'évolution est très lente et que l'on accorde aux événements personnels seulement une influence mineure ? Question d'autant plus épineuse qu'il s'agit souvent d'obtenir une réforme, une pension, voir l'indulgence d'un conseil de discipline. La démonstration très convaincante de l'ouvrage affirme que c'est très largement à partir des cadres de la psychiatrie d'avant 1914 que se pense la maladie mentale et que s'organisent les traitements. Là n'est pas la rupture : « l'émotion », la « confusion mentale » ou « l'hystérie » sont mobilisées dans des formes déjà classiques élaborées dans les espaces coloniaux ou à l'occasion d'accidents du travail ou des transports. De même, les gestes traditionnels de l'asile organisent la prise en charge : alitement, isolement, nourrissage, purges, bains visent à soigner en régénérant un corps que l'on pense épuisé, infecté ou intoxiqué. S'y ajoutent des massages, l'électricité le plus souvent administrée à basse intensité comme avant la guerre. C'est précisément cette mise en contexte rigoureuse qui permet aux auteurs de situer précisément la rupture de 14-18 : la nouveauté ne se trouve pas là où on l'attendait, ni du côté de la technicité des traitements, ni de celui de la compréhension des troubles, mais plutôt dans une nouvelle emprise sociale de la psychiatrie. Car, à côté des manifestations extrêmes du traumatisme, la guerre a permis « l'émergence d'une conception plus large de la santé mentale » (p. 358), pathologisant des formes jusque-là considérées comme bénignes ou relevant de la sphère morale : l'épuisement, l'anxiété, le cafard, la peur. Cette rupture fondamentale ouvre au soin toute une population que l'entre-deux-guerres nommera les « petits-mentaux » et amorce une « extension du territoire psychiatrique » – pour paraphraser le titre d'un autre ouvrage d'Hervé Guillemain (2014) – qui connaît actuellement peu de limite.

Laurence GUIGNARD

Serge Berstein et Michel Winock (dir.), *Fascisme français ? La controverse*, Paris, CNRS éditions, 2015, 256 p.

Voici une nouvelle pièce versée au dossier, déjà fort lourd, d'une controverse historiographique qui, depuis trois décennies et par écrits interposés, porte sur la question du « fascisme » en France, des années 1920 à la Libération. Une controverse dont l'enjeu n'est bien sûr pas seulement historiographique mais aussi politique, à l'heure où d'aucuns considèrent le Front national comme le nouveau visage du fascisme dans notre pays. Deux camps s'affrontent, rudement – selon les normes universitaires. D'un côté, des historiens et des politistes (Michel Dobry, Robert Soucy, Zeev Sternhell, etc.) qui défendent la thèse d'un puissant fascisme français entre les deux guerres, culminant dans l'État français de Pétain, et celle complémentaire selon laquelle les historiens disciples de René Rémond auraient volontairement minimisé, voire nié l'existence de ce fascisme pour ne pas rouvrir des plaies lentement cicatrisées sous l'effet anesthésiant d'un supposé « résistancialisme » gaullo-communiste. De l'autre côté, ces historiens de Sciences Po Paris précisément (Serge Berstein, Michel Winock, Jean-Paul Thomas, etc.), convaincus que des mouvements se réclamant du fascisme ont bien existé en France mais qu'ils ne furent que peu influents, voire marginaux – PPF de Jacques Doriot mis à part pendant une brève période –, et que Vichy ne fut pas un régime fasciste au sens mussolinien du terme – ce qui n'ôte rien à ses abominations. Dans cette longue controverse, l'ouvrage dirigé par S. Berstein et M. Winock se veut une réponse à la publication, au printemps 2014, des entretiens de Zeev Sternhell avec Nicolas Weill sous le titre *Histoire et Lumières. Changer le monde par la raison*, dans lesquels l'auteur va au bout d'une évolution amorcée avec son livre sur Maurice Barrès (1972). Il y soutient en effet l'idée que non seulement la France fut le berceau idéologique du fascisme, mais que le PSF du lieutenant-colonel de La Rocque en fut la principale incarnation partisane et Vichy, l'incarnation étatique la mieux aboutie. À cette thèse, pour le moins déraisonnable, on peut comprendre qu'une réponse s'imposait. Elle est ici collective, douze auteurs y ayant participé.

J.-N. Jeanneney, dans une introduction enlevée, dit d'emblée l'essentiel de ce que l'on peut reprocher à Zeev Sternhell sur le plan de la méthode historique. S. Berstein, M. Winock et l'historien états-unien S. Englund retracent le parcours intellectuel du politiste israélien, chacun soulignant à sa façon la contradiction essentielle d'un homme qui se réclame du marxisme mais pratique un « idéalisme historique » absolu. A.-G. Slama donne une (assez curieuse) contribution sur Barrès et Paul Thibaud, une contribution (plutôt décalée) sur Mounier. Est aussi reproduit un excellent article (mais ancien puisque paru en 1984 dans les *Annales ESC*) de Jacques Julliard qui, de façon méthodique, démontre tous les abus du raisonnement de Zeev Sternhell à travers le cas de Georges Sorel que l'on ne peut considérer ni comme le grand penseur du syndicalisme révolutionnaire, ni comme l'un des théoriciens majeurs du fascisme. J.-P. Thomas, spécialiste de l'histoire du PSF, pointe les étonnantes variations des analyses faites sur ce parti, longtemps écarté du champ d'études et aujourd'hui élevé par certains au rang de plus grand parti fasciste français. Est ensuite reproduit un chapitre du livre *Qu'est-ce que le fascisme ?* d'Emilio Gentile (2002), l'un des meilleurs connaisseurs du fascisme italien. Suit une contribution de M.-A. Matard-Bonucci sur la place centrale de l'antisémitisme dans le régime mussolinien. Même intérêt – et même décalage par rapport à l'objet du livre – avec la contribution de l'historien allemand R. Hudemann sur l'instauration du régime nazi. Le livre se termine par une contribution claire et synthétique – mais guère neuve – de J.-P. Azéma sur tout ce qui distingue Vichy du fascisme et du nazisme, et la reprise d'un texte de M. Winock paru dans *Nationalisme, antisémitisme et fascisme en France* (2000).

On l'aura compris, cet ouvrage composite n'apporte pas d'élément vraiment nouveau dans la critique nécessaire des analyses d'un Zeev Sternhell qui pousse jusqu'à la plus extrême caricature les incohérences d'une histoire des idées complètement déconnectée de tout contexte. À l'inverse, la récente publication des *Carnets de captivité* de François de La Rocque, annotés par S. Berstein et H. de La Rocque (compte rendu dans la *Revue historique* n° 674) a apporté une pièce foncièrement nouvelle et du plus grand intérêt au dossier. Et gageons que la prochaine parution des actes du colloque consacré au Parti social français (Sciences Po Paris, 2014) apportera une autre contribution, ô combien décisive, à ce débat récurrent aux enjeux multiples. Non, le PSF ne fut pas fasciste, n'en déplaise à Zeev Sternhell. Et comme ce parti fut, de tous les partis français, le plus important, et de loin, en nombre d'adhérents, non, décidément non, « le fascisme » – si tant est que l'on s'accorde sur la définition exacte de ce terme en dehors de la seule Italie – ne connut pas dans la France de l'entre-deux-guerres l'importance que beaucoup continuent de vouloir lui donner.

Gilles RICHARD

Jean-Pierre Le Crom, *Au secours Maréchal ! L'instrumentalisation de l'humanitaire (1940-1944)*, Paris, Puf, coll. « Hors collection », 2013, 344 p.

J.-P. Le Crom, qui est déjà l'auteur d'un ouvrage de référence sur les syndicats et la Charte du travail entre 1940 et 1944, publie un livre consacré au Secours national sous Vichy, livre beaucoup plus documenté et beaucoup plus subtil que ne peut le laisser penser son titre en forme de jeu de mots un peu énigmatique. Le Secours national fait partie de ces organismes que tout historien qui travaille sur cette période rencontre régulièrement, sans en savoir beaucoup plus que quelques idées générales. J.-P. Le Crom comble là un vide en présentant un ensemble de données essentielles et nouvelles sur l'origine, l'histoire, la mission, le fonctionnement, le personnel, le budget du Secours national, et sur la nature et l'ampleur de ses liens avec le régime de Vichy. Autant dire qu'on apprend beaucoup tout au long de l'ouvrage.

Contrairement à ce que l'on pouvait croire, le Secours national n'est pas une création de Vichy : il est né en 1914 pour secourir les victimes civiles de la guerre, il a été ravivé en 1939, mais effectivement, une loi du 4 octobre 1940 l'a placé sous la présidence du maréchal Pétain, lui a donné le monopole de l'appel public aux dons et en fait le représentant de toutes les oeuvres caritatives auprès des pouvoirs publics. De ce fait, son histoire est faite de rivalités avec d'autres organismes importants, tels que la Croix-Rouge ou les ADP du PSF du colonel de La Rocque (dont les idées ont été copiées ici, comme cela a été le cas pour la devise « Travail, Famille, Patrie »). Elle est faite aussi d'une identification avec Vichy, avec les valeurs de la Révolution nationale et même avec la personne du chef de l'État, dans une instrumentalisation mutuelle à des fins de propagande. J.-P. Le Crom donne la teneur réelle de cette connexion qu'on savait étroite, sans forcément pouvoir la définir, en étudiant les caractéristiques des interventions du Secours national (par exemple la priorité aux secours en nature, la priorité donnée aux familles sur les individus, la prime donnée aux enfants scolarisés dans des établissements catholiques, la défaveur dont pâtissent les femmes célibataires ou divorcées) et sa participation à la politique familiale (enseignement ménager, promotion du mariage et de la mère au foyer).

En s'intéressant au personnel dirigeant et aux représentants locaux du Secours national, il met en avant la prééminence des notables, souvent catholiques,

évidemment maréchalistes dans leur majorité. Il explique ainsi la lutte plus ou moins ouverte qui, ici comme dans la plupart des autres organismes publics et para-publics, finit par mettre aux prises maréchalistes, vichystes, collaborationnistes et résistants. On remarquera à cet égard l'excellent chapitre, tout à fait inédit, qu'il consacre aux œuvres de secours animées par des militants de la Collaboration (bien sûr concurrents entre eux), en étroite corrélation avec les objectifs de politique et de propagande définis par les Allemands et financés par eux avec l'argent volé aux Juifs de France : le COSI et l'Entraide d'hiver, moins connue. Cette dernière étude rejoint l'attention que J.-P. Le Crom porte à deux autres importantes questions : l'« aryanisation » du personnel des œuvres caritatives et l'attitude de celles-ci face aux persécutions antisémites. Grâce à une remarquable campagne de recherche dans les archives (d'autant plus méritoire que les archives du Secours national ont disparu), J.-P. Le Crom donne avec ce livre un panorama très complet et très utile sur des sujets à la fois méconnus et cruciaux.

Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON

Catherine Lacour-Astol, *Le Genre de la Résistance. La Résistance féminine dans le Nord de la France*, Paris, Presses de la FNSP, 2015, 389 p.

La recherche historique a permis de connaître les itinéraires féminins dans la Résistance et la mobilisation des femmes, qui a déjà fait l'objet d'un hommage appuyé à la fin de la guerre, est désormais établie. Mais peut-on évoquer une singularité de l'engagement féminin ? L'auteur entend faire du genre une clé de lecture de la Résistance en tant que phénomène social. Quel rôle, en particulier, l'engagement féminin joue-t-il dans le tissage des liens entre une Résistance ultra-minoritaire dans sa forme organisée et la société occupée ? C. Lacour-Astol a choisi l'échelle locale, en l'occurrence le département du Nord dont l'histoire est originale puisqu'il connaît déjà, pendant la Première Guerre mondiale, une expérience de l'occupation et de la résistance. Pendant l'entre-deux-guerres, la mémoire de la guerre y reste bien plus vive que dans le reste de la France : le département célèbre ses résistants et accorde un rôle particulier aux héroïnes, en particulier Louise de Bettignies. Cette spécificité persiste pendant le second conflit mondial puisque le Nord constitue avec le Pas-de-Calais la zone rattachée au commandement militaire de Bruxelles.

L'expérience résistante est évanescence : pour l'appréhender, C. Lacour-Astol étudie d'abord la répression, surtout abordée par le biais du regard des autorités françaises. Le préfet Carles crée en effet en 1941 un fichier central qui centralise les informations relatives aux arrestations opérées par les autorités d'occupation sur le territoire départemental : pour intercéder auprès des Allemands et secourir les familles, l'administration doit avoir une connaissance précise des cas individuels. Les femmes occupent *a priori* une place marginale (ce qui ne veut pas dire négligeable) dans l'ensemble de la population réprimée : elles constituent 11 % des Nordistes sanctionnée par une arrestation et 8 % de ceux qui sont déportés par mesure de répression. Mais ces chiffres constituent-ils des indicateurs fiables de la place des femmes dans la Résistance ? Ne sont-ils pas le reflet d'un système répressif inégal selon le sexe ? Les femmes sont ainsi totalement épargnées par les arrestations qui s'inscrivent dans le cadre de représailles sanctionnant des attentats ou des sabotages, alors que 12 % des arrestations masculines relèvent de cette catégorie. En revanche, les hommes ne sont pas arrêtés en tant que complices alors que cette situation

correspond à près du quart des arrestations féminines. Lorsqu'un résistant échappe aux recherches, il arrive (les cas sont cependant peu nombreux) que son épouse soit arrêtée à sa place : l'arrestation découle alors de la notion de responsabilité collective inscrite dans le droit allemand appliqué aux territoires occupés.

Les maires, qui comprennent la place centrale que le préfet du Nord assigne à la défense de la famille, interviennent souvent en faveur des femmes arrêtées. Mais les demandes les plus fréquentes émanent des familles, d'abord des femmes et en particulier des mères. Une partie des lettres sont adressées à la « préfète », madame Carles, connue pour son engagement en faveur des plus démunis : cela peut traduire l'espoir d'une plus grande compréhension fondée sur l'identité de sexe. Deux catégories sont exclues de la défense de la population par les autorités préfectorales : les femmes réprochées pour leur non-conformité aux bonnes mœurs et les militantes communistes. Lorsque le préfet intervient auprès des autorités d'occupation, il insiste sur l'atteinte portée à la famille par l'arrestation de son pilier féminin. La réponse allemande est nuancée et le jeu des acteurs locaux peut conduire à une certaine inflexion de la répression.

Les femmes arrêtées par l'occupant ou sur son ordre représentent 0,1 % de la population féminine départementale. Leur arrestation sanctionne des comportements très variés. En découle donc un portrait informel de l'opposition rencontrée par l'occupant. L'engagement des femmes diffère sensiblement de celui des hommes : presque absentes de la sphère de l'engagement militaire, elles jouent un rôle majeur dans l'aide aux populations pourchassées (soldats alliés, résistants, réfractaires, déserteurs allemands). Leur poids est également notable dans les activités de renseignement ou le refus de collaborer. La population féminine arrêtée se singularise par une assez large participation au monde du travail alors que le Nord se caractérise par un fort sous-emploi féminin. Ceci étant, le poids des ménagères n'est pas négligeable : leur sensibilité aux difficultés du quotidien et leurs nombreuses relations de voisinage les rendent disponibles à une action visant à déstabiliser l'ordre allemand. Les autorités d'occupation sont particulièrement sensibles à l'aide apportée aux soldats britanniques qui représente le quart des condamnations prononcées par les tribunaux de l'OFK 670, la moitié des condamnés étant des femmes. En dépit de la rigueur des ordonnances, les peines capitales sont assez exceptionnelles et cette dernière semble en partie liée à la forte présence des femmes dans la population poursuivie. De même, si les autorités d'occupation, à partir de l'été 1941, mettent en œuvre une politique anticommuniste très sévère, la répression respecte la frontière du genre : sans doute une rigueur indifférente au sexe aurait-elle été trop dommageable à la préservation des relations avec les populations occupées.

L'auteur étudie dans une deuxième partie la reconnaissance institutionnelle de la Résistance dont les sources étaient restées inexploitées à l'échelle départementale. En 1944, lorsque les femmes deviennent citoyennes à l'égal des hommes, cette mesure est présentée comme une conséquence de leur rôle pendant l'Occupation. Mais les mérites individuels doivent aussi être reconnus. À l'échelle départementale comme à l'échelle nationale, la part des femmes paraît *a priori* modeste : la carte de combattant volontaire de la Résistance est attribuée à 8 000 Nordistes, dont 921 femmes, soit 12 % du total. Et pourtant, le Nord est caractérisé par une forte reconnaissance de l'engagement féminin puisque la carte a été attribuée à 57 % des femmes qui en ont fait la demande (contre 36 % des hommes) : cette valorisation des dossiers de résistantes semble provenir de la rencontre entre une très faible demande féminine et un milieu résistant convaincu du rôle essentiel joué par les femmes. La Résistance contribue-t-elle à modifier les rapports entre les sexes ? L'engagement féminin contrevient à la fois à l'ordre allemand et à l'ordre social qui pousse la femme à la subordination. Cette situation, qui heurte les représentations dominantes du féminin,

déconcerte l'occupant puis la société libérée. La Résistance, brèche ouverte dans l'ordre social des sexes, a cependant pu contribuer à une certaine accélération de l'évolution des identités de genre.

Philippe ROGER

Anne Verdet, *La Logique du non-consentement. Sa genèse, son affirmation sous l'Occupation*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Essais », 2014, 237 p.

Maîtresse de conférences en sociologie à l'université d'Orléans, A. Verdet, dont les recherches portent sur le monde rural, l'histoire et la sociologie de l'éducation, est aussi originaire du département du Lot, ce qui n'est nullement anecdotique. C'est bien, en effet, à partir de ce que lui soufflait son expérience personnelle – qu'elle dévoile dès les premières lignes de son avant-propos en affirmant avoir « grandi dans le non-consentement » – qu'elle a entrepris de scruter les comportements de villageois du Lot sous l'Occupation. Loin du schéma qui place une masse amorphe, évoluant au gré des vents portants, entre deux minorités – résistants et collaborateurs – décrétées numériquement équivalentes, elle explore une attitude qui fut, selon elle, dominante et qui se décline en fonction d'un nuancier étendu : le non-consentement. Le concept a été mis à l'honneur dans ce champ précis par Pierre Laborie dont les travaux, à commencer par *Résistants, Vichysois et autres. L'évolution de l'opinion et des comportements dans le Lot de 1939 à 1944* (1980), servent de cadre de référence à A. Verdet. Sa démarche se décline en deux temps. Une première partie pose le cadre conceptuel et méthodologique de l'enquête tout en brossant, succinctement mais non sans finesse, les traits dominants du terrain étudié. Une deuxième partie décrypte l'univers du non-consentement en déroulant la palette de ses expressions et manifestations. En filigrane de cette recherche, s'inscrit la conviction que « dans l'histoire de la Résistance, une grande part d'implicite demeure. »

Le terrain d'investigation d'A. Verdet présentait au début de l'Occupation un profil qui ne le prédisposait pas particulièrement à la désobéissance, fût-elle retenue. La sociologue campe excellemment la « physionomie » du territoire qu'elle explore : « Voilà à quoi ressemblait le Lot, avant la guerre. Une contrée profondément rurale, repliée sur ses peurs, ses prudences ataviques, sa modération politique et sa tradition clientéliste, trop pauvre pour la moindre modernisation. Catholique, mais l'idéal républicain n'y est pas moins présent, comme une garantie minimale, porté par ceux qui font vivre un réseau scolaire dense. » Elle a sélectionné un large échantillon de communes, collectant une trentaine de témoignages dans vingt-deux villages de ce département où le taux de ruraux dépassait encore 80 % au recensement de 1936. Elle a cherché à privilégier les témoignages « ordinaires, concrets, descriptifs, évoquant le vécu de tout un chacun. » Elle livre une enquête approfondie, nourrie d'une familiarité intime avec cette terre où elle est née et étayée sur des références choisies avec discernement (outre Pierre Laborie, Harry Roderick Kedward, François Marcot, François Ploux, mais aussi Pierre Bourdieu, Howard Becker, Georg Simmel). Au fil des entretiens, A. Verdet a vu émerger un passé dans lequel les récits épousaient trois rythmes : « la lenteur, la pesanteur, la lassitude, pour tout ce qui s'instaura dès 1940 ; le temps de la contrainte, de la privation. Un rythme saccadé, tendu, dominé par l'inquiétude sur le cours des événements, l'urgence de leur voir une fin, la meilleure pour tous et la pire pour quelques-uns, depuis le printemps 1943, l'imposition du

STO et l'implantation des maquis. Un rythme brutal, pour l'irruption des repré-sailles du printemps 1944. Un souffle coupé. » Le repérage de cette scansion, qui met en lumière les changements profonds intervenus au cours d'une période où le temps avait une autre densité que celle des époques paisibles, souligne la capacité d'écoute, tous sens en alerte, de l'enquêtrice.

A. Verdet ausculte et catégorise, en fonction d'une gradation élaborée, la gamme riche et complexe du non-consentement. Les pratiques non-consentantes, passives et actives, sont passées au crible d'une analyse qui s'adosse aux entretiens qu'elle a menés. Le non-consentement passif, si difficile à mettre en évidence qu'il arrive qu'on invoque pour s'en débarrasser l'impossibilité de sonder les reins et les cœurs des individus, est scruté en faisant toute leur place à des sentiments d'ordinaire peu évoqués : « Peurs, lassitude, épuisement, saturation, fierté, émotion se conjuguent avec non-consentement. Foncièrement. Ce non-consentement peut n'être qu'intérieur, silencieux, imbibé. D'abord au moins. On se recroqueville et on attend. » A. Verdet montre que les pratiques qui tissent le non-consentement – ruses face à la réquisition des denrées alimentaires, bals clandestins, braconnage organisé, etc. – remplissent une fonction essentielle d'auto-protection en même temps que de restauration de l'estime de soi et de l'espoir. Le silence, a fortiori s'il est collectif, en est partie prenante et ce n'est pas le moindre mérite de l'enquêtrice que de parvenir à le sonder et à le caractériser. A. Verdet cite Saint-Exupéry confiant dans *Lettre à un otage* en 1944 à propos de son ami Léon Werth : « Pour imaginer qu'il respire encore, j'ai besoin de le croire ignoré de l'envahisseur, abrité en secret par le beau rempart du silence des paysans de son village. » Le non-consentement passif, qui ne saurait être assimilé à l'inaction, est source d'une dynamique forte. Il s'enracine, sur fond d'habitat semi-dispersé, dans la cohésion de la communauté villageoise et bénéficie de la capacité d'entraînement de nombreux acteurs, au premier rang desquels les notables ruraux : curés, instituteurs, médecins, gendarmes (avec des ambivalences et des craintes parfois fondées). L'examen du village non-consentant de Magnagues sur le causse de Gramat fait ressortir une véritable culture du non-consentement assise sur un puissant sentiment communautaire. Ce ciment commun est d'autant plus intéressant qu'il n'exclut pas les tensions intestines mais l'action régulatrice de la communauté tempère les possibles épanchements de celles et ceux qui ne sont pas insensibles aux rappels à l'ordre du gouvernement et à la peur de la transgression. Rarement, les « formes élémentaires de désapprobation » (P. Laborie) ont été aussi nettement déchiffrées. À l'évocation de la « cohésion de la communauté villageoise [qui] se révèle d'autant mieux qu'elle est contrariée », on pense aux analyses élaborées par James C. Scott pour un tout autre terrain d'enquête, la lointaine Malaisie.

La typologie que dresse A. Verdet en fonction du degré de transgression des pratiques qu'elle décrit lui permet également de faire place au non-consentement actif (aide aux réfractaires du STO, soutien aux maquis, hébergement de réfugiés et de proscrits, etc.) dont la forme la plus aboutie est le recel d'armes. Ce comportement a été distingué par l'économie morale de la reconnaissance, deux villages – Caniac et Terrou – ayant reçu la médaille de la Résistance (décernée à dix-huit collectivités territoriales seulement). C'est qu'au cœur du non-consentement actif, il y eut le soutien aux résistants. En prêtant attention aux actes d'assistance mais aussi à la dimension symbolique de la solidarité manifestée par la population, A. Verdet éclaire la nébuleuse du non-consentement et cerne des « identités territoriales » exacerbées par un contexte hostile. Mais alors, comment différencier le non-consentement et la Résistance ? La réponse tient, selon l'auteure, au degré de gravité de la transgression et du risque afférent. L'écriture est marquée par un tour souvent très personnel, une absence délibérée de fioritures qui sont en parfaite adéquation avec la teneur de la recherche. Ce petit livre, judicieusement proportionné par sa taille à son

objet, est une très belle enquête d'anthropologie historique qui met à mal les schémas dominants – et paresseux – à l'aide desquels on dépeint couramment la période de l'Occupation.

Laurent DOUZOU

Laurent Duguet, *Incarcérer les collaborateurs. Dans les camps de la Libération, 1944-1945*, Paris, Vendémiaire, coll. « Chroniques », 2015, 350 p.

L. Duguet donne ici une monographie consacrée aux camps d'internement de la région Provence-Alpes-Côte d'Azur entre l'été 1944 et la toute fin de 1945. Cette étude de seize camps répartis sur six départements se fonde sur de très nombreuses archives des préfetures, des comités départementaux de Libération et des camps eux-mêmes, provenant des archives départementales, qu'il est le premier, depuis leur ouverture, à avoir dépouillé de manière aussi exhaustive. Cet ouvrage suit un plan très simple, depuis l'ouverture improvisée de centres d'internement à l'été 1944 (L. Duguet emploie le terme bienvenu d'« épuration incontrôlée »), leur prolifération suivie d'une normalisation qui pose la question de leur regroupement, l'intervention difficile des pouvoirs publics dans le cadre du mouvement général du rétablissement de l'État de droit, la gestion compliquée des camps dont la population est fluctuante et très diverse, la fermeture et la liquidation de ces centres accompagnant, non sans ressauts, la fin de l'internement administratif qui devait suivre celle des hostilités. On remarquera, entre autres sujets de grand intérêt, la typologie des internés, qui met en avant des catégories inattendues ou peu étudiées : suspects italiens, civils allemands (qu'on essaie pendant leur internement de convertir aux mérites de la démocratie républicaine à la française), collaborationnistes en fuite arrêtés en Italie après la capitulation. Ces strates successives, très « internationales », soulignent la spécificité de cette région, véritable plaque tournante orientant les fuyards vers leur juridiction ou leur région d'origine.

L. Duguet pose une question jusqu'ici inédite : comment devient-on directeur de camp ? Il s'intéresse avec finesse au personnel de ces camps, gestionnaires, surveillants, forces de sécurité, généralement issus des rangs FFI. Il montre comment les premiers doivent travailler sans argent et sans matériel, en économie de pénurie, tandis que l'inexpérience et la désinvolture des seconds contribuent à certains des drames qui émaillent l'hiver 1944-1945 dans cette région, marquée par des attaques, parfois meurtrières, de centres de séjour surveillé. L'auteur s'attaque enfin au toujours problématique décompte des internés, avec beaucoup de précision dans ses résultats, mais aussi dans ses explications. Ce livre, complété par de bonnes annexes et une excellente carte, nourri d'archives, constitue une étude précieuse à ajouter à une histoire de l'épuration en plein renouvellement.

Bénédicte VERGEZ-CHAIGNON

Robert Frank et Éric Roussel (dir.), *Deux passions françaises, Pierre Mendès France et Charles de Gaulle*, Paris, CNRS Éditions, 2014, 366 p.

Issu d'un colloque organisé par l'Institut Pierre Mendès France en 2010, cet ouvrage vise à présenter les apports respectifs du général de Gaulle et de Pierre

Mendès France dans la vie politique du second XX^e siècle. Il s'agit également d'étudier la place que ces deux personnages historiques occupent dans la mémoire collective. Les auteurs de l'ouvrage cherchent à dégager non seulement les points de divergence entre Charles de Gaulle et Pierre Mendès France, mais aussi et surtout les éléments de convergence. Il convient de saluer le choix des organisateurs du colloque, É. Roussel et R. Frank (la conception de l'ouvrage est également coordonnée par Vincent Laniol), de recourir à des contributeurs issus de toutes disciplines – l'histoire gardant la primauté – et dont le statut de chercheurs largement confirmés contribue à donner du crédit à un propos qui eût pu cependant être enrichi d'un appareil critique plus étoffé. Le choix d'un parcours thématique, et non chronologique, autour de quatre entrées – « la Patrie », « la République renouvelée », « une France des temps modernes » et « une France présente au monde » – a été fait. Cela n'empêche pas la répétition de certaines conclusions, mais se justifie totalement eu égard à la différence importante du rapport au temps et à l'exercice du pouvoir des deux hommes, ne serait-ce que dans la durée de présence à la tête d'un exécutif par l'un et l'autre.

É. Roussel démarre l'étude par la rencontre en résistance des deux hommes et présente Pierre Mendès France comme un « gaulliste de guerre ». Pour autant, ce dernier ne renonce pas à la défense d'un modèle, celui de la République parlementaire. Il eût été intéressant d'alimenter une réflexion sur ce point précis : pourquoi Pierre Mendès France, présenté dans toutes les contributions comme l'émanation de cette République parlementaire, en est-il arrivé à accepter de gouverner dans un exécutif, le Gouvernement provisoire, qui n'avait jamais recueilli les suffrages des électeurs ? Cette question du suffrage apparaît dans le texte d'A.-G. Slama qui s'étonne de ce que Pierre Mendès France ait refusé, sous la V^e République, de combattre le général de Gaulle dans les urnes. Pour autant, un point de convergence apparaît selon lui dans la conception de la Nation portée par l'homme du 18 juin et par Pierre Mendès France : une nation « renanienne », celle « du vouloir vivre ensemble » (p. 35). Philippe Vial emporte ensuite l'adhésion du lecteur en montrant qu'en dépit d'un rapport aux carrières militaires très différent, les deux hommes se retrouvent autour du refus constant de l'insubordination de l'armée, exception faite de juin 1940.

Une fois ce rapport à la patrie analysé, les auteurs se penchent sur la question de la forme que doit prendre la République dans une partie très homogène car les contributeurs font montre d'une identité de vue assez forte. Pour eux, le général de Gaulle se réclame de la Nation tandis que Pierre Mendès France est le chantre de la République. Cette conclusion, véritable *leitmotiv*, est solidement démontrée. Pour cela, O. Rudelle convoque les « régimes d'historicité » et le rapport au temps de Charles de Gaulle – sur le registre des légitimistes vaincus – et de Pierre Mendès France – tenant d'une « gauche patriote fermée » (p. 85). J. Massot montre que l'histoire commence véritablement en 1789 pour le président du Conseil de 1954-1955, tandis que le général se place dans l'optique de la France millénaire. Pour autant, d'après S. Berstein, les deux hommes parviennent, dans une manière de syncrétisme, à proposer une vision moderne de la République, ce qui assure d'ailleurs, dans le cas du général de Gaulle, une certaine efficacité démocratique d'un régime auquel il a acculturé des notions empruntées aux légitimistes. G. Carcassonne aboutit à une conclusion similaire. G. Le Béguec termine alors cette séquence sur la question du « rassemblement » pour montrer qu'une fois encore de Gaulle cherche à rassembler la Nation tandis que Pierre Mendès France se place dans une logique républicaine d'affrontement électoral entre deux camps voués à conquérir le pouvoir par les urnes.

Par-delà cette question du pouvoir, c'est du contenu programmatique porté par l'un et l'autre des deux hommes – dimension peu présente jusque là – dont il est question dans la troisième partie, « une République des temps modernes ». Ainsi, N. Baverez montre le rôle-clef de l'un comme l'autre des deux hommes d'État dans

« la mise en œuvre des réformes qui révolutionnent le modèle économique et social français » (p. 161). Cette thèse est également présente chez A. Chatriot qui axe son propos sur la protection sociale. Enfin, la question de l'adaptation de ces deux personnalités à la société moderne est posée par A. Prost et par J.-F. Sirinelli. Le premier montre une nette divergence entre les deux hommes sur la question d'un discours spécifique sur et pour la jeunesse. Le second révèle une convergence : l'appropriation efficace des médias modernes par les deux hommes.

Mais c'est dans le domaine des relations internationales que les divergences entre les deux hommes semblent les plus fortes. F. Turpin explique qu'en dépit d'une « double image » commune de « décolonisateur » et de « défenseur du tiers-monde » (p. 259), l'un et l'autre ne partagent pas la même vision de la place de la France dans le monde, Pierre Mendès France ne se retrouvant que peu dans la grandeur gaullienne. G.-H. Soutou se situe sur une ligne assez proche, en se penchant plus particulièrement sur la question du rapport des deux hommes à la construction européenne. E. du Réau et R. Frank retrouvent malgré tout, dans leurs contributions respectives, des points de convergence. Là encore, l'on retrouve, cette fois sous la plume de R. Frank et associée à la notion de puissance, la conclusion selon laquelle le général de Gaulle incarne la France, quand Pierre Mendès France est le héraut de la République.

Pour finir, J.-P. Rioux s'interroge sur la place des deux hommes dans la mémoire collective – une « marque » pour Charles de Gaulle, une « trace » pour Pierre Mendès France – tandis que la parole est laissée, en conclusion, à Jean-Louis Crémieux-Brilhac, tout à la fois historien et grand témoin. Ce dernier se pose la question de l'exceptionnalité des temps auxquels les deux hommes ont été appelés à assumer le pouvoir : la défaite de 1940 et les guerres coloniales. Ce faisant, il perpétue une réflexion déjà portée par René Rémond sur « la part du contingent » dans le retour du général de Gaulle en mai 1958 (*1958, le retour du général de Gaulle*, Bruxelles, Complexe, 1998, pp. 13-16).

Au total, l'ouvrage répond clairement à la mission qui lui était assignée. Certes, pour le lecteur avisé, ses conclusions principales ne constitueront pas une surprise. Mais l'intérêt de l'entreprise réside ailleurs. D'une part, en s'interrogeant sur ces deux « passions françaises », les auteurs nous invitent à faire la part belle entre ce qui relève des représentations et des actions, s'inscrivant là dans une tendance historiographique bien ancrée – on peut citer notamment Sudhir Hazareesingh, *Le mythe gaullien* (2010) et, sorti depuis la parution de l'ouvrage recensé ici, le livre d'Alain Chatriot, *Pierre Mendès France, Pour une République moderne* (2015) qui vise notamment à dépasser la seule image du « mythe » Mendès France. D'autre part, l'ouvrage incite à poursuivre dans la voie d'études croisées car la formule paraît féconde pour dégager à la fois les spécificités de l'action de personnalités marquantes ayant interagi et celles de l'époque qui a constitué leur cadre d'action. Un regard croisé avec François Mitterrand, tant pour Charles de Gaulle que pour Pierre Mendès France, serait des plus intéressants, tant ce dernier apparaît comme un des autres piliers de la vie politique française du second XX^e siècle.

Nicolas VINCI

Sophie Cœuré, *Pierre Pascal. La Russie entre christianisme et communisme*, Lausanne, Noir sur Blanc, 2014, 415 p.

Pierre Pascal n'avait pas de biographe : S. Cœuré comble ce manque de la meilleure façon. Outre la réédition, chez le même éditeur, de la dernière partie de son journal de Russie inédit (avec Jacques Catteau et Julie Bouvard), l'historienne

lui consacre un livre très complet et nourri d'archives nouvelles. Le pari n'était pas simple. Les carnets de Russie de Pierre Pascal occupent une place fondamentale dans l'historiographie française du phénomène communiste, au point d'inspirer des vocations d'historiens. Il fallait prendre le risque d'en évoquer la qualité, mais aussi les biais par le fait de son écriture élaborée. L'attention sur cette figure bien connue des « premiers bolcheviks français » avait par ailleurs été renouvelée par sa très forte évocation dans *Le Passé d'une illusion* de François Furet, où son égalitarisme évangélique devenait la source de sa croyance puis de son désenchantement dans le mythe soviétique issu de la révolution d'Octobre. La discussion avec cette interprétation était nécessaire. La maîtrise du russe et de l'histoire de son enseignement dans notre pays était enfin indispensable pour rendre à ce professeur, passé de la lumière à l'ombre, sa juste influence sur les études slaves en France.

Pour y parvenir, le livre a dû faire le choix du déséquilibre. La seconde moitié du XX^e siècle y est évoquée au dernier des sept chapitres. Ce choix reflète celui fait par Pascal du repli volontaire sur sa carrière universitaire, que son expérience révolutionnaire et bolchevique des années 1920 ne devait pas interrompre. Le normalien agrégé de Lettres en 1913 entra à l'Institut d'études slaves en 1933 et succéda à Paul Boyer à l'École des langues orientales en 1937. En mars 1939, il devint docteur ès lettres grâce à sa brillante thèse sur Avvakoum, le martyr du Raskol qui périt sur le bûcher en 1682 pour avoir résisté aux réformes du tsar Alexis et du patriarche Nikon. Le sujet l'avait saisi en novembre 1928 quand, fouillant dans les rayons du musée Kropotkine, il en fit la rencontre dans un livre de l'anarchiste, *Idéal et réalité dans la littérature russe*. Avec Avvakoum, Pascal fuyait le « jargon politique » bolchevique et la désespérante réalité soviétique, mais il retrouvait la Russie des profondeurs qu'il avait toujours aimée. En 1950, la chaire de russe de la Sorbonne devint vacante à la suite du décès de Raoul Labry. Il y fut élu à une majorité écrasante. Avec le temps et l'épuration délibérée de son curriculum, son bolchevisme devint un épisode et sa participation à la révolution russe, un séjour d'études. Il fallut attendre la publication (inachevée avant sa mort) de ses carnets de Russie, à partir de 1975, pour que ce passé ressurgisse sous une forme qui le satisfaisait et qui exerça dès lors une influence profonde sur le récit français des « origines du communisme ».

Comme le souligne S. Cœuré, ce retrait prolongé explique pour partie l'absence d'une véritable « soviétologie française ». Après l'« affaire Victor Serge » (son beau-frère) au milieu des années 1930, il n'apparut plus en première ligne des mobilisations antisoviétiques. Pendant la Guerre froide, Pascal fut cependant un « passeur discret » de l'antitotalitarisme. Il contribua à *Prewes*, à *Catacombes*, au *Contrat social* ou à *La Révolution prolétarienne*. Il participa à la publication du *Docteur Jivago* en France, à l'agitation autour de l'affaire Siniavski-Daniel « sans s'afficher au premier plan » (p. 362). Son réseau d'amis, d'élèves et de collègues fut au cœur du travail d'importation et de traduction de l'œuvre de Soljenitsyne. Il ne retourna jamais en URSS, mais renoua à partir des années 1960 une correspondance avec ceux qu'il y avait laissés dans les années 1930. Pascal est donc une figure importante mais « invisible » de la Guerre froide. Cette invisibilité volontaire tient peut-être à la sidération qui fut la sienne devant l'échec douloureux et sans appel de son bolchevisme. Entre la frustration du témoin de n'être pas entendu et l'abysse ouvert par un engagement qui se voulait total, la génération des communistes de la première heure s'est heurtée à l'énigme du sens de sa propre expérience. En faisant coïncider dans ses carnets la rupture de 1921 avec son propre éloignement intérieur, Pascal a choisi de la conjuguer sur un mode mineur, au moins jusqu'à sa quasi-sécession après 1928. L'arrestation de Nicolas Lazarévitch à l'automne 1924 fut un choc. En marge de l'opposition stalinienne à partir de 1925, il fit en URSS une « première expérience de la dissidence »

(p. 232), grâce au « Petit-Paris » de visiteurs et d'interlocuteurs qu'il organisa dans la minuscule chambre n° 25 de l'hôtel où il logeait, au 16 du *Leontevsky pereoulok* à Moscou. Il entretint des correspondances codées avec des « ennemis du régime », au premier rang desquels Boris Souvarine. La politisation de la vie privée caractéristique du régime soviétique rattrapa bien vite le couple heureux qu'il formait avec Evguenia « Jenny » Roussakova, une jeune française d'origine russe engagée comme dactylo au Komintern, qu'il rencontra au III^e Congrès à l'été 1921. L'écartèlement géographique de sa famille après le retour en France en 1933 contribua à le museler par la suite.

Mais il y a sans doute dans cette expérience même du bolchevisme quelque chose qui résiste à l'intelligence remarquable de Pascal. Il n'est pas l'homme d'un monde fini : adhérer, c'est souffrir. Pascal, par ailleurs, n'a jamais vraiment aimé Février 1917, il lui préféra toujours Octobre, avant d'en désespérer. Beaucoup de choses en lui ont conspiré à cette défiance durable et bien française, mais elle pèse lourd sur sa capacité d'imaginer un autre destin à la Russie. Son ascétisme intransigeant, en même temps qu'il lui fit supporter les privations, lui fit détester la NEP et l'involution supposément « petite-bourgeoise » de l'URSS dans années 1920. Il n'était pas non plus séduit par le trotskisme et par une interprétation thermidorienne de la révolution de 1917. Sophie Cœuré y ajoute son antipatriotisme d'inspiration catholique, qui l'empêchait d'adhérer à toute forme de religion civile et patriotique et l'inclinait à y voir le « vice [...] de l'idolâtrie nationale » (p. 24). À l'ENS, Pascal ne fut ni socialiste, malgré Lucien Herr, ni chrétien social, comme nombre de ses camarades. Sa passion pour la question de l'Union des Églises catholique et orthodoxe portée par le Père Portal le prédestinait à la Russie, pas au bolchevisme. Dans son cas, un universalisme ne s'est pas versé dans l'autre, à la faveur d'un mécompte sur la révolution. Dans le non-sens rétrospectif du soviétisme, autour duquel il tissa un système complexe et contradictoire d'auto-analyse, se love enfin le non-sens plus profond de sa Grande guerre, absolument silencieux celui-là.

Pascal fut incontestablement ébranlé par la guerre. Mais il n'a jamais évoqué par la suite sa condition d'officier combattant français, deux fois blessé en septembre 1914 dans les Vosges, puis en juin 1915 aux Dardanelles. L'articulation entre la guerre et la révolution est pourtant fondamentale chez lui, c'est l'un des nœuds de sa vie. Versé à la Mission militaire française en Russie, il y conçut un profond mépris pour tout ce que constituait ce petit milieu fermé dont la première fonction était de maintenir la Russie dans la guerre. Ce en quoi Pascal crut alors, c'est moins peut-être la révolution, que le peuple russe idéalisé en révolution, le peuple chrétien, pacifique, simple et bon en marche vers l'égalité primordiale de l'homme universel – une croyance marquée par un « essentialisme culturaliste » typique, mais daté, que Sophie Cœuré souligne à juste titre. D'où son accoutrement dépouillé, sa fascination pour le catholique converti et révolutionnaire Ivan Knijnik, sa relation « ambiguë, aussi intense qu'éphémère » avec le soldat Egor Egorov, son inclination pour l'expérimentation communautaire. Comme il consentit à la guerre, Pascal consentit aussi à la « violence légitime » exercée par la révolution, en matière de peine de mort comme de liberté religieuse, et ce consentement-là est une énigme. Peut-être a-t-il fini par le considérer comme une faute et un crime.

Dans la vie de Pascal, l'expérience du Groupe communiste français de Russie est donc la charnière essentielle. À l'aide d'archives encore inédites, la biographie de Sophie Cœuré met un point final à l'histoire mythique de ce *lunatic circle* dont l'influence est ramenée à sa juste proportion. Pascal y vécut l'exaltation des années révolutionnaires et participa personnellement à l'administration policière et rigoriste de la « colonie française » à Moscou. Il se heurta aux personnalités fortes et diverses que seules les circonstances avaient réunies, comme Jacques Sadoul et

Henri Guilbeaux, et y subit sa première autocritique. L'influence directe du groupe sur la création du PCF fut minime, comme l'avait déjà montré Annie Kriegel et Georges Haupt. Mais Pascal incarna aussi une première figure d'« intellectuel communiste » dont la rigueur et l'ascétisme offraient une manière d'exemple à des socialistes français acquis à la III^e Internationale, qu'il méprisait pourtant pour leur « mollesse ».

Le PCF, à vrai dire, n'a jamais vraiment préoccupé Pascal, ce qui est encore un signe du destin russe qu'il s'était choisi. Pascal appartient à cette catégorie d'hommes « entre deux mondes » que la relation spéciale de la France à la Russie a contribué à créer depuis la fin du XIX^e siècle. Lui, l'intellectuel catholique en quête de spiritualité, fut puissamment attiré au-delà de la frontière orientale du monde catholique par une forme de religion naturelle qu'il croyait incarnée par les Russes. Il rencontra Jenny quand elle était employée comme dactylo au secteur de Presse du Komintern, avant même sa majorité : sur la photographie de son dossier, elle arbore un béret à la Française. Il a consacré toute sa vie à la connaissance intime de la Russie, de son histoire et de sa langue, mais les circonstances l'ont définitivement éloigné de l'URSS où il n'est jamais retourné. D'où vient dès lors ce sentiment qui se dégage de ce livre-portrait d'un homme hors-série qui s'est abrité du siècle ? Peut-être du triste privilège de Pascal, celui d'avoir été, dans sa chair, l'un de très rares témoins français non seulement de deux guerres mondiales, mais d'une révolution dont on ne sait pas bien ce qui, au fond, en est sorti, sinon une tyrannie.

Romain DUCOULOMBIER

Roman Krakovský, *Réinventer le monde. L'espace et le temps en Tchécoslovaquie communiste*, Paris, Publications de la Sorbonne, coll. « Internationale », 2014, 325 p.

Le livre de R. Krakovský, issu de sa thèse, porte sur la « dernière grande tentative européenne de réinventer le monde », celle des démocraties populaires en Europe de l'Est. À la recherche du rapport spécifique à l'espace et au temps construit par un régime socialiste, l'auteur nous amène dans l'univers mental et social des populations tchécoslovaques après 1945. La perception de l'espace et du temps, toujours subjective, est également une construction sociale et une entreprise politique essentielle dans le cadre du projet idéologique du communisme. L'approche de R. Krakovský se focalise sur la relation entre l'État-Parti et les populations : s'il s'agit d'analyser les formes d'exercice du pouvoir, l'examen de leur appropriation par les populations locales en est inséparable grâce à l'étude des moyens de communication, de la participation (réelle ou supposée) des populations au gouvernement. L'individu s'introduit comme troisième pôle entre l'État-Parti et les populations : comment celui-ci peut-il se réaliser dans le régime communiste ?

Appuyé sur des archives aussi riches que variées et une bibliographie abondante en cinq langues, l'ouvrage de R. Krakovský procède par changements d'échelles constants et se présente sous forme de « puzzle ». Des études de cas y éclairent la politique nationale tchécoslovaque et la vie quotidienne en Europe de l'Est, mais elles sont également remises en perspective avec des évolutions historiques bien antérieures à la Seconde Guerre mondiale ou à la Révolution d'octobre. À côté de l'histoire du quotidien, l'auteur n'hésite pas à faire appel à tous les outils qui peuvent servir son projet d'une anthropologie historique du communisme, au lieu d'entrer dans les querelles entre écoles historiographiques.

Le premier des cinq chapitres commence par la volonté massive de changement au lendemain de la guerre : le programme de reconstruction nationale (1947-1948) et le premier plan quinquennal (1949-1953) reposent sur une accélération et un raccourcissement du temps de production, qui associent au temps rationalisé de l'industrialisation l'exigence de dépassement permanent des objectifs fixés. À travers la plus grande entreprise tchécoslovaque de l'industrie lourde, le lecteur découvre les mécanismes concrets destinés à imposer ce cadre du « temps rationnel-charismatique », mais également ses nombreux dysfonctionnements. Dans un contexte de crise économique et politique, le système du plan finit par s'effondrer au début des années 1960, or même les projets de réformes économiques au Printemps de Prague ne remettent pas en cause l'orientation résolument prospective du temps, trop intimement liée à l'identité du régime.

Le deuxième chapitre est consacré au rythme hebdomadaire. L'arythmie temporelle engendrée par les accélérations et ralentissements forcés tout au long des plans économiques est ici rejointe par un sentiment d'incertitude autour des jours chômés. Après avoir détaillé les expériences soviétiques des années 1923-1940, R. Krakovský retrace la lutte du Parti Communiste Tchécoslovaque contre la pratique religieuse dominicale dans le département de Žilina, en Slovaquie septentrionale. Des campagnes du « travail de la nation » certains dimanches, le déplacement du week-end, la suspension de jours fériés, le changement d'horaire de la messe ou des obstacles au déplacement des fidèles suscitent des protestations et des stratégies de contournement, non seulement de la part de l'Église catholique, mais également d'une partie de la population et débouchent sur un fort sentiment d'irrégularité.

La construction de l'intérêt général fait l'objet du chapitre suivant. À partir du concept d'« Öffentlichkeit » chez J. Habermas, la notion d'espace public permet d'analyser l'influence des recompositions sociales et politiques après 1945 sur la participation des citoyens au débat public et à la prise de décision. À l'exemple de la commune de Ruzyně, près de Prague, R. Krakovský explique l'organisation municipale, questionne le statut des communistes et démontre la persistance de voix discordantes y compris après 1948. L'espace public socialiste identifie cependant les individus selon des critères à la fois politiques et apolitiques (âge, sexe, profession, etc.), introduisant ainsi une inégalité de statut entre eux. Des espaces publics alternatifs (syndicats, Églises, samizdat et autres) sont certes tolérés, mais en dominant les espaces communs aux différents groupes, le Parti détruit la capacité de l'espace public à définir collectivement l'intérêt général.

Un déplacement radical de la frontière entre le public et le privé au détriment de ce dernier donne naissance à une « sphère commune » dans laquelle la communauté corrige la vie privée des individus au nom du « vivre-ensemble socialiste ». La réflexion sur l'espace public et l'espace privé se poursuit au quatrième chapitre avec le discours sur soi exprimé dans les plaintes adressées par les Pragoïses aux autorités dans les années 1950. L'étude du cadre matériel, notamment des modalités d'habitat caractérisé par une forte promiscuité, vient utilement compléter ce tableau d'une intimité constamment menacée, de l'inconfort émotionnel et de la surveillance réciproque. Or, à partir de la fin des années 1950, une certaine revalorisation de la propriété privée et le développement de la société de consommation permettent une « renaissance » de l'individu au détriment du sentiment d'appartenance à la communauté.

Placé en dernier, l'étude des festivités nationales du 1^{er} mai permet de faire le lien entre les différentes thématiques de l'ouvrage. L'analyse de politiques symboliques du régime pose la question de la construction non plus de l'individu, mais d'une communauté nationale. De ces quelque 90 pages, assez complémentaires par rapport au livre précédent de R. Krakovský sur le *Rituel du 1^{er} mai en Tchécoslovaquie, 1948-1989* (2004), retenons surtout l'idée d'une « parenthèse » temporelle qui projette le

participant dans l'état de bonheur et d'abondance qui serait celui du communisme enfin atteint, et une mise en scène spatiale à l'image des hiérarchies de la société socialiste.

La vision d'ensemble du « puzzle » proposé par R. Krakovský invite à se réinterroger sur la chronologie de l'histoire du communisme, car ce n'est qu'au dernier chapitre que le lecteur retrouve véritablement l'année 1968 comme césure. De même, le tournant de 1945-1948 est fortement relativisé. Le plaidoyer pour un retour plus attentif sur les années 1970, période souvent délaissée entre l'installation des démocraties populaires et l'effervescence des années 1980, et à l'ombre du Printemps de Prague dans le cas de la CSSR, est bienvenu. Tout au long de l'ouvrage surgissent, du milieu d'une foule d'exemples, de statistiques, d'événements, avec l'apparence du plus grand naturel, des explications limpides sur des concepts clés de l'univers socialiste, qui rendent la lecture de cette thèse, récompensée par le Prix d'histoire sociale de la Fondation Dogan et de la FMSH et le Fraenkel Prize in Contemporary History de The Wiener Library, des plus profitables au-delà des seuls spécialistes de l'histoire tchécoslovaque.

Eva PATZELT

Françoise Birck, préface d'André Grelon, *L'École des Mines de Nancy (ENSMN) 1919-2012. Entre université, grand corps d'État et industrie*, Nancy, Presses Universitaires de Lorraine, coll. « Histoire des institutions scientifiques », 2013, 419 p.

L'ouvrage de F. Birck prolonge de précédents travaux collectifs, menés notamment avec André Grelon, centrés sur les établissements d'enseignement technique et scientifique de Nancy, mais toujours attachés à varier les échelles d'analyse pour relier les discussions et les réalisations locales aux évolutions nationales et européennes. Ce nouveau livre ne déroge pas à la règle : on suit, sur près d'un siècle, l'histoire de l'institution créée en 1919 sous le nom d'Institut métallurgique et minier, devenue aujourd'hui Mines Nancy. La multiplicité des réformes et des projets rappelle combien la continuité d'une institution dit peu de choses des choix stratégiques qui ont pu être réalisés, des possibles écartés, parfois au prix de tensions difficilement surmontées. Le constat n'est pas propre à cette école : la formation des ingénieurs a été bouleversée en quelques décennies, comme du reste les fonctions qu'ils sont amenés à assumer au cours de leur carrière.

Le parcours chronologique suivi permet de repérer plusieurs inflexions. Avec force détails, F. Birck situe d'abord la naissance de l'école par rapport aux instituts techniques supérieurs fondés en France à la fin du XIX^e et au début du XX^e siècle. À Nancy, huit écoles et instituts ont été mis en place à partir de 1887-1889, le plus souvent en relation étroite avec la faculté des sciences ; l'institut métallurgique et minier est en revanche la seule création d'après-guerre. Cela situe l'école au cœur des relations entre science et industrie. Pourtant, alors que les maîtres de forges lorrains avaient privilégié avant 1914 le recrutement d'ingénieurs formés à l'École des Mines de Paris ou à l'École des Mines de Saint-Étienne, ils choisissent en 1919 de soutenir un projet local. Celui-ci est néanmoins le produit de réflexions régionales et nationales, dans divers cercles, sur la formation d'ingénieurs praticiens. Les dénominations successives – dès 1921 l'École supérieure de la métallurgie et de l'industrie des mines – montrent l'importance de la « microdistinction » entre écoles (p. 103). La formation, qui dure trois ans à partir de 1923, est financée

essentiellement par les organisations professionnelles malgré la volonté d'instaurer un équilibre institutionnel entre l'Université et les entreprises. On choisit de recruter des élèves sur un concours de même niveau que le programme d'entrée à l'École polytechnique, d'où un faible recrutement régional et de modestes promotions dont s'accroissent fort bien les industriels, soucieux de former rapidement des ingénieurs à moindre coût.

La fin des années 1930 ouvre une deuxième période après le départ des deux personnalités qui avaient accompagné l'essor de l'école. Ce dualisme permettait d'associer un universitaire et un ingénieur des Mines. Malgré les difficultés liées à la période de guerre, la continuité semble l'emporter. L'association des anciens élèves, attachée à la valeur du diplôme, joue cependant un rôle croissant, notamment en portant les destinées de l'école dans les milieux industriels et gouvernementaux (p. 128). À la Libération, le projet d'un Centre polytechnique nancéien porté par Jean Capelle, alors professeur à la faculté des sciences de Nancy et directeur de l'École supérieure d'électrotechnique et de mécanique, n'aboutit pas davantage que le projet de réforme des statuts de l'école défendu par le directeur universitaire. Les réflexions sur la réforme du système éducatif dans le cadre de la commission Langevin-Wallon et leurs résonances locales expliquent l'importance des discussions au moment où le décret du 16 janvier 1947 prévoit la transformation des établissements rattachés aux universités et donnant un enseignement supérieur sanctionné par un diplôme d'ingénieur en écoles nationales supérieures d'ingénieurs. Quatre ans plus tard, par dérogation et à l'issue (provisoire) d'intenses discussions, l'établissement devient École nationale supérieure de la métallurgie et de l'industrie des Mines de Nancy : les protagonistes ont préféré, explique F. Birck, « un arrangement local à un arbitrage de l'État » (p. 155). Le constat du manque d'ingénieurs peine à déboucher sur des mesures suffisantes pour y remédier. Ainsi, « tenter d'envisager le renouvellement des bases de la collaboration université/industrie » (p. 181) suppose des hommes neufs et la redéfinition de l'institution est indissociable de celle de l'ingénieur. Le nombre de places au concours d'entrée augmente enfin dans les années 1950 (jusqu'à 45 élèves en 1957-1958), sans résoudre ce paradoxe d'une « petite école de province qui forme (mal) une vingtaine d'ingénieurs par an » (p. 197), mais qui mobilise des acteurs de haut niveau dans la controverse autour de ses statuts. Dans les années 1960, Bertrand Schwartz entreprend de rénover le système d'enseignement et la pédagogie en lançant le débat sur l'ingénieur qu'il s'agit de former, désormais généraliste, en lien avec les évolutions de la formation permanente. Cette école s'insère dans l'Institut national polytechnique de Nancy en 1970. L'intention de ses responsables rejoint celle des autres institutions : elle consiste surtout à préserver des dispositifs dérogatoires plutôt que de construire un projet commun au niveau local. Le recours à l'histoire est présenté comme une composante des stratégies institutionnelles à partir des années 1970 – on se fonde sur le passé pour justifier les choix présents en vue de l'avenir –, même si une légère confusion semble parfois l'emporter avec l'histoire en tant que variable explicative privilégiée par l'auteur (p. 235 et suiv.).

La dernière partie s'intéresse à l'émergence du projet ARTEM (Arts, Technologie, Management) à partir des années 1990. L'analyse s'élargit ici et ne traite plus seulement de l'École des Mines de Nancy, la configuration nouvelle introduite par ce projet lui associant l'Institut commercial de Nancy et l'École nationale supérieure d'art de Nancy. La recherche d'un nouveau compromis institutionnel compatible avec la politique universitaire de regroupement de pôles dotés d'une meilleure visibilité internationale, à travers le rapprochement entre la gestion, les sciences de l'ingénieur et le design, est encouragée par les acteurs politiques locaux et par l'appui de personnalités comme Louis Schweitzer, alors PDG de Renault et président du conseil d'administration de l'École des Mines à partir de 1999.

E. Birk a le mérite de rappeler que « les relations école/industrie n'épuisent pas toute l'histoire » de l'école (p. 33). L'explication des projets, qu'ils aient abouti ou non, nécessite de comprendre les stratégies d'acteurs. L'enquête démontre que l'action locale de personnalités d'inégale envergure, issues des mondes universitaire, politique ou industriel, ont été déterminantes. À ce titre, elle s'intègre à l'historiographie renouvelée des pôles scientifiques locaux. La présence de personnalités aussi importantes pour l'histoire de l'enseignement supérieur scientifique et technique au XX^e siècle que Jean Capelle (recteur de l'académie de Nancy de 1949 à 1954) ou Jacques Donzelot, moins connu bien qu'il ait été maire, recteur de Nancy puis directeur de l'enseignement supérieur en 1948, contribue à l'intérêt des études sur ce pôle nancéien. De même, un industriel comme Marcel Demonque, président de l'association des anciens élèves et PDG des Ciments Lafarge, fait preuve d'une activité constante. Bertrand Schwartz, ingénieur ordinaire au corps des Mines, puis professeur associé à l'École des Mines de Nancy, avant d'en devenir le directeur en 1957, est capable de jouer sur différents tableaux et de transformer à la fois l'établissement et, plus largement, la conception de la formation en tant que directeur du Centre universitaire de coopération économique et sociale (CUCES). Claude Crémet, directeur de 1991 à 2001, précise les traits de « l'universitaire-entrepreneur ».

Ce livre confirme l'intérêt qu'il y a à suivre pas à pas l'histoire d'une telle école, à condition de ne pas ériger la monographie en étude d'un isolat coupé de son environnement. Sa richesse consiste précisément à montrer les interactions constantes entre des logiques locales, régionales et nationales. Sans doute une plus grande distance critique vis-à-vis des documents et témoignages recueillis – certains étant par ailleurs utilement reproduits dans le texte ou dans les annexes – serait-elle requise par endroits pour faire la part des discours de justification *a posteriori* et des enjeux de personnes. Grâce à cette approche institutionnelle, c'est donc à la restitution d'un cheminement compliqué que nous convie l'auteur, même si cet angle laisse dans l'ombre non seulement les mutations économiques lorraines, mais également les élèves et la pédagogie, qui ne sont abordés qu'en lien avec les réformes. Avec l'étude du devenir professionnel des anciens élèves de l'École des Mines de Nancy, dont l'effet n'est certainement pas négligeable pour la conduite de l'institution, ce sont autant de recherches à poursuivre pour prolonger les pistes prometteuses que livre cette étude locale de l'enseignement supérieur technique et scientifique.

Stéphane LEMBRÉ

Odile Goerg, *Fantômas sous les tropiques : aller au cinéma en Afrique coloniale*, Paris, Vendémiaire, 2015, 285 p.

Des témoignages et analyses avaient montré le considérable impact du septième art auprès de la jeunesse africaine, en un temps où il y avait encore des salles sur le continent. Il existait également quelques études sur le cinéma dans les espaces coloniaux, Algérie, Tunisie, Rhodésie du Nord, etc. Mais aucun travail n'avait jusqu'ici retracé, de façon globale, l'histoire du cinéma en Afrique de l'Ouest, francophone et anglophone, de ses tout débuts à son âge d'or. C'est chose faite avec *Fantômas sous les tropiques*, centré donc sur l'Afrique de l'Ouest coloniale, mais avec de fréquentes incursions en Afrique australe et centrale. Ce livre d'O. Goerg a deux qualités majeures : la première est d'être très facile et agréable à lire d'autant qu'il fait

remonter à la surface bien des souvenirs cinéphiles ; la seconde est d'être très documenté et d'appréhender le cinéma comme un fait social total. Rien n'échappe à O. Goerg : elle considère aussi bien les aspects relevant des circuits socio-économiques de distribution des films ; les lieux du cinéma, qu'il s'agisse du plein air, des salles fermées, des cinémas itinérants, des buffets de gare, etc. ; les conditions techniques de projection ; les publics, que ceux-ci soient européens ou africains, urbains ou paysans, qu'ils fréquentent les mêmes salles ou des salles différentes ; la réception des films, certes difficile à saisir, mais que l'on peut au moins partiellement appréhender à travers des témoignages autobiographiques ou littéraires ; l'attitude des autorités avec les phénomènes de censure spécifique pour les colonies et les préjugés sur les capacités des Africains à comprendre l'image, sur ce qui est bon ou non pour les colonisés – ce qui en dit bien entendu plus sur les colonisateurs que sur les colonisés ; et, bien sûr, les films eux-mêmes qui arrivent généralement avec retard – même quand il s'agit des actualités. Aller au cinéma peut être une véritable fête ; cela peut être aussi un moment de création de nouvelles sociabilités, ou tout-au-moins de solides complications. Même si les autorités tant britanniques que françaises étaient soucieuses de privilégier les productions nationales, c'est bien le western qui devint l'objet d'un véritable culte en Afrique, et les films égyptiens puis indiens connurent un incontestable succès.

O. Goerg a tenté d'analyser les phénomènes de réception. Mais elle ne peut – et on ne peut avec elle – qu'imaginer ce que le film faisait à des publics bien souvent illettrés, à des publics qui ne comprenaient pas la langue parlée (ou écrite sur les « cartons » des films muets) dans les films qu'ils voyaient, qui ne connaissaient pas les codes – sociaux, moraux, amoureux – des mondes qu'on leur présentait. Ce qui ne signifie aucunement qu'ils étaient passifs ou qu'ils ne comprenaient pas. Les jeunes chômeurs de Tananarive s'étaient dénommés les ZWAM, c'est-à-dire « Jeunes amateurs de western » ; ils devinrent les troupes de choc de la révolution de 1972, endossant sans doute le rôle des cow-boys, dans le contexte de leurs luttes sociales. À Brazzaville, ils avaient choisis d'être « les yankees ». Balandier a analysé dans les *Brazzavilles noires* comment les films pouvaient faire écho aux contes entendus dans leur enfance par les jeunes spectateurs. Toujours à Brazzaville, le Peplum *les Titans* a connu un incroyable succès, comme l'a montré Rémy Bazenguissa. Deux gladiateurs en sont les héros, dont l'un est un noir, Macanda dans le film, Serge Nuret dans la vie. Dans la rue brazzavilloise, Macanda devient substantif et se transforme en Makandal, du nom d'un héros des révoltes haïtiennes, popularisé par l'école. C'est aussi une histoire des transferts culturels, ou plutôt d'acclimatation des objets culturels qu'O. Goerg nous livre, et on se pose avec elle la question de savoir comment le public africain pouvait bien recevoir des *Tarzan*, si racistes et méprisants à l'égard des « indigènes ». La censure spécifique aux territoires coloniaux, codifiée d'abord pour l'Empire français par un décret de mars 1934, intervenait, soucieuse de ne pas dévaloriser l'image du « blanc », ni non plus de donner matière à des réactions de violence ou d'indignation. O. Goerg donne quelques exemples de coupes pratiquées qui prêtent d'ailleurs plutôt à rire. Ce qui est sûr c'est que les réactions devant un film n'étaient pas forcément les mêmes quand il s'agissait du public européen en métropole, du public européen en Afrique, du public des « évolués » ou de celui des illettrés. Et ce que le public européen pouvait considérer comme des contre-sens – rires à contretemps, enthousiasmes décalés – n'en étaient nullement. C'était une appropriation spécifique de l'œuvre, faite à l'aune d'une culture qui n'était pas celle du réalisateur, mais qui relevait de formes de lecture tout aussi valables que d'autres, qui induisait aussi des phénomènes d'hybridation culturelle.

À la lecture de *Fantômas sous les Tropiques*, on se prend à regretter amèrement la fermeture des salles sur le continent africain. Le cinéma en Afrique a connu son âge

d'or des années cinquante à la fin des années 70. Il a été tué par les crises économiques, par la télévision, par les cassettes et DVD, et donc par l'individuation de la démarche cinématographique. Et cette individuation a aussi tué l'aspect magique et festif de la projection, le type de sociabilité qui lui était inhérent – on allait au cinéma en bande nous dit O. Goerg – et sans doute aussi fait avorter ce qui aurait pu être des vocations. Cela n'a pas empêché, certes, le développement d'un cinéma africain de qualité, mais malheureusement cette émergence d'une production africaine a coïncidé avec la disparition progressive des salles sur le continent. C'est dommage, mais – et on l'espère d'autant plus après avoir lu le livre d'O. Goerg – pas définitif.

Françoise BLUM

Angéline Escafré-Dublet, *Culture et immigration. De la question sociale à l'enjeu politique, 1958-2007*, Rennes, Presses Universitaires de Rennes, coll. « Histoire », 2014, 259 p.

Issu d'une thèse d'histoire brillante, codirigée par J.-F. Sirinelli et P. Weil, le livre d'A. Escafré-Dublet n'est pas qu'un livre d'histoire, fût-ce du « temps proche ». Même si la borne chronologique aval est située à la fin des années 1980 (ce qui rend quelque peu trompeur les dates du sous-titre, les années 1990 et 2000 n'étant pas véritablement abordées), il soulève des questions d'une brûlante actualité, liées au traitement culturel et social de l'immigration dans les pays développés, en particulier en France depuis les années 1960 – mais pas seulement, grâce à un utile effort de comparaison, surtout avec le cas des États-Unis, que connaît également très bien l'auteure. Il s'appuie sur le dépouillement d'archives nombreuses (Fonds d'action sociale, ministère de la Culture, associations) croisées avec des entretiens réalisés par l'auteure avec des acteurs et témoins de cette histoire récente.

Le plan est chronologique. Six chapitres retracent les rapports entre culture et immigration de 1958 à 1989. Chacun d'entre eux est centré sur un groupe d'acteurs particulier : administrateurs en charge de l'action sociale, autorités des pays d'origine, militants immigrés, instances gouvernementales du secrétariat d'État aux travailleurs immigrés, administration du ministère de la Culture. « Le but est de montrer les différences de points de vue sur la question de la présence des immigrés tout en analysant la fabrique de cette politique en tant que processus dynamique. » (p. 22). Une conclusion ramasse les principaux enseignements de cette séquence historique et les prolonge par une réflexion portant sur les années les plus récentes, mettant en perspective la question des politiques de la diversité au cours de la période contemporaine. Trois grandes parties complètent l'architecture du livre, chacune caractérisée par un type de rapport entre les populations immigrées et les autorités françaises : adaptation (1958-1968) ; confrontation (1968-1981) ; intégration (1981-1989). À chaque décennie correspond *grosso modo* une orientation différente donnée par les autorités à leur action à destination des étrangers et immigrés : « les années 1960 sont dominées par la notion d'assimilation des étrangers, les années 1970 par celle d'insertion des travailleurs immigrés et les années 1980 par celle d'intégration des populations issues de l'immigration. » (p. 96).

Au cours de la première décennie, le ministère de la Culture se désintéresse à peu près complètement de la question des cultures immigrées. Créé autour d'une conception à la fois élitiste, artistique, légitimiste et universaliste de la culture, le tout nouveau ministère des Affaires culturelles d'André Malraux ne prête aucune attention

aux cultures minoritaires ou communautaires. C'est le Fonds d'action sociale, créé en 1958 et piloté par le ministère des affaires sociales, qui finance des formes d'action culturelle en direction de ces populations. Conçu dans un premier temps à destination des travailleurs musulmans en Algérie et en métropole et de leurs familles, dans une visée de propagande en faveur de l'Algérie française, il se tourne vers l'ensemble des travailleurs immigrés en métropole après l'indépendance algérienne. Le projet est celui de l'adaptation des populations à un mode de vie « moderne » par une action culturelle qui s'appuie sur des associations qui sont autant de structures d'encadrement et de contrôle de la vie sociale et culturelle des populations immigrées. Puis l'accent est mis davantage sur l'information et l'accueil des immigrés, l'amélioration des conditions d'installation des nouveaux arrivants.

À la fin des années 1960, en lien plus ou moins direct avec le mouvement général de contestation de l'ordre établi, des revendications se font jour parmi les immigrés pour une meilleure reconnaissance de leurs droits, sous un angle d'ailleurs plus économique que proprement culturel, ouvrant ainsi le temps de la « confrontation ». A. Escafré-Dublet souligne bien que, en matière culturelle, les revendications doivent s'entendre à deux niveaux différents : d'une part, la reconnaissance de la dignité des cultures immigrées, d'autre part, la revendication d'un espace d'expression autonome. À ce deuxième niveau, renvoyant à une définition artistique et non plus anthropologique de la culture, un théâtre de contestation émerge, avec des figures de proue comme Kateb Yacine ; des initiatives comme le festival de théâtre populaire de Suresnes font entendre des voix nouvelles. En revanche, c'est plutôt la première dimension qui sera privilégiée par l'émission « Mosaïques », créée en 1976 et financée par le FAS, qui diffuse musique et reportages culturels sur les pays d'origine des immigrés.

Cette émission de télévision – très suivie – représente l'essentiel du budget du volet culturel de la politique d'immigration de 1977 à 1981. Devenue très restrictive à partir du milieu des années 1970, cette politique vise à favoriser le retour des immigrés dans leur pays d'origine, ou du moins de certains d'entre eux. La hiérarchie des origines, présente dès le début des années 1960, se précise et se renforce, faisant des populations musulmanes originaires d'Afrique du Nord des indésirables aux yeux des autorités françaises, au nom de différences religieuses et ethno-culturelles jugées irréductibles. Le rapport de la Commission « Culture et immigration » de 1980 oppose culture d'origine et culture du pays d'accueil et les présente comme des entités homogènes et étanches entre lesquelles n'existerait nul troisième terme. Mais d'autres travaux, par exemple du Service des études et recherches du ministère de la Culture, ouvrent la voie à une appréhension plus positive des cultures immigrées, qui caractérisera la décennie suivante.

La grande nouveauté de cette troisième période est l'implication d'un nouvel acteur institutionnel qui avait jusqu'alors brillé par son absence, sinon sous la forme de sa participation à l'organisme interministériel qu'était le Fonds d'intervention culturelle : le ministère de la Culture. Rompant, en partie, avec l'idéologie universaliste, élitiste et légumiste de ses débuts, le ministère, sous la conduite de Jack Lang, ouvre l'espace du culturellement pensable, y incluant notamment les cultures minoritaires, régionales, immigrées, qui font l'objet de politiques spécifiques portées par une nouvelle Direction, dite du « développement culturel », et plus particulièrement de son Bureau des cultures minoritaires. Une rhétorique du « droit à la différence » est élaborée au plus haut niveau, relayée par les associations sur le terrain, dans une France qui ose se dire pluri-ethnique, multiculturelle – même si les initiatives institutionnelles et politiques n'iront jamais jusqu'au multiculturalisme pratiqué à la même époque par des pays comme le Canada ou la Nouvelle-Zélande et, à une moindre échelle, par des pays européens comme la Grande-Bretagne ou les Pays-Bas. Cette

politique favorise des artistes issus de l'immigration qui ont de plus en plus tendance à se détacher des cultures d'origine pour développer des formes d'expression plus directement liées à leur expérience sur le sol français. Cette politique généreuse et électoraliste à la fois, qui s'appuie sur la jeunesse et sur le mouvement antiraciste en voie de structuration, se heurte néanmoins à une ambiguïté fondamentale : doit-on soutenir les artistes issus de l'immigration parce qu'ils sont artistes ou parce qu'ils sont issus de l'immigration ? Entre logique artistique d'excellence et logique sociale de représentativité, le débat n'est pas tranché et continue aujourd'hui encore de diviser les esprits.

En tout cas, la parenthèse différentialiste se referme dans la deuxième moitié des années 1980, sur laquelle se clôt également l'enquête d'A. Escafré-Dublet. « Face à la montée d'un discours exclusif et xénophobe, la rhétorique du droit à la différence est définitivement abandonnée en 1986 et le rapport entre culture et immigration n'est plus pensé qu'en termes d'intégration, l'action culturelle devenant un outil pour l'intégration des immigrés » (p. 211), dans un discours public qui associe de plus en plus systématiquement culture et identité nationale. La promotion des cultures de l'immigration s'efface de l'action et de la parole publiques, du moins au niveau central, car – et cela aurait mérité d'être plus clairement souligné – cette promotion continue d'être d'actualité au niveau local, dans toute une série de manifestations culturelles valorisant le dialogue interculturel. La période est également marquée par de nombreuses créations institutionnelles qui mettent en valeur le dialogue des cultures, à l'intérieur comme à l'extérieur des frontières françaises, de la Maison des cultures du monde en 1982 au musée de l'histoire de l'immigration inauguré par François Hollande en 2014 (sept ans après l'ouverture des portes de la CNHI), en passant par l'Institut du monde arabe ou le musée du Quai Branly.

Toutes ces créations récentes s'inscrivent dans une histoire longue des rapports entre culture et immigration, culture et altérité, redéfinie par les indépendances et les phénomènes liés à la mondialisation, une histoire qui à la fois est commune à l'ensemble des pays occidentaux et présente des traits particuliers dans chacun des pays. Héritant d'un lourd héritage colonial, la France de la V^e République ne l'a que très difficilement assumé, ce dont témoigne notamment sa politique en direction de ses minorités issues de l'immigration. « Par rapport aux travaux qui attribuent la spécificité du modèle français à son modèle de citoyenneté hérité de la révolution de 1789, l'analyse détaillée de ces années d'expérimentation permet de mieux comprendre les facteurs qui ont déterminé les choix actuels des politiques publiques : la promotion de l'intégration culturelle sans la reconnaissance de cultures spécifiques, et la mise en place de politiques de la diversité sans la reconnaissance des groupes » (p. 24). L'étude de cette histoire à travers le prisme de la politique culturelle n'avait jamais été véritablement menée ; A. Escafré-Dublet l'a fait, et de la meilleure des manières, contribuant à l'histoire des politiques de l'immigration aussi bien qu'à l'histoire de la politique culturelle.

Laurent MARTIN